



**Lignes directrices pour le  
Standard international pour les  
autorisations d'usage à des fins  
thérapeutiques**

# Sommaire

---

## BIENVENUE AUX LIGNES DIRECTRICES DU STANDARD INTERNATIONAL POUR LES AUTORISATIONS D'USAGE À DES FINS THÉRAPEUTIQUES..... 6

INTRODUCTION.....	6
CHAMP D'APPLICATION.....	6
COMMENT UTILISER LES LIGNES DIRECTRICES.....	7
RESSOURCES ET DOCUMENTATION .....	8

## SECTION 1 : LA LISTE DES INTERDICTIONS ..... 9

CHAPITRE 1 : LA LISTE DES INTERDICTIONS.....	10
--	----

## SECTION 2 : DEMANDE D'AUT ..... 12

CHAPITRE 2 : LA PROCÉDURE DE DEMANDE .....	13
--	----

CHAPITRE 3 : QUAND FAIRE UNE DEMANDE D'AUT ?.....	15
---	----

1.0 POUR LES SUBSTANCES INTERDITES EN COMPÉTITION UNIQUEMENT.....	16
2.0 POUR LES SUBSTANCES INTERDITES À TOUT MOMENT .....	16

CHAPITRE 4 : À QUI S'ADRESSER POUR FAIRE UNE DEMANDE D'AUT ? .....	17
--	----

1.0 LES SPORTIFS DE NIVEAU NATIONAL.....	18
2.0 LES SPORTIFS DE NIVEAU INTERNATIONAL .....	20
3.0 LES SPORTIFS DE NIVEAU RÉCRÉATIF .....	21

CHAPITRE 5 : QUELLES SONT LES RESPONSABILITÉS D'UN SPORTIF DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE D'AUT ?.....	22
--	----

1.0 FOURNIR DES INFORMATIONS MÉDICALES ADÉQUATES À L'OAD .....	23
2.0 TRAITEMENT DES DEMANDES INCOMPLÈTES.....	25
3.0 OBTENIR DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES .....	25
4.0 COMMENCER UN TRAITEMENT MÉDICAL AVANT QU'UNE AUT SOIT ACCORDÉE.....	26
5.0 COÛTS LIÉS À UNE DEMANDE D'AUT .....	26

CHAPITRE 6 : QUE SE PASSE-T-IL APRÈS QU'UN SPORTIF A SOUMIS UNE DEMANDE D'AUT ?.....	27
1.0    TRAITEMENT D'UNE DEMANDE D'AUT .....	28
2.0    VALIDITÉ D'UNE AUT .....	28
CHAPITRE 7 : QUE SE PASSE-T-IL APRÈS QU'UNE AUT EST ACCORDÉE ?.....	29
1.0    CHANGEMENTS DANS LE TRAITEMENT MÉDICAL .....	30
2.0    RENOUVELLEMENT D'UNE AUT .....	30
CHAPITRE 8 : QUE SE PASSE-T-IL SI UNE AUT EST REFUSÉE ?.....	31
1.0    EXPLIQUER LES RAISONS DU REFUS.....	32
2.0    INFORMATIONS MÉDICALES MANQUANTES .....	32
CHAPITRE 9 : COMMENT FAIRE APPEL D'UNE DÉCISION D'AUT ?.....	33
1.0    SPORTIF DE NIVEAU NATIONAL.....	34
2.0    SPORTIF DE NIVEAU INTERNATIONAL.....	34
CHAPITRE 10 : COMMENT LES INFORMATIONS PERSONNELLES DES SPORTIFS SONT TRAITÉES TOUT AU LONG DE LA PROCÉDURE D'AUT ?.....	35
1.0    TRAITEMENT DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS .....	36
2.0    PROTÉGER LES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DU SPORTIF .....	37
<b>SECTION 3 : OBTENTION D'UNE AUT .....</b>	<b>39</b>
CHAPITRE 11 : QUAND UN SPORTIF PEUT-IL FAIRE UNE DEMANDE D'AUT RÉTROACTIVE (ARTICLE 4.1 DU SIAUT) ? .....	40
3.0    L'APPLICATION RÉTROACTIVE .....	41
CHAPITRE 12 : CRITÈRES POUR L'OCTROI D'UNE AUT (ARTICLE 4.2 DU SIAUT) .....	51
1.0    ÉVALUATION DES CRITÈRES 4.2 DU SIAUT .....	52
2.0    LA SÉCURITÉ ET LES CONSIDÉRATIONS JURIDIQUES NE SONT PAS PRISES EN COMPTE DANS L'OCTROI D'UNE AUT .....	58
CHAPITRE 13 : QUAND SERAIT-IL MANIFESTEMENT INJUSTE DE REFUSER UNE AUT RÉTROACTIVE (ARTICLE 4.3 DU SIAUT) ? .....	59
1.0    ÉVALUATION DES DEMANDES AU TITRE DE L'ARTICLE 4.3 DU SIAUT .....	60
2.0    PROCESSUS DE L'ARTICLE 4.3 DU SIAUT .....	60
3.0    EXEMPLES DE CAS .....	62

<b>SECTION 4 : RESPONSABILITÉS DES OAD</b> .....	<b>67</b>
<b>CHAPITRE 14 : COMMENT LES OAD DOIVENT-ELLES TRAITER LES DEMANDES D'AUT ?</b> .....	<b>68</b>
1.0 MISE EN PLACE DU PROCESSUS D'AUT .....	69
2.0 MISE EN PLACE DE PROCÉDURES INTERNES .....	69
3.0 MISE À JOUR DU FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUT .....	70
4.0 RESPECTER LES DÉLAIS.....	70
<b>CHAPITRE 15 : OAD IMPLIQUÉES DANS LE PROCESSUS D'AUT</b> .....	<b>71</b>
1.0 LES ONAD .....	72
2.0 FÉDÉRATION INTERNATIONALE .....	74
3.0 ORGANISATIONS RESPONSABLE DE GRANDE MANIFESTATION .....	76
4.0 ORGANISATIONS RÉGIONALES ANTIDOPAGE (ORAD) .....	77
<b>CHAPITRE 16 : COMMENT LES OAD DEVRAIENT-ELLES GUIDER LES SPORTIFS ?</b> ..	<b>78</b>
1.0 FOURNIR DES INFORMATIONS APRÈS UN REFUS D'AUT .....	79
2.0 SENSIBILISATION AU PROCESSUS D'AUT .....	79
<b>CHAPITRE 17 : COMMENT LES OAD DOIVENT-ELLES TRAITER LES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES ?</b> .....	<b>80</b>
1.0 MISE EN ŒUVRE D'UNE STRICTE CONFIDENTIALITÉ DES INFORMATIONS RELATIVES AUX AUT.....	81
2.0 FOURNIR UN AVIS DE CONFIDENTIALITÉ AUX SPORTIFS .....	82
<b>SECTION 5 : COMITÉS AUT (CAUT)</b> .....	<b>84</b>
<b>CHAPITRE 18 : MISE EN PLACE D'UN CAUT</b> .....	<b>85</b>
1.0 COMPOSITION D'UN CAUT.....	86
2.0 COMPOSITION D'UN CAUT D'UNE ORGANISATION RESPONSABLE DE GRANDES MANIFESTATIONS .....	86
3.0 CONFLIT D'INTÉRÊT ET CONFIDENTIALITÉ POUR LES MÉDECINS D'UN CAUT.....	86
<b>CHAPITRE 19 : COMMENT FONCTIONNE UN CAUT ?</b> .....	<b>88</b>
1.0 PROCÉDURE GÉNÉRALE DU CAUT .....	89
2.0 ÉVALUATION DE L'AUT ET RAPPORT À L'OAD .....	89
3.0 DÉTERMINER LA DURÉE DE L'AUT.....	90

<b>SECTION 6 : PROCESSUS DE RECONNAISSANCE DES AUT .....</b>	<b>93</b>
<b>CHAPITRE 20 : PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA RECONNAISSANCE DES AUT .....</b>	<b>94</b>
<b>1.0 TRAITEMENT DU PROCESSUS DE RECONNAISSANCE .....</b>	<b>95</b>
<b>CHAPITRE 21 : TYPES DE RECONNAISSANCE .....</b>	<b>96</b>
<b>1.0 PROCESSUS DE RECONNAISSANCE STANDARD.....</b>	<b>97</b>
<b>2.0 PROCESSUS DE RECONNAISSANCE AUTOMATIQUE.....</b>	<b>98</b>
<b>SECTION 7 : EXAMENS D'AUT PAR L'AMA.....</b>	<b>100</b>
<b>CHAPITRE 22 : QU'EST-CE QU'UN EXAMEN DE L'AMA ? .....</b>	<b>101</b>
<b>1.0 DESCRIPTION D'UN RÉEXAMEN DE L'AUT PAR L'AMA .....</b>	<b>102</b>
<b>2.0 DEMANDER UN EXAMEN D'UNE AUT PAR L'AMA .....</b>	<b>102</b>
<b>3.0 EXAMEN OBLIGATOIRE DES AUT PAR L'AMA.....</b>	<b>102</b>
<b>CHAPITRE 23 : DEMANDER UN EXAMEN D'UNE AUT PAR L'AMA .....</b>	<b>103</b>
<b>CHAPITRE 24 : STATUT DES AUT LORS D'UN EXAMEN PAR L'AMA.....</b>	<b>106</b>
<b>SECTION 8 : AUT ET ADAMS.....</b>	<b>108</b>
<b>CHAPITRE 25 : QU'EST-CE QU'ADAMS ?.....</b>	<b>109</b>
<b>ANNEXE .....</b>	<b>111</b>
<b>GLOSSAIRE .....</b>	<b>114</b>

# Bienvenue aux Lignes directrices du Standard international pour les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques

## Introduction

Le Standard international pour les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (SIAUT) a été créé pour fournir un processus détaillé, juste et compréhensible que les sportifs, les organisations antidopage (OAD), les médecins et le personnel d'encadrement du sportif doivent suivre lorsque, en raison d'une maladie ou d'une affection médicale, un sportif peut avoir besoin de faire usage de substances ou de méthodes qui figurent spécifiquement dans la Liste des interdictions (la Liste) de l'Agence mondiale antidopage (AMA).

Le processus de demande d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) offre aux sportifs la possibilité de demander une AUT lorsqu'un traitement médical impliquant l'utilisation d'une substance ou d'une méthode interdite est nécessaire. Ce processus, qui protège tous les sportifs propres, favorise la compétition sur un pied d'égalité.

Si une AUT est accordée, un sportif peut continuer ou commencer à utiliser la substance ou la méthode autrement interdite pendant la compétition sans que cela n'entraîne une violation des règles antidopage (VRAD) et une sanction, le cas échéant.

Un sportif demandant une AUT doit avoir une affection médicale diagnostiquée, confirmée par des données médicales pertinentes qui répondent aux critères du SIAUT pour l'octroi d'une AUT. Cette documentation obligatoire, fournie par le médecin du sportif, doit accompagner la demande d'AUT envoyée à l'OAD. Ces informations doivent être guidées par les [Lignes directrices sur les AUT à l'intention des médecins](#) et la [Liste de vérification](#) pertinentes. Ces lignes directrices et Listes de vérification couvrent les affections médicales courantes ou difficiles qui nécessitent des demandes d'AUT.

## Champ d'application

Ces Lignes directrices pour le SIAUT (Lignes directrices) accompagnent les sportifs, les OAD, les médecins et le personnel d'encadrement du sportif dans le processus d'AUT, en commençant par bien comprendre que seules les substances et méthodes figurant sur la Liste nécessitent une AUT.

Les Lignes directrices s'étendent sur les questions liées à l'AUT dans le Code mondial antidopage (le Code) et le SIAUT. Les lecteurs savent peut-être que certains sujets relatifs à l'AUT abordés dans le Code ne sont pas traités dans le SIAUT, et vice versa. L'Article 4.4 du Code décrit les principes fondamentaux

du processus d'AUT pour les sportifs, les organisations nationales antidopage (ONAD), les fédérations internationales (FI) et les organisations responsables de grandes manifestations, y compris des sujets tels que la juridiction, les appels et les révisions de l'AMA. Le SIAUT couvre les éléments plus larges de la procédure d'AUT.

Ces Lignes directrices décrivent les principales responsabilités de l'OAD, notamment le soutien aux sportifs qui doivent faire une demande d'AUT, les directives de décision du Comité pour l'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (CAUT), la reconnaissance des AUT et la communication des décisions relatives aux AUT. Les dispositions en matière de confidentialité et le rôle de l'AMA dans l'examen des décisions d'AUT sont également abordés.

Les Lignes directrices visent à apporter des éclaircissements et des orientations supplémentaires au Code et au SIAUT. Contrairement au Code et au SIAUT, les Lignes directrices ne sont pas un document obligatoire. En cas de conflit entre le Code et/ou le SIAUT et les Lignes directrices, le Code et/ou le SIAUT (selon le cas) doit prévaloir.

## Comment utiliser les lignes directrices

Comment tirer le meilleur parti des lignes directrices ? Les lignes directrices sont un outil de soutien pour les OAD, les sportifs, le personnel d'encadrement du sportif et les médecins. Nous comprenons que des organisations ou des personnes différentes peuvent avoir des besoins différents, c'est pourquoi nous avons conçu les Lignes directrices en sections et chapitres pour vous aider à naviguer d'une manière qui, nous l'espérons, vous conviendra.

Si vous êtes nouveau dans le domaine des AUT ou de l'antidopage, ou si c'est la première fois que votre organisation met en place un programme d'AUT, il peut être utile de lire les Lignes directrices du début à la fin et d'utiliser les exemples, les figures et les modèles pour votre propre travail. Vous serez ainsi guidé dans le processus logique d'élaboration de votre programme d'AUT.

Mais, si vous cherchez un soutien pour un article ou une rubrique particulière du SIAUT, sélectionnez le chapitre qui vous convient et accédez directement à celui-ci. Si vous avez besoin de plus de contexte, consultez les autres chapitres pour obtenir de l'aide.

Si vous souhaitez avoir un aperçu du contenu des Lignes directrices, ou si vous avez besoin d'une mise à jour rapide ou d'un guide de référence, consultez le résumé afin d'identifier les chapitres qui vous aideront le mieux dans votre travail. Et au fur et à mesure que vous construisez, mettez à jour ou améliorez votre programme d'AUT, n'oubliez pas qu'en plus de ces Lignes directrices, vous trouverez sur [ADeL](#) une série de ressources SIAUT pour vous aider à atteindre vos objectifs.

## Ressources et documentation

Les ressources suivantes sont disponibles sur le site de l'AMA :

- ❖ [Le Code mondial antidopage 2021](#)
- ❖ [Standard international pour les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques](#)
- ❖ [La Liste des interdictions](#)
- ❖ [Questions et réponses sur les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques](#)
- ❖ [Lignes directrices sur les AUT à l'intention des médecins sur diverses affections médicales](#)
- ❖ [Listes de vérification pour les AUT pour différentes affections médicales](#)
- ❖ [La Plateforme d'apprentissage en ligne de l'AMA \(ADEL\) pour les professionnels de la santé](#)
- ❖ [ADEL pour les sportifs \(Alpha\)](#)
- ❖ [Lignes directrices pour le standard international pour la gestion des résultats](#)

## Organigrammes de la procédure d'AUT

Les organigrammes suivants se trouvent dans ces Lignes directrices :

- ❖ Cycle de vie d'une AUT
- ❖ À qui les sportifs de niveau inférieur doivent-ils s'adresser ?
- ❖ Organigramme des AUT rétroactives de l'Article 4.3 du SIAUT
- ❖ Organigramme des AUT pour les ONAD
- ❖ Organigramme des AUT pour les FI
- ❖ Organigramme des AUT pour les organisations responsables de grandes manifestations

# SECTION 1 :

## LA LISTE DES INTERDICTIONS

Cette section vous fournira des informations sur la Liste des interdictions de l'AMA, vous aidera à comprendre pourquoi des substances et des méthodes sont incluses dans la Liste et vous rappellera que les AUT sont des exemptions permettant d'utiliser une substance incluse sur la Liste à des fins thérapeutiques.



CHAPITRE 1 :

# La Liste des interdictions

---

	<b>LA LISTE DES INTERDICTIONS</b>				
<b>SECTION 1</b>	La Liste des interdictions				
	<b>DEMANDE D'AUT</b>				
<b>SECTION 2</b>	La procédure de demande	Quand faire une demande d'AUT	À qui s'adresser pour faire une demande d'AUT	Responsabilités dans le cadre d'une demande d'AUT	Après qu'un sportif a soumis une demande d'AUT
	Que se passe-t-il après qu'une AUT est accordée	Que se passe-t-il si une AUT est refusée	Comment faire appel d'une décision d'AUT	Informations personnelles des sportifs	
	<b>OBTENTION D'UNE AUT</b>				
<b>SECTION 3</b>	Critères pour une demande d'AUT rétroactive	Critères pour l'octroi d'une AUT	Quand serait-il manifestement injuste de refuser une AUT rétroactive		
	<b>RESPONSABILITÉS DES OAD</b>				
<b>SECTION 4</b>	Comment les OAD doivent-elles traiter les demandes d'AUT	OAD impliquées dans le processus d'AUT	Comment les OAD devraient-elles guider les sportifs	Comment les OAD doivent-elles traiter les informations confidentielles	
	<b>COMITÉS AUT (CAUT)</b>				
<b>SECTION 5</b>	Mise en place d'un CAUT	Comment fonctionne un CAUT			
	<b>PROCESSUS DE RECONNAISSANCE</b>				
<b>SECTION 6</b>	Principes généraux de la reconnaissance des AUT	Types de reconnaissance			
	<b>EXAMENS D'AUT PAR L'AMA</b>				
<b>SECTION 7</b>	Qu'est-ce qu'un examen de l'AMA	Demander un examen d'une AUT par l'AMA	Statut des AUT lors d'un examen par l'AMA		
	<b>AUT ET ADAMS</b>				
<b>SECTION 8</b>	Qu'est-ce qu'ADAMS				

Il devrait être très clair que les AUT prévoient des dérogations pour les sportifs qui utilisent et possèdent des substances ou méthodes figurant sur la Liste. Par conséquent, les sportifs, le personnel d'encadrement du sportif et les responsables de l'OAD doivent d'abord vérifier si une AUT est nécessaire. Pour clarifier, si une substance ou une méthode n'est pas interdite, alors aucune AUT n'est nécessaire. Les sportifs peuvent vérifier si la substance est interdite sur le site web de l'AMA ([Liste des interdictions & ADEL](#)) ou dans les bases de données nationales sur les médicaments (si elles existent) par l'intermédiaire de leur OAD. Un exemple est le DRO global qui a été développé pour un certain nombre de pays. D'autres pays ont leur propre base de données, comme eirpharm.com en Irlande.

Après une consultation approfondie avec les experts et les parties prenantes, la Liste est mise à jour chaque année et publiée sur le site web de l'AMA au plus tard le 1er octobre. La Liste révisée entre ensuite en vigueur le 1er janvier. Bien que la Liste puisse théoriquement être mise à jour à tout moment, dans la pratique, cela n'arrive presque jamais. Néanmoins, il est important pour les sportifs et leur personnel d'encadrement de vérifier la Liste à chaque prescription et avant de commencer un traitement ou de prendre un médicament.

Il convient également de noter que la Liste est harmonisée dans tous les sports, ce qui signifie que chaque sportif doit savoir que même si la substance ou la méthode n'a pas d'effet d'amélioration des performances dans son sport, elle reste interdite. En effet, pour que des substances ou des méthodes puissent être considérées pour être ajoutées à la Liste, deux des trois critères suivants doivent être présents : a le potentiel d'améliorer ou améliore effectivement la performance sportive ; présente un risque avéré ou potentiel pour la santé du sportif ; est contraire à l'esprit sportif décrit dans l'introduction du Code. La seule exception à la Liste harmonisée est celle des bêta-bloquants, qui ne sont interdits que dans certains sports et certaines disciplines.

Certaines substances et méthodes sont interdites à tout moment, tandis que d'autres ne sont interdites qu'en concurrence. Dans les cas où la substance n'est interdite qu'en compétition et est utilisée à des fins thérapeutiques hors compétition, les sportifs peuvent quand même avoir besoin d'une AUT car la substance peut se trouver dans leur organisme au moment de la compétition. Dans ces cas, une AUT peut être nécessaire. Voir le [Chapitre 11](#) sur les AUT rétroactives, décrivant la possibilité de faire une demande rétroactive dans ces cas (Article 4.1(e) du SIAUT). Il est fortement conseillé aux sportifs de toujours préparer un dossier médical s'il y a un usage thérapeutique d'une substance ou méthode interdite à proximité d'une période de compétition, même si aucune AUT préalable n'est nécessaire.

La procédure de demande d'AUT et les critères d'octroi d'une AUT sont décrits dans les Sections 2 et 3 de ce document.

## SECTION 2 : DEMANDE D'AUT

Cette section suit le parcours d'un sportif à travers la procédure d'AUT, en particulier les Articles 6.0 à 9.0 du SIAUT. Cela permettra de faciliter la compréhension des droits et des responsabilités des sportifs pendant la procédure de demande d'AUT.



CHAPITRE 2 :

# La procédure de demande

## LA LISTE DES INTERDICTIONS

SECTION 1

La Liste des interdictions

## DEMANDE D'AUT

SECTION 2

La procédure de demande

Quand faire une demande d'AUT

À qui s'adresser pour faire une demande d'AUT

Responsabilités dans le cadre d'une demande d'AUT

Après qu'un sportif a soumis une demande d'AUT

Que se passe-t-il après qu'une AUT est accordée

Que se passe-t-il si une AUT est refusée

Comment faire appel d'une décision d'AUT

Informations personnelles des sportifs

## OBTENTION D'UNE AUT

SECTION 3

Critères pour une demande d'AUT rétroactive

Critères pour l'octroi d'une AUT

Quand serait-il manifestement injuste de refuser une AUT rétroactive

## RESPONSABILITÉS DES OAD

SECTION 4

Comment les OAD doivent-elles traiter les demandes d'AUT

OAD impliquées dans le processus d'AUT

Comment les OAD devraient-elles guider les sportifs

Comment les OAD doivent-elles traiter les informations confidentielles

## COMITÉS AUT (CAUT)

SECTION 5

Mise en place d'un CAUT

Comment fonctionne un CAUT

## PROCESSUS DE RECONNAISSANCE

SECTION 6

Principes généraux de la reconnaissance des AUT

Types de reconnaissance

## EXAMENS D'AUT PAR L'AMA

SECTION 7

Qu'est-ce qu'un examen de l'AMA

Demander un examen d'une AUT par l'AMA

Statut des AUT lors d'un examen par l'AMA

## AUT ET ADAMS

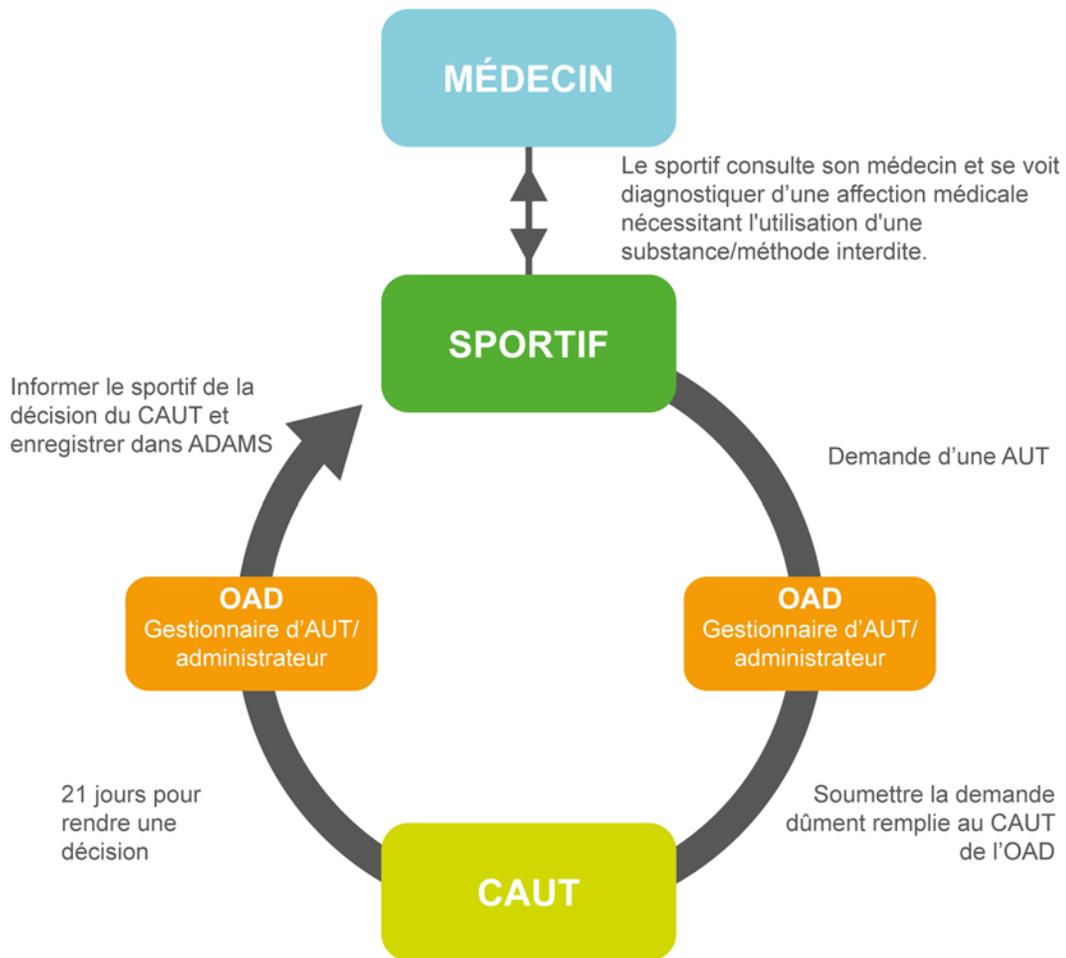
SECTION 8

Qu'est-ce qu'ADAMS

Si un sportif souffre d'une affection médicale nécessitant un traitement contenant une substance interdite ou constituant une méthode interdite figurant sur la Liste, il doit entamer la procédure de demande d'AUT dès que possible. Le cycle de vie du processus d'AUT est illustré ci-dessous.

Figure 1 :

### Cycle de vie du processus d'AUT



\*L'OAD assume un rôle de facilitateur entre le sportif et le CAUT. Le personnel de l'OAD chargé des AUT ne doit pas être impliqué dans d'autres domaines, ce qui peut entraîner un conflit d'intérêts. Par exemple, les contrôles ou le renseignement.

## CHAPITRE 3 :

# Quand faire une demande d'AUT ?

### LA LISTE DES INTERDICTIONS

SECTION 1

La Liste des interdictions

### DEMANDE D'AUT

SECTION 2

La procédure de demande

Quand faire une demande d'AUT

À qui s'adresser pour faire une demande d'AUT

Responsabilités dans le cadre d'une demande d'AUT

Après qu'un sportif a soumis une demande d'AUT

Que se passe-t-il après qu'une AUT est accordée

Que se passe-t-il si une AUT est refusée

Comment faire appel d'une décision d'AUT

Informations personnelles des sportifs

### OBTENTION D'UNE AUT

SECTION 3

Critères pour une demande d'AUT rétroactive

Critères pour l'octroi d'une AUT

Quand serait-il manifestement injuste de refuser une AUT rétroactive

### RESPONSABILITÉS DES OAD

SECTION 4

Comment les OAD doivent-elles traiter les demandes d'AUT

OAD impliquées dans le processus d'AUT

Comment les OAD devraient-elles guider les sportifs

Comment les OAD doivent-elles traiter les informations confidentielles

### COMITÉS AUT (CAUT)

SECTION 5

Mise en place d'un CAUT

Comment fonctionne un CAUT

### PROCESSUS DE RECONNAISSANCE

SECTION 6

Principes généraux de la reconnaissance des AUT

Types de reconnaissance

### EXAMENS D'AUT PAR L'AMA

SECTION 7

Qu'est-ce qu'un examen de l'AMA

Demander un examen d'une AUT par l'AMA

Statut des AUT lors d'un examen par l'AMA

### AUT ET ADAMS

SECTION 8

Qu'est-ce qu'ADAMS

En général, les sportifs doivent demander une AUT dès que possible ou lorsque le besoin s'en fait sentir. Toutefois, certains sportifs peuvent être en mesure de faire une demande rétroactive, après avoir fourni un échantillon, et seulement si l'une des exceptions énumérées dans les Articles 4.1 ou 4.3 du SIAUT s'applique.

## **1.0 Pour les substances interdites en compétition uniquement**

Les sportifs doivent demander une AUT au moins 30 jours avant leur prochaine compétition, sauf s'il s'agit d'une urgence ou d'une situation exceptionnelle.

Si les sportifs savent qu'ils prendront une substance interdite à long terme, même si elle n'est interdite qu'en compétition, ils doivent néanmoins s'adresser dès que possible à l'OAD compétente.

## **2.0 Pour les substances interdites à tout moment**

La demande d'AUT doit être soumise dès que l'affection médicale nécessitant l'utilisation d'une substance ou d'une méthode interdite est diagnostiquée, ou dès que le sportif atteint un niveau de compétition nécessitant une demande préalable d'AUT.

Certains sportifs qui ne participent qu'à des compétitions de niveau national ou inférieur peuvent ne pas être tenus ou même autorisés à faire une demande préalable par leur ONAD. Cela dépendra du programme de priorisation des sports de l'ONAD et des règles antidopage. Ces sportifs seront autorisés à faire une demande rétroactive après avoir fourni un échantillon lorsqu'ils sont soumis à un contrôle du dopage. Il est toujours important que les sportifs consultent d'abord leur ONAD (par le biais de leur site web par exemple) pour savoir s'ils entrent dans cette catégorie.

CHAPITRE 4 :

# À qui s'adresser pour faire une demande d'AUT ?

	<b>LA LISTE DES INTERDICTIONS</b>				
<b>SECTION 1</b>	La Liste des interdictions				
	<b>DEMANDE D'AUT</b>				
<b>SECTION 2</b>	La procédure de demande	Quand faire une demande d'AUT	<b>À qui s'adresser pour faire une demande d'AUT</b>	Responsabilités dans le cadre d'une demande d'AUT	Après qu'un sportif a soumis une demande d'AUT
	Que se passe-t-il après qu'une AUT est accordée	Que se passe-t-il si une AUT est refusée	Comment faire appel d'une décision d'AUT	Informations personnelles des sportifs	
	<b>OBTENTION D'UNE AUT</b>				
<b>SECTION 3</b>	Critères pour une demande d'AUT rétroactive	Critères pour l'octroi d'une AUT	Quand serait-il manifestement injuste de refuser une AUT rétroactive		
	<b>RESPONSABILITÉS DES OAD</b>				
<b>SECTION 4</b>	Comment les OAD doivent-elles traiter les demandes d'AUT	OAD impliquées dans le processus d'AUT	Comment les OAD devraient-elles guider les sportifs	Comment les OAD doivent-elles traiter les informations confidentielles	
	<b>COMITÉS AUT (CAUT)</b>				
<b>SECTION 5</b>	Mise en place d'un CAUT	Comment fonctionne un CAUT			
	<b>PROCESSUS DE RECONNAISSANCE</b>				
<b>SECTION 6</b>	Principes généraux de la reconnaissance des AUT	Types de reconnaissance			
	<b>EXAMENS D'AUT PAR L'AMA</b>				
<b>SECTION 7</b>	Qu'est-ce qu'un examen de l'AMA	Demander un examen d'une AUT par l'AMA	Statut des AUT lors d'un examen par l'AMA		
	<b>AUT ET ADAMS</b>				
<b>SECTION 8</b>	Qu'est-ce qu'ADAMS				

Le sportif doit soumettre sa demande d'AUT à l'OAD compétente via le système d'administration et de gestion antidopage de l'AMA (ADAMS) ou en format papier en utilisant le formulaire de demande d'AUT approprié. Dans ce dernier cas, l'OAD saisit ensuite les informations dans ADAMS.

Les sportifs ne peuvent demander une AUT qu'à une OAD à la fois pour la même affection médicale. De plus, les sportifs ne peuvent pas avoir plus d'une AUT pour la même affection médicale en même temps.

## 1.0 Les sportifs de niveau national

Les sportifs de niveau national doivent demander une AUT à leur ONAD. Les ONAD décident quels sportifs sont considérés comme des sportifs de niveau national. Cependant, comme les critères peuvent différer d'une ONAD à l'autre, il est conseillé aux sportifs de contacter leur ONAD s'ils ont besoin de clarification ou de confirmation. Veuillez consulter l'organigramme « Où les sportifs de niveau national (ou les sportifs de niveau inférieur) doivent-ils faire une demande d'AUT ? » (Figure 2).

Notez que certains sportifs peuvent ne pas être considérés comme des sportifs de niveau national et/ou peuvent être un sportif de faible priorité pour cette ONAD particulière. Ils peuvent ne pas avoir besoin de demander à l'avance une AUT (Article 4.1(c) du SIAUT). Les sportifs doivent consulter les règles de l'ONAD ou contacter l'ONAD pour obtenir des éclaircissements.

## À qui les sportifs de niveau inférieur doivent-ils s'adresser ?

Il convient de noter que le Code et le SIAUT permettent à chaque ONAD de décider quels sportifs relèvent de sa compétence.

Figure 2 :



## 2.0 Les sportifs de niveau international

Les sportifs de niveau international doivent demander une AUT directement à leur FI. Les FI décident quels sportifs sont considérés comme étant de niveau international dans leur sport et sont tenues de publier ces informations sur leur site web soit telles que :

- ❖ une liste des sportifs relevant de leur juridiction ; ou
- ❖ un avis qui indique clairement quels sont les sportifs qu'ils considèrent de niveau international et qui doivent demander une nouvelle AUT ou demander la reconnaissance d'une AUT de l'ONAD existante.
- ❖ Si le sportif ne sait toujours pas à qui s'adresser, il doit contacter directement sa FI.

Si un sportif passe du niveau national au niveau international, il est de sa responsabilité d'alerter ou de notifier la FI s'il a déjà une AUT de l'ONAD. La FI doit alors demander à l'ONAD l'accès aux informations médicales afin d'évaluer et de reconnaître (ou non) l'AUT. Cette étape peut ne pas être nécessaire si l'AUT est automatiquement reconnue par la FI. La FI doit publier un avis sur son site web, indiquant dans quelles situations une AUT sera automatiquement reconnue. Voir Chapitre 21 sur la reconnaissance automatique. L'ONAD du sportif peut l'aider dans cette procédure.

Les sportifs qui ne sont pas de niveau international selon les règles de leur FI, mais qui ont une AUT accordée par leur ONAD et qui participent ensuite à certaines manifestations internationales, auront besoin que leur AUT soit reconnue par la FI concernée avant qu'elle puisse être considérée comme valable au niveau international. Il est recommandé que les FI publient sur leur site web une liste des manifestations qui exigent qu'un sportif demande la reconnaissance de son AUT auprès de son ONAD.

Il peut arriver qu'un sportif qui n'est pas de niveau international ne soit pas tenu de demander à l'avance une AUT à son ONAD (selon les règles de l'ONAD). Si ce sportif décide de participer à une manifestation internationale nécessitant une approbation préalable d'AUT, il doit faire une demande directement auprès de la FI qui accueille la manifestation, à moins que la FI ne prenne des dispositions avec l'ONAD compétente pour traiter l'AUT. La FI doit fournir des conseils clairs et concis au sportif quant au lieu et au moment où il doit faire sa demande. Il peut y avoir des situations, en particulier pour les événements à grande participation, où les règles sont telles que les sportifs de niveau inférieur ne pourront faire une demande que rétroactivement.

### 3.0 Les sportifs de niveau récréatif

Il s'agit d'une nouvelle catégorie de sportifs telle que définie dans le Code 2021 pour les sportifs qui ne participent pas à des compétitions de haut niveau. Un sportif de niveau récréatif est définie par l'ONAD concernée, mais elle ne peut pas inclure un sportif qui, dans les cinq années avant de commettre une VRAD :

- ❖ a été un sportif de niveau international ou un sportif de niveau national ;
- ❖ a représenté un pays quelconque lors d'un événement international dans une catégorie ouverte ;
- ❖ fait partie d'un groupe cible de sportifs soumis à des contrôles ou d'un autre groupe de localisation.

Les sportifs doivent consulter les règles applicables de l'ONAD ou contacter leur ONAD pour savoir s'ils sont tenus de demander une AUT à l'avance. Selon les règles applicables et conformément au SIAUT, un sportif amateur pourra demander une AUT rétroactivement en vertu des Articles 4.1 (c) et 4.1 (d) du SIAUT.

CHAPITRE 5 :

# Quelles sont les responsabilités d'un sportif dans le cadre d'une demande d'AUT ?

---

	<b>LA LISTE DES INTERDICTIONS</b>				
<b>SECTION 1</b>	La Liste des interdictions				
	<b>DEMANDE D'AUT</b>				
<b>SECTION 2</b>	La procédure de demande	Quand faire une demande d'AUT	À qui s'adresser pour faire une demande d'AUT	<b>Responsabilités dans le cadre d'une demande d'AUT</b>	Après qu'un sportif a soumis une demande d'AUT
	Que se passe-t-il après qu'une AUT est accordée	Que se passe-t-il si une AUT est refusée	Comment faire appel d'une décision d'AUT	Informations personnelles des sportifs	
	<b>OBTENTION D'UNE AUT</b>				
<b>SECTION 3</b>	Critères pour une demande d'AUT rétroactive	Critères pour l'octroi d'une AUT	Quand serait-il manifestement injuste de refuser une AUT rétroactive		
	<b>RESPONSABILITÉS DES OAD</b>				
<b>SECTION 4</b>	Comment les OAD doivent-elles traiter les demandes d'AUT	OAD impliquées dans le processus d'AUT	Comment les OAD devraient-elles guider les sportifs	Comment les OAD doivent-elles traiter les informations confidentielles	
	<b>COMITÉS AUT (CAUT)</b>				
<b>SECTION 5</b>	Mise en place d'un CAUT	Comment fonctionne un CAUT			
	<b>PROCESSUS DE RECONNAISSANCE</b>				
<b>SECTION 6</b>	Principes généraux de la reconnaissance des AUT	Types de reconnaissance			
	<b>EXAMENS D'AUT PAR L'AMA</b>				
<b>SECTION 7</b>	Qu'est-ce qu'un examen de l'AMA	Demander un examen d'une AUT par l'AMA	Statut des AUT lors d'un examen par l'AMA		
	<b>AUT ET ADAMS</b>				
<b>SECTION 8</b>	Qu'est-ce qu'ADAMS				

Le sportif doit informer/rappeler à son médecin à chaque visite qu'il est un sportif tel que défini par son OAD et donc soumis aux règles antidopage.

## 1.0 Fournir des informations médicales adéquates à l'OAD

Il est la responsabilité du sportif de fournir à l'OAD et au CAUT de l'OAD une demande d'AUT remplie contenant les informations médicales adéquates pour confirmer le diagnostic. Il est fortement recommandé au sportif d'apporter le formulaire de demande d'AUT et [les Listes de vérification pour les AUT](#) pertinentes avec lui à son médecin ou d'avoir une version électronique facilement accessible.



### EXEMPLE D'INFORMATIONS MÉDICALES À FOURNIR

Un nageur de 17 ans avec un diabète suspecté. Idéalement, avant de consulter son médecin, il consultera le site web de son OAD où il trouvera :

Le formulaire de demande d'AUT. Celui-ci sera facilement téléchargeable sur le site web de l'OAD concernée ou pourra être saisi directement dans ADAMS.

Une copie de la Liste de vérification pour les AUT pour le diabète (voir ci-dessous, Figure 3). Notez que [les Listes de vérification pour les AUT](#) pour les affections les plus courantes sont disponibles dans de nombreuses langues.

Figure 3 : Liste de vérifications pour les AUT pour le diabète (insuline)

LISTE DE VÉRIFICATION  
AUTORISATION D'USAGE À DES FINS THÉRAPEUTIQUES (AUT)  
APPLICATION : DIABÈTE  
SUBSTANCE INTERDITE : INSULINE

insérez votre logo ici et supprimez cette zone

**LISTE DE VÉRIFICATION : AUTORISATION D'USAGE À DES FINS THÉRAPEUTIQUES (AUT)**  
APPLICATION : DIABÈTE | SUBSTANCE INTERDITE : INSULINE

Cette liste de vérification a pour but de guider le sportif et son médecin sur les exigences d'une demande d'AUT qui permettra au Comité pour l'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (CAUT) d'évaluer si les critères du standard international pour les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (SIAUT) pertinents sont remplis. Veuillez noter que le formulaire de demande d'AUT rempli seul ne suffit pas : des documents justificatifs DOIVENT être fournis. Une demande remplie et une liste de vérification ne garantissent PAS l'octroi d'une AUT. Inversement, dans certaines situations, une demande légitime peut ne pas inclure tous les éléments de la liste de vérification.

**LE FORMULAIRE DE DEMANDE AUT DOIT COMPRENDRE :**

- Toutes les sections remplies dans une écriture lisible
- Toutes les informations présentées en [anglais]
- La signature du médecin demandeur
- La signature du sportif

**LE RAPPORT MÉDICAL DOIT INCLURE DES DÉTAILS SUR :**

- Antécédents médicaux : symptômes, âge d'apparition, évolution de la maladie, début du traitement, hypoglycémie, acidocétose diabétique, complications liées au diabète (le cas échéant)
- Interprétation des symptômes, des signes et des résultats de tests par le médecin
- Diagnostic basé sur des critères internationaux (glycémie à jeun/taux de tolérance au glucose/A1C ou glycémie aléatoire)
- Type d'insuline prescrite, y compris le dose, la fréquence et la voie d'administration

**LES RÉSULTATS DES TESTS DIAGNOSTIQUES DOIVENT INCLURE DES COPIES DE :**

- Tests de sérotypage (par exemple, profil A1C, glycémie)
- Résultats de réponse de tolérance au glucose par voie orale (s'ils ont été effectués)

**INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES INCLUSES :**

- Selon la spécification de l'IOAD

Le sportif doit travailler avec son médecin pour remplir le formulaire de demande d'AUT et rassembler les documents justificatifs énumérés sur la Liste de vérification pour les AUT. Il est important de s'assurer que le médecin a correctement rempli toutes les sections de la demande d'AUT concernant les informations médicales, le diagnostic et les détails sur les médicaments. Il est également important qu'il signe et date la déclaration du médecin. Le sportif peut choisir d'envoyer les informations par fax, par la poste ou par courrier électronique sécurisé à l'OAD qui les saisira dans ADAMS. Le sportif ou le médecin peut remplir le formulaire directement via ADAMS, s'il dispose d'un compte.

Il est important que le sportif et son médecin sachent qu'une demande d'AUT n'est considérée comme complète que si elle permet au CAUT de déterminer si les critères énoncés dans le SIAUT (Article 4.2) sont satisfaits ou non.

Les informations suivantes doivent être incluses dans le formulaire de demande d'AUT ou être soumises avec celui-ci :

- ❖ les détails pertinents sur le diagnostic et les médicaments (nom de la substance/méthode interdite, dosage, voie et fréquence d'administration, date d'expiration/durée du traitement) ;
- ❖ une déclaration du médecin (comprenant le nom, les coordonnées et la spécialité) ; et
- ❖ les informations médicales justificatives (y compris les antécédents médicaux complets, les documents du ou des médecins ayant établi le diagnostic initial (si possible), les résultats des examens pertinents, les examens de laboratoire et les études d'imagerie, le cas échéant, ainsi que les rapports ou lettres médicaux originaux).

Les sportifs et les médecins traitants doivent se référer aux [Listes de vérification pour les AUT](#) pour des explications plus détaillées, tandis que les [Lignes directrices sur les AUT à l'intention des médecins](#) fournissent des explications plus approfondies sur les exigences.

Les sportifs doivent conserver une copie complète du formulaire de demande d'AUT, ainsi que de tous les documents et informations soumis à l'appui de cette demande. Toutes les informations médicales appropriées nécessaires au CAUT pour prendre une décision doivent être saisies dans ADAMS en anglais ou en français. En définitive, il incombe au sportif de fournir ces traductions, mais l'AMA recommande que les OAD aident leurs sportifs.

Les informations relatives aux AUT doivent être saisies dans ADAMS en anglais ou en français. Il est acceptable de fournir un résumé traduit expliquant le diagnostic, les éléments clés des examens cliniques, les tests médicaux et le plan de traitement. Il ne serait pas acceptable de traduire deux lignes d'un médecin indiquant le diagnostic et le traitement. Le résumé doit être préparé soit par le médecin traitant, soit par un médecin/agent de l'OAD ayant une bonne compréhension du cas/affection médicale. (Voir [Annexe](#) pour des exemples). L'AMA peut toutefois demander des traductions supplémentaires du dossier médical, si nécessaire.

## 2.0 Traitement des demandes incomplètes

Une demande d'AUT ne sera examinée par le CAUT de l'OAD qu'après réception d'un formulaire de demande dûment rempli, accompagné de toutes les informations médicales pertinentes. Les demandes incomplètes seront renvoyées par l'OAD au sportif pour être complétées et soumises à nouveau. Les OAD doivent expliquer clairement aux sportifs pourquoi leur demande a été jugée incomplète.

## 3.0 Obtenir des informations complémentaires

Le CAUT de l'OAD peut demander des informations supplémentaires, des examens ou des études d'imagerie, ou d'autres informations au sportif ou à son médecin, et/ou faire appel à d'autres experts médicaux ou scientifiques.

De même, lorsqu'un CAUT de l'AMA examine un cas, il peut demander des informations supplémentaires à l'OAD et/ou au sportif, y compris des études complémentaires, et/ou faire appel à d'autres experts médicaux ou scientifiques. Cependant, un CAUT de l'AMA peut annuler une AUT accordée sans demander d'informations supplémentaires, et le sportif devra alors faire une nouvelle demande d'AUT auprès de l'OAD appropriée. Si l'OAD a traduit le dossier du sportif, ce dernier aura la possibilité de revoir la traduction. Veuillez consulter la Section 7 pour de plus amples informations sur les examens d'AUT de l'AMA.

#### **4.0 Commencer un traitement médical avant qu'une AUT soit accordée**

L'AUT est valable (à partir de la date d'entrée en vigueur) dès que le sportif est informé par l'OAD que l'AUT a été accordée.

Les sportifs qui possèdent ou utilisent la ou les substances ou méthodes interdites avant de recevoir cette notification le font à leurs propres risques. Cette utilisation ou possession antérieure constituerait une VRAD en cas de refus de l'AUT par le CAUT. Cependant, dans les situations d'urgence médicale ou de besoin de traitement urgent, un sportif ne devrait pas mettre en danger ou risquer sa santé et devrait savoir qu'il pourra, dans de telles circonstances, demander une AUT rétroactivement. Une telle demande d'AUT est toujours soumise aux critères énumérés à l'Article 4.2 du SIAUT (sauf si l'Article 4.3 du SIAUT s'applique).

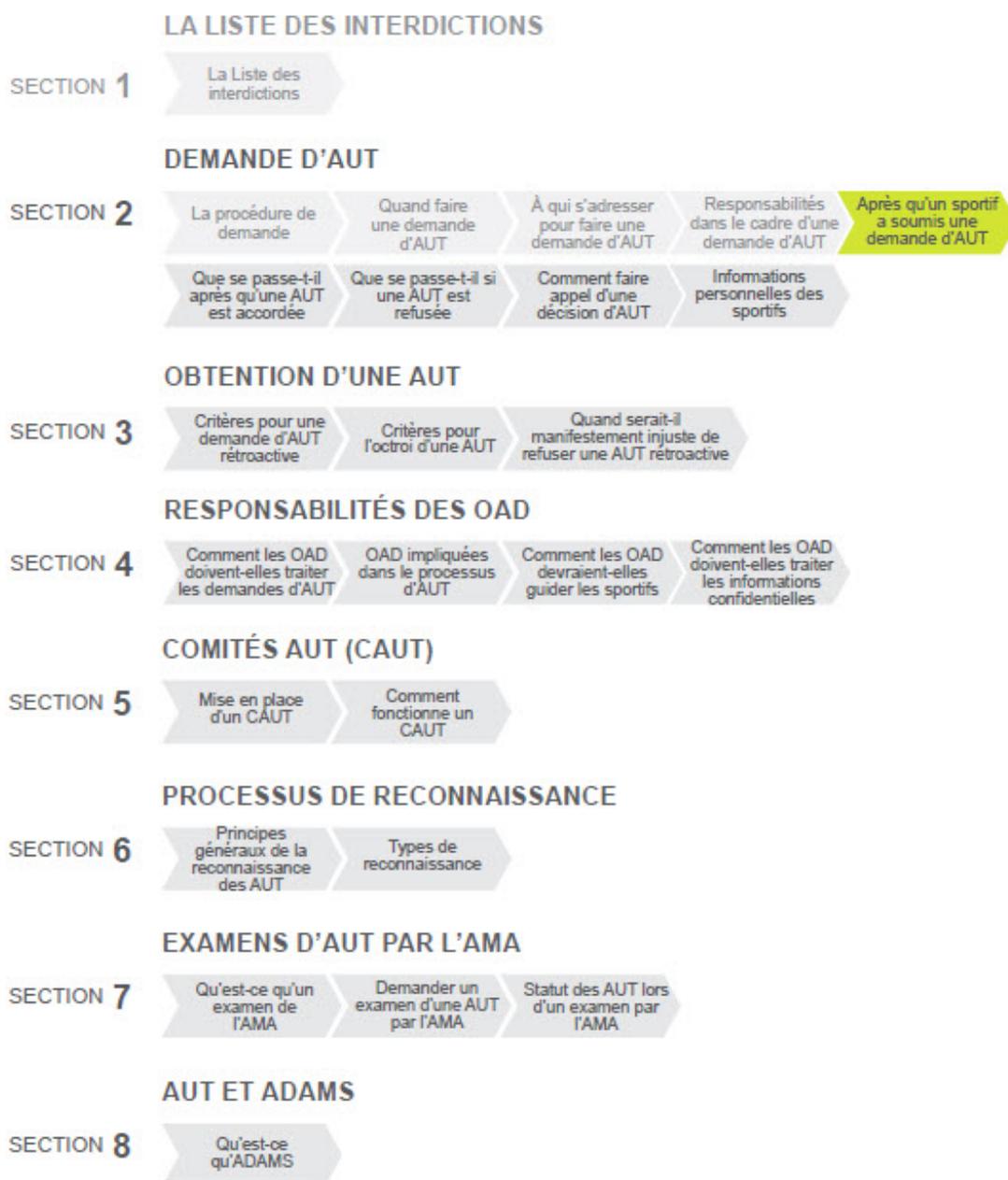
Les sportifs doivent vérifier si la substance ou la méthode qu'ils utilisent ou possèdent est légale dans la juridiction spécifique (par exemple, le pays, l'état ou la province) où ils participent ou prévoient de participer. Une AUT ne donne la permission d'utiliser et/ou de posséder une substance ou une méthode interdite que dans le cadre d'une compétition sportive. Par exemple, le cannabis ou les opioïdes sont illégaux dans divers états et pays et la transgression de ces règles peut entraîner de graves conséquences juridiques, qu'une AUT ait été accordée ou non.

#### **5.0 Coûts liés à une demande d'AUT**

Le sportif est responsable de tous les coûts liés à une demande d'AUT et de toute information supplémentaire requise par le CAUT.

CHAPITRE 6 :

# Que se passe-t-il après qu'un sportif a soumis une demande d'AUT ?



## 1.0 Traitement d'une demande d'AUT

Les demandes d'AUT sont examinées par le CAUT de l'OAD concernée. Conformément à l'Article 6.9 du SIAUT, le CAUT décide d'accorder ou non la demande dès que possible, et généralement (c'est-à-dire, sauf circonstances exceptionnelles) dans un délai maximum de 21 jours à compter de la réception d'une demande complète. En outre, l'OAD doit saisir toutes les informations pertinentes dans ADAMS dans un délai de 21 jours à compter de la date de la décision.

Suite à l'évaluation de la demande d'AUT, un certificat d'AUT ou une lettre expliquant au sportif les raisons du refus de l'AUT lui sera délivré (confirmant toute raison pertinente de la décision de refus ou les conditions associées à l'AUT accordée).

## 2.0 Validité d'une AUT

Le CAUT assigne une date de début et de fin à chaque AUT, à laquelle l'AUT expirera automatiquement. Le CAUT doit utiliser les [Lignes directrices sur les AUT à l'intention des médecins de l'AMA](#) pour guider les médecins dans la détermination de la durée de l'AUT. Les sportifs doivent être conscients de la durée de leur AUT et être prêts à faire une nouvelle demande bien avant son expiration.

Une AUT peut être annulée avant son expiration si le sportif ne respecte pas l'une des exigences ou conditions imposées par le CAUT lorsqu'il a accordé l'AUT. Par exemple, un CAUT peut autoriser l'usage de la testostérone sous des conditions strictes, qui peuvent inclure la soumission de résultats de tests cliniques actualisés à l'OAD.

Une AUT pour les organisations responsables de grandes manifestations ne peut être accordée que pour la durée de la manifestation de l'organisation responsable de grande manifestation. Si le sportif doit continuer à utiliser la substance ou la méthode interdite et participer à des compétitions sportives, il devra demander une nouvelle AUT à l'OAD compétente (c'est-à-dire son ONAD ou sa FI, selon le cas).

## CHAPITRE 7 :

# Que se passe-t-il après qu'une AUT est accordée ?

	<b>LA LISTE DES INTERDICTIONS</b>				
<b>SECTION 1</b>	La Liste des interdictions				
	<b>DEMANDE D'AUT</b>				
<b>SECTION 2</b>	La procédure de demande	Quand faire une demande d'AUT	À qui s'adresser pour faire une demande d'AUT	Responsabilités dans le cadre d'une demande d'AUT	Après qu'un sportif a soumis une demande d'AUT
	Que se passe-t-il après qu'une AUT est accordée	Que se passe-t-il si une AUT est refusée	Comment faire appel d'une décision d'AUT	Informations personnelles des sportifs	
	<b>OBTENTION D'UNE AUT</b>				
<b>SECTION 3</b>	Critères pour une demande d'AUT rétroactive	Critères pour l'octroi d'une AUT	Quand serait-il manifestement injuste de refuser une AUT rétroactive		
	<b>RESPONSABILITÉS DES OAD</b>				
<b>SECTION 4</b>	Comment les OAD doivent-elles traiter les demandes d'AUT	OAD impliquées dans le processus d'AUT	Comment les OAD devraient-elles guider les sportifs	Comment les OAD doivent-elles traiter les informations confidentielles	
	<b>COMITÉS AUT (CAUT)</b>				
<b>SECTION 5</b>	Mise en place d'un CAUT	Comment fonctionne un CAUT			
	<b>PROCESSUS DE RECONNAISSANCE</b>				
<b>SECTION 6</b>	Principes généraux de la reconnaissance des AUT	Types de reconnaissance			
	<b>EXAMENS D'AUT PAR L'AMA</b>				
<b>SECTION 7</b>	Qu'est-ce qu'un examen de l'AMA	Demander un examen d'une AUT par l'AMA	Statut des AUT lors d'un examen par l'AMA		
	<b>AUT ET ADAMS</b>				
<b>SECTION 8</b>	Qu'est-ce qu'ADAMS				

## 1.0 Changements dans le traitement médical

Une AUT est accordée pour un dosage, une fréquence, une voie d'administration et une durée spécifiques. Par conséquent, en cas de changement significatif des conditions spécifiées dans l'AUT, le sportif doit contacter son OAD pour déterminer s'il peut simplement fournir les nouvelles informations ou s'il doit demander une nouvelle AUT. Il est reconnu que pour certaines affections médicales, les dosages peuvent fluctuer, en particulier durant les premières étapes du traitement, par exemple pour une affection telle que le diabète insulino-dépendant. L'OAD peut autoriser une certaine flexibilité des doses mais doit le noter dans les conditions de l'AUT accordée. Il faut savoir que si un sportif rend un résultat d'analyse anormal (RAA) qui n'est pas compatible avec l'AUT, il pourrait être accusé de VRAD. Par exemple, un sportif a une AUT pour 10mg de substance X par jour ; cependant, la concentration estimée de la substance interdite détectée dans son échantillon a montré qu'il prenait beaucoup plus que la dose approuvée.

## 2.0 Renouvellement d'une AUT

Bien que tous les tests ou évaluations ne doivent pas nécessairement être répétés, les AUT ne peuvent être renouvelées sans une nouvelle consultation médicale et une confirmation. Le sportif doit remplir une nouvelle demande signée par son médecin. Le sportif doit faire une nouvelle demande d'AUT bien à l'avance afin de disposer de suffisamment de temps pour prendre une décision sur la demande avant l'expiration de l'AUT existante. La prolongation automatique d'une AUT n'est autorisée en aucun cas.

Il peut ne pas être nécessaire de procéder à une réévaluation approfondie, en particulier pour les affections de longue durée. Toutefois, cela se fait au cas par cas et il est conseillé au sportif de fournir des informations actualisées plutôt qu'une brève note d'un médecin indiquant que le sportif doit poursuivre son traitement. Bien que le sportif puisse recevoir une notification concernant une AUT expirant, il reste de sa responsabilité d'être informé et de demander un renouvellement de son AUT, si nécessaire.

Si un sportif demande un renouvellement de son AUT, les informations médicales pertinentes de la ou des AUT précédentes seront automatiquement transférées à la nouvelle demande par l'OAD.

CHAPITRE 8 :

# Que se passe-t-il si une AUT est refusée ?

	<b>LA LISTE DES INTERDICTIONS</b>				
<b>SECTION 1</b>	La Liste des interdictions				
	<b>DEMANDE D'AUT</b>				
<b>SECTION 2</b>	La procédure de demande	Quand faire une demande d'AUT	À qui s'adresser pour faire une demande d'AUT	Responsabilités dans le cadre d'une demande d'AUT	Après qu'un sportif a soumis une demande d'AUT
	Que se passe-t-il après qu'une AUT est accordée	Que se passe-t-il si une AUT est refusée	Comment faire appel d'une décision d'AUT	Informations personnelles des sportifs	
	<b>OBTENTION D'UNE AUT</b>				
<b>SECTION 3</b>	Critères pour une demande d'AUT rétroactive	Critères pour l'octroi d'une AUT	Quand serait-il manifestement injuste de refuser une AUT rétroactive		
	<b>RESPONSABILITÉS DES OAD</b>				
<b>SECTION 4</b>	Comment les OAD doivent-elles traiter les demandes d'AUT	OAD impliquées dans le processus d'AUT	Comment les OAD devraient-elles guider les sportifs	Comment les OAD doivent-elles traiter les informations confidentielles	
	<b>COMITÉS AUT (CAUT)</b>				
<b>SECTION 5</b>	Mise en place d'un CAUT	Comment fonctionne un CAUT			
	<b>PROCESSUS DE RECONNAISSANCE</b>				
<b>SECTION 6</b>	Principes généraux de la reconnaissance des AUT	Types de reconnaissance			
	<b>EXAMENS D'AUT PAR L'AMA</b>				
<b>SECTION 7</b>	Qu'est-ce qu'un examen de l'AMA	Demander un examen d'une AUT par l'AMA	Statut des AUT lors d'un examen par l'AMA		
	<b>AUT ET ADAMS</b>				
<b>SECTION 8</b>	Qu'est-ce qu'ADAMS				

## 1.0 Expliquer les raisons du refus

Si une demande d'AUT est refusée, le CAUT est tenu de fournir au sportif une explication de la ou des raisons du refus de l'AUT sur chacun des critères pertinents de l'Article 4.2 du SIAUT. Une simple déclaration indiquant « l'Article 4.2(c) du SIAUT (aucune alternative raisonnable) n'a pas été respecté » n'est pas suffisante. Le CAUT devrait expliquer comment il est parvenu à sa décision.

## 2.0 Informations médicales manquantes

Si l'AUT est refusée en raison d'un manque de tests médicaux et/ou d'autres informations requises pour démontrer la satisfaction des critères de l'Article 4.2 du SIAUT, la question ne doit pas être soumise à l'instance nationale d'appel compétente, au Tribunal Arbitral du Sport (TAS) ou à l'AMA. Au lieu de cela, le dossier doit être complété et soumis à nouveau à l'OAD. Les sportifs devraient contacter leur OAD pour obtenir de l'aide et des conseils.

CHAPITRE 9 :

# Comment faire appel d'une décision d'AUT ?

	<b>LA LISTE DES INTERDICTIONS</b>				
<b>SECTION 1</b>	La Liste des interdictions				
	<b>DEMANDE D'AUT</b>				
<b>SECTION 2</b>	La procédure de demande	Quand faire une demande d'AUT	À qui s'adresser pour faire une demande d'AUT	Responsabilités dans le cadre d'une demande d'AUT	Après qu'un sportif a soumis une demande d'AUT
	Que se passe-t-il après qu'une AUT est accordée	Que se passe-t-il si une AUT est refusée	<b>Comment faire appel d'une décision d'AUT</b>	Informations personnelles des sportifs	
	<b>OBTENTION D'UNE AUT</b>				
<b>SECTION 3</b>	Critères pour une demande d'AUT rétroactive	Critères pour l'octroi d'une AUT	Quand serait-il manifestement injuste de refuser une AUT rétroactive		
	<b>RESPONSABILITÉS DES OAD</b>				
<b>SECTION 4</b>	Comment les OAD doivent-elles traiter les demandes d'AUT	OAD impliquées dans le processus d'AUT	Comment les OAD devraient-elles guider les sportifs	Comment les OAD doivent-elles traiter les informations confidentielles	
	<b>COMITÉS AUT (CAUT)</b>				
<b>SECTION 5</b>	Mise en place d'un CAUT	Comment fonctionne un CAUT			
	<b>PROCESSUS DE RECONNAISSANCE</b>				
<b>SECTION 6</b>	Principes généraux de la reconnaissance des AUT	Types de reconnaissance			
	<b>EXAMENS D'AUT PAR L'AMA</b>				
<b>SECTION 7</b>	Qu'est-ce qu'un examen de l'AMA	Demander un examen d'une AUT par l'AMA	Statut des AUT lors d'un examen par l'AMA		
	<b>AUT ET ADAMS</b>				
<b>SECTION 8</b>	Qu'est-ce qu'ADAMS				

## 1.0 Sportif de niveau national

Si un sportif de niveau national souhaite faire appel d'une décision du CAUT de l'ONAD, elle doit le faire devant l'instance d'appel nationale compétente de son pays. L'ONAD doit guider le sportif tout au long de cette procédure.

Un sportif de niveau national ne peut faire appel au TAS que si les règles de son ONAD le prévoient. La décision d'une instance nationale d'appel est définitive. Toutefois, l'AMA et la FI du sportif (et le Comité international olympique ou le Comité international paralympique, selon le cas) ont le droit de faire appel de la décision de l'instance nationale d'appel devant le TAS. L'AMA peut examiner toute décision d'AUT, à tout moment, de sa propre initiative.

Un sportif de niveau national peut également demander à l'AMA d'examiner la décision du CAUT de l'ONAD ; cependant, l'AMA n'est pas tenue de procéder à un tel examen.

## 2.0 Sportif de niveau international

Un sportif de niveau international peut demander à l'AMA d'examiner sa demande d'AUT refusée. Cependant, l'AMA n'est pas obligée d'examiner toutes les décisions d'AUT et peut le faire à sa discrétion. Dans certains cas, l'AMA doit accepter d'examiner la décision (voir Section 7).

Un sportif de niveau international (ou son ONAD) peut faire appel de la décision d'AUT d'une FI devant le TAS si cette décision n'est pas examinée par l'AMA ou, si elle est examinée par l'AMA et que la décision n'est pas annulée lors de l'examen.

Il est important de noter que dans de tels cas, la décision faisant l'objet d'un appel par le sportif ou l'ONAD est la décision d'AUT de la FI.

Si l'AMA examine une décision d'AUT et l'annule, le sportif ou l'ONAD concernée ou la FI peut faire appel de la décision de l'AMA devant le TAS.

CHAPITRE 10 :

# Comment les informations personnelles des sportifs sont traitées tout au long de la procédure d'AUT ?

	<b>LA LISTE DES INTERDICTIONS</b>				
<b>SECTION 1</b>	La Liste des interdictions				
	<b>DEMANDE D'AUT</b>				
<b>SECTION 2</b>	La procédure de demande	Quand faire une demande d'AUT	À qui s'adresser pour faire une demande d'AUT	Responsabilités dans le cadre d'une demande d'AUT	Après qu'un sportif a soumis une demande d'AUT
	Que se passe-t-il après qu'une AUT est accordée	Que se passe-t-il si une AUT est refusée	Comment faire appel d'une décision d'AUT	Informations personnelles des sportifs	
	<b>OBTENTION D'UNE AUT</b>				
<b>SECTION 3</b>	Critères pour une demande d'AUT rétroactive	Critères pour l'octroi d'une AUT	Quand serait-il manifestement injuste de refuser une AUT rétroactive		
	<b>RESPONSABILITÉS DES OAD</b>				
<b>SECTION 4</b>	Comment les OAD doivent-elles traiter les demandes d'AUT	OAD impliquées dans le processus d'AUT	Comment les OAD devraient-elles guider les sportifs	Comment les OAD doivent-elles traiter les informations confidentielles	
	<b>COMITÉS AUT (CAUT)</b>				
<b>SECTION 5</b>	Mise en place d'un CAUT	Comment fonctionne un CAUT			
	<b>PROCESSUS DE RECONNAISSANCE</b>				
<b>SECTION 6</b>	Principes généraux de la reconnaissance des AUT	Types de reconnaissance			
	<b>EXAMENS D'AUT PAR L'AMA</b>				
<b>SECTION 7</b>	Qu'est-ce qu'un examen de l'AMA	Demander un examen d'une AUT par l'AMA	Statut des AUT lors d'un examen par l'AMA		
	<b>AUT ET ADAMS</b>				
<b>SECTION 8</b>	Qu'est-ce qu'ADAMS				

## 1.0 Traitement des renseignements personnels

Lorsqu'un sportif demande une AUT, on lui demande de fournir des informations de santé aux OAD afin qu'elles puissent déterminer, avec l'avis de professionnels de la santé, si le sportif peut utiliser une substance ou une méthode qui serait normalement interdite dans le sport. Cela comprend le diagnostic et les détails sur les médicaments pour l'affection médicale ainsi que les dossiers médicaux justificatifs, par exemple les antécédents médicaux, les résultats d'examen, les études d'imagerie, etc.

L'OAD du sportif doit leur fournir des détails complets sur les informations nécessaires à leurs demandes, sur la manière dont elles seront utilisées et sur les personnes qui y auront accès pendant le processus de demande d'AUT. Le formulaire de demande d'AUT fournit un résumé de ces informations.

Lorsqu'un sportif demande une AUT, l'OAD peut lui demander de confirmer qu'il autorise son médecin à communiquer des informations de santé supplémentaires aux membres du CAUT concerné si nécessaire. Les membres du CAUT sont des médecins chargés d'évaluer les demandes d'AUT. Les sportifs peuvent à tout moment retirer à leur médecin l'autorisation de communiquer ces informations. Si le sportif le fait, la demande d'AUT ou la demande de reconnaissance d'AUT sera considérée comme retirée et ne sera pas approuvée.

Une fois que la demande d'AUT est complétée, si le sportif possède un compte ADAMS, il peut la soumettre directement via cette plateforme. L'OAD peut également autoriser la soumission par courrier recommandé ou par un portail sécurisé. Lors de l'utilisation du courrier électronique, il est recommandé de ne pas joindre la demande et les documents justificatifs. L'AMA recommande plutôt l'utilisation d'un système de partage de fichiers sécurisé pour partager ces documents en toute sécurité. Ces systèmes permettent le partage d'un lien vers un endroit sécurisé où le sportif a téléchargé ses documents. Ces systèmes permettent également aux sportifs de définir des autorisations pour le lien, par exemple en demandant au destinataire de s'authentifier (par exemple avec un mot de passe), en ne rendant les documents disponibles au téléchargement que pour une période limitée et en informant le sportif lorsqu'ils sont téléchargés. L'OAD du sportif peut également envoyer un « lien de téléchargement » par courrier électronique s'il utilise l'un de ces systèmes. Si ces systèmes ne sont pas disponibles, les sportifs devraient au moins envisager de protéger leurs documents avec un mot de passe qu'ils peuvent partager séparément avec l'OAD.

Quelle que soit la manière dont le sportif a soumis sa demande d'AUT, celle-ci sera téléchargée dans ADAMS par l'OAD afin qu'elle soit disponible pour l'AMA et les autres OAD qui en ont besoin pour examiner et reconnaître l'AUT.

Plus précisément :

L'AMA doit avoir accès à des informations complètes sur les AUT dans ADAMS pour s'assurer que les AUT sont accordées ou rejetées conformément aux règles du Code et du SIAUT. Vous pouvez en savoir plus sur la façon dont l'AMA traite les informations relatives aux AUT dans la [Politique de confidentialité d'ADAMS](#) ;

L'ONAD et la FI du sportif doivent savoir que l'AUT a été accordée ou refusée, et à quoi elle sert, afin qu'elles sachent qu'il ne faut pas traiter un RAA comme une VRAD lorsqu'il entre dans le champ d'application de l'AUT ;

Si une OAD a besoin de reconnaître l'AUT, elle doit contacter la personne qui l'a accordée et demander l'accès au dossier médical situé sous l'onglet « Informations sur le diagnostic » dans ADAMS ; et

Si les OAD travaillent avec les fournisseurs de services pour gérer les AUT, il est possible qu'ils aient également accès aux informations relatives aux AUT. L'OAD doit informer le sportif si tel est le cas.

Pour mieux comprendre comment les informations relatives aux AUT sont traitées dans ADAMS, les sportifs peuvent consulter la réponse à [Quelles informations sont collectées dans ADAMS et comment sont-elles utilisées et partagées ?](#) dans notre [FAQ sur la confidentialité et la sécurité d'ADAMS](#).

En dehors d'ADAMS, les demandes d'AUT seront évaluées par des personnes responsables des AUT au sein des OAD et de l'AMA. Elles seront également évaluées par les médecins qui font partie du CAUT au sein de l'OAD du sportif et de l'AMA. Parfois, d'autres experts indépendants doivent également être consultés pour évaluer correctement la demande.

## 2.0 Protéger les renseignements personnels du sportif

Les OAD sont soumises à des exigences strictes de confidentialité en ce qui concerne les informations relatives à l'AUT d'un sportif. Toutes les informations contenues dans une demande d'AUT, y compris les informations médicales à l'appui, et toute autre information liée à l'évaluation d'une demande d'AUT doivent être traitées conformément aux principes du secret médical.

Les médecins membres d'un CAUT et tout autre expert consulté doivent être soumis à des accords de confidentialité. Les médecins sont aussi généralement soumis à un certain nombre d'obligations professionnelles pour protéger la confidentialité de leurs patients.

En vertu du [Standard international pour la protection des renseignements personnels \(SIRPR\)](#), le personnel de l'OAD doit également signer des accords de confidentialité, et l'OAD doit mettre en œuvre des mesures strictes de protection de la vie privée et de sécurité pour la protection des renseignements personnels des sportifs. Le SIRPR exige des OAD qu'elles appliquent des niveaux de sécurité plus élevés aux informations relatives aux AUT, en raison de la sensibilité de ces informations.

Vous trouverez des informations sur la sécurité dans ADAMS en consultant la réponse à [Comment vos informations sont-elles protégées dans ADAMS ?](#) dans notre [FAQ sur la confidentialité et la sécurité d'ADAMS](#).

#### Points à retenir

Les sportifs doivent se familiariser avec la Liste des interdictions et le processus d'AUT.

Les sportifs devraient s'adresser à leur OAD pour obtenir de l'aide et des conseils concernant le processus d'AUT.

L'AMA met en garde les sportifs pour qu'ils s'assurent que les documents justificatifs de leur AUT sont suffisants pour répondre aux critères du SIAUT. Un résumé des informations médicales requises, destiné aux sportifs et à leurs médecins, est disponible sur le site web de l'[AMA](#).

Les sportifs doivent déclarer tout médicament ou complément alimentaire qu'ils prennent sur leur Formulaire de contrôle du dopage.

Les sportifs doivent savoir qu'il existe certaines situations dans lesquelles une AUT peut être demandée rétroactivement (voir [Chapitre 10](#)).

# SECTION 3 :

## OBTENTION D'UNE AUT

Cette section vous aidera à comprendre l'Article 4.0 du Standard international pour les AUT. Ce sont les critères clés que toute personne devrait connaître lorsqu'elle demande ou évalue une AUT. Des exemples hypothétiques sont inclus pour apporter des précisions supplémentaires.



CHAPITRE 11 :

# Quand un sportif peut-il faire une demande d'AUT rétroactive (Article 4.1 du SIAUT) ?

	<b>LA LISTE DES INTERDICTIONS</b>				
<b>SECTION 1</b>	La Liste des interdictions				
	<b>DEMANDE D'AUT</b>				
<b>SECTION 2</b>	La procédure de demande	Quand faire une demande d'AUT	À qui s'adresser pour faire une demande d'AUT	Responsabilités dans le cadre d'une demande d'AUT	Après qu'un sportif a soumis une demande d'AUT
	Que se passe-t-il après qu'une AUT est accordée	Que se passe-t-il si une AUT est refusée	Comment faire appel d'une décision d'AUT	Informations personnelles des sportifs	
	<b>OBTENTION D'UNE AUT</b>				
<b>SECTION 3</b>	Critères pour une demande d'AUT rétroactive	Critères pour l'octroi d'une AUT	Quand serait-il manifestement injuste de refuser une AUT rétroactive		
	<b>RESPONSABILITÉS DES OAD</b>				
<b>SECTION 4</b>	Comment les OAD doivent-elles traiter les demandes d'AUT	OAD impliquées dans le processus d'AUT	Comment les OAD devraient-elles guider les sportifs	Comment les OAD doivent-elles traiter les informations confidentielles	
	<b>COMITÉS AUT (CAUT)</b>				
<b>SECTION 5</b>	Mise en place d'un CAUT	Comment fonctionne un CAUT			
	<b>PROCESSUS DE RECONNAISSANCE</b>				
<b>SECTION 6</b>	Principes généraux de la reconnaissance des AUT	Types de reconnaissance			
	<b>EXAMENS D'AUT PAR L'AMA</b>				
<b>SECTION 7</b>	Qu'est-ce qu'un examen de l'AMA	Demander un examen d'une AUT par l'AMA	Statut des AUT lors d'un examen par l'AMA		
	<b>AUT ET ADAMS</b>				
<b>SECTION 8</b>	Qu'est-ce qu'ADAMS				

Bien que l'AMA encourage tous les sportifs à demander à l'avance une AUT, cela n'est pas toujours possible, surtout lorsque les sportifs ont besoin d'un traitement médical immédiat. La santé et la sécurité du sportif sont primordiales, et aucun traitement ne doit être refusé qui pourrait compromettre la santé du sportif.

Les Articles 4.1(a)-(e) du SIAUT couvrent une série de scénarios dans lesquels un sportif peut se trouver dans l'incapacité ou non de demander une AUT à l'avance. Une demande rétroactive soumise en vertu de l'Article 4.1 donne seulement au sportif la possibilité de demander une AUT après avoir commencé à utiliser la substance ou la méthode interdite. Pour obtenir une AUT rétroactive conformément à l'Article 4.1 du SIAUT, tous les critères énoncés à l'Article 4.2 du SIAUT doivent tout de même être remplis.

Les décisions concernant les critères rétroactifs indiqués à l'Article 4.1 du SIAUT impliquent souvent l'évaluation de facteurs qui ne sont pas purement médicaux. En tant que tels, ils doivent être évalués au cas par cas par l'OAD compétente et, si nécessaire, en consultation avec un ou plusieurs membre(s) de leur CAUT.

Les demandes d'AUT rétroactives peuvent être faites dans les circonstances suivantes :

### 3.0 L'application rétroactive

#### a) Urgence ou traitement urgent d'une affection médicale était nécessaire.

Le mot « urgent » a été ajouté au nouvel SIAUT car il est reconnu que les sportifs peuvent se voir prescrire des médicaments ou des traitements et qu'il leur est conseillé de commencer immédiatement. Bien que la situation puisse ne pas être une véritable urgence médicale, le fait de ne pas commencer le traitement immédiatement pourrait mettre la santé du sportif en danger.

Les OAD doivent disposer de procédures internes pour accélérer l'évaluation et la délivrance des AUT dans les situations d'urgence, dans la mesure du possible.



### EXEMPLE DE CAS 4.1 (a) - TRAITEMENT D'URGENCE

#### Contexte

Le sportif est un footballeur professionnel de 28 ans.

#### Scénario du cas

Représente son pays dans un tournoi international.

Le tournoi se déroule en plein été et les températures sont extrêmement élevées.

Après le match, le joueur est au bord de l'effondrement, avec quelques signes cliniques de déshydratation, ainsi que d'hyperthermie.

Le médecin de l'équipe administre une perfusion IV de 1000 ml (500 ml de NaCl + 500 ml de glucose) au joueur dans le vestiaire, tout en le traitant pour l'hyperthermie.

#### Résumé

Le médecin de l'équipe peut demander une AUT rétroactive en vertu de l'Article 4.1(a) du SIAUT.



## EXEMPLE DE CAS 4.1 (a) - TRAITEMENT URGENT

### Contexte

Sportif d'endurance de 25 ans.

Antécédents documentés d'asthme et d'allergie grave au pollen depuis l'enfance.

### Médicaments actuels

Fluticasone inhalé + formotérol

Antagoniste des récepteurs des leucotriènes oral

Antihistaminique oral

Salbutamol inhalé + bromure d'ipratropium avant l'exercice

### Scénario du cas

Le sportif participe à des grandes manifestations pendant la haute saison pollinique.

Trois jours avant la compétition, le sportif a une exacerbation d'asthme qui nécessite une consultation médicale urgente.

L'utilisation accrue de salbutamol inhalé et l'introduction de prednisolone orale sont conseillées par le médecin traitant.

Le sportif est sélectionné pour un contrôle antidopage et est contrôlé positif (c'est-à-dire qu'il obtient un RAA) pour les deux substances.

### Résumé

Le sportif peut demander une AUT rétroactive en vertu de l'Article 4.1(a), étayée par des dossiers médicaux.

- b) Pas suffisamment de temps ou d'opportunité, ou d'autres circonstances exceptionnelles qui ont empêché la soumission/l'examen d'une demande d'AUT avant la collecte de l'échantillon.



### EXEMPLE DE CAS 4.1 (b) - CAS 1

#### Contexte

Le sportif est un sprinter masculin de 20 ans.

Diagnostiqué dans l'enfance avec un diabète de type 1.

#### Médicaments actuels

Lantus Solostar 5 UI par jour

Novorapid 2,5 UI avant le repas principal et lorsque nécessaire

#### Scénario du cas

Le sportif remporte une course universitaire et se qualifie pour les championnats nationaux quatre jours plus tard.

Il n'a jamais participé à des compétitions au niveau national.

L'ONAD exige de tous les sportifs qui participent à des compétitions nationales de demander à l'avance une AUT.

Le sportif est loin de chez lui, n'a pas accès immédiatement aux dossiers médicaux et n'est pas en mesure de préparer une demande d'AUT avant la manifestation.

Le sportif participe à la compétition, est contrôlé et reçoit un RAA pour l'insuline.

#### Résumé

Le sportif peut demander une AUT rétroactive en vertu de l'Article 4.1(b) du SIAUT.



## EXEMPLE DE CAS 4.1 (b) - CAS 2

### Contexte

Le sportif est une nageuse de 27 ans.

Elle a été diagnostiquée avec une colite ulcéreuse il y a cinq ans.

### Médicaments actuels

Sulfasalazine 500 mg trois fois par jour

Probiotiques en vente libre

### Scénario du cas

Quatre jours avant sa rencontre nationale de natation, la sportive a une poussée de sa colite ulcéreuse.

Son médecin lui prescrit un cours de 7 jours de prednisolone et la sportive demande une AUT.

L'OAD a reçu la demande de la sportive la veille de l'événement et ne l'a pas soumise à son CAUT avant qu'elle ne participe à sa compétition.

Elle est arrivée troisième dans sa compétition et a été contrôlée par la suite. Elle a obtenu un RAA.

### Résumé

L'OAD traite la demande comme une AUT rétroactive en vertu de l'Article 4.1(b) du SIAUT.

- c) En raison des priorités nationales établies dans certains sports, l'ONAD de la sportive n'a pas autorisé ou exigé qu'elle demande une AUT prospective.

Les ONAD peuvent donner la priorité à certains sports en raison de ressources ou d'autres raisons légitimes et donc ne pas permettre ou exiger des sportifs participant à des sports spécifiques de demander une AUT préalable.

De plus amples informations à ce sujet sont généralement incluses dans les règles antidopage de l'ONAD et des conseils devraient également être disponibles sur le site web de l'ONAD.



#### EXEMPLE DE CAS 4.1 (c)

##### Contexte

La sportive est une joueuse de hockey sur glace âgée de 30 ans.

La sportive avait déjà été diagnostiquée avec le syndrome des ovaires polykystiques.

##### Médicaments actuels

Spirolactone 50 mg une fois par jour

##### Scénario du cas

Lors des championnats nationaux, elle est contrôlée et obtient un RAA pour la spironolactone et ses métabolites.

Dans son pays, il y a peu de joueurs de hockey sur glace, le football, le rugby et l'athlétisme étant plus populaires.

Afin d'établir des priorités de ressources, cette ONAD déclare que les joueurs de hockey sur glace de niveau national n'ont pas besoin d'une AUT préalable.

##### Résumé

La sportive peut demander une AUT rétroactive en vertu de l'Article 4.1(c) du SIAUT.

- d) Si une OAD choisit de prélever un échantillon auprès d'un sportif qui n'est pas un sportif de niveau international ou un sportif de niveau national, et que ce sportif utilise une substance ou une méthode interdite pour des raisons thérapeutiques, l'OAD doit permettre au sportif de demander une AUT rétroactive.

Selon les règles de l'OAD, les sportifs qui concourent en dessous du niveau national ne peuvent pas être tenus et/ou autorisés à demander une AUT avant l'utilisation de la substance ou de la méthode interdite.



#### EXEMPLE DE CAS 4.1 (d)

##### Contexte

Le sportif est un jeune homme de 17 ans, lanceur de poids.

Il a été diagnostiqué à l'âge de 7 ans avec un TDAH.

##### Médicaments actuels

Concerta 54 mg tous les matins

Ritaline 10 mg une fois par jour à 16h

##### Scénario du cas

Ce jeune sportif participe à ses premiers championnats nationaux et revient avec une surprenante place sur le podium.

Il est sélectionné pour un contrôle antidopage et reçoit un RAA.

##### Résumé

Le sportif a été conseillé par son ONAD de demander une AUT rétroactive en vertu de l'Article 4.1(d) du SIAUT.

e) **L'utilisation hors compétition d'une substance qui n'est interdite qu'en compétition.**

Dans certaines situations, un sportif peut avoir besoin d'un traitement médical hors compétition, avec un médicament qui contient une substance qui n'est interdite qu'en compétition. Dans ces situations, la substance peut encore être trouvée en quantité suffisante dans l'échantillon et il existe un risque de RAA lors d'un contrôle en compétition. En d'autres termes, la substance peut encore rester dans l'organisme du sportif et être détectée lors d'un contrôle antidopage quelques jours après son utilisation.

Si le sportif reçoit un RAA, dans un tel scénario, l'OAD doit lui donner la possibilité de demander une AUT rétroactive pour la substance interdite en question (lorsque le sportif n'a pas fait de demande à l'avance). L'utilisation de glucocorticoïdes hors compétition en est un exemple.

L'Article 4.1(e) du SIAUT garantit que le sportif a le droit de faire une demande rétroactive mais supprime également l'obligation pour les OAD d'évaluer les demandes d'AUT préalables qui ne sont souvent pas nécessaires.

Plus d'informations concernant l'Article 4.1(e) du SIAUT ; l'arrêt de l'utilisation ou la réduction progressive de la dose de certains médicaments trop rapide pourrait avoir des conséquences néfastes sur la santé et ne devrait jamais être entrepris sans consultation du médecin du sportif et sans une appréciation complète des risques encourus.

Pour les glucocorticoïdes, de nouveaux seuils de déclaration avec des périodes d'élimination seront établis en 2022 avec les changements apportés aux voies d'administration interdites des glucocorticoïdes. Les périodes d'élimination aideront les sportifs à déterminer s'ils peuvent recevoir un RAA en compétition et si une demande d'AUT serait nécessaire. Il est évident que plus la période d'élimination sera proche de la fin, plus il y aura de chances que les niveaux de déclaration des glucocorticoïdes soient dépassés. Les sportifs qui prennent des médicaments susceptibles d'être interdits doivent néanmoins être prêts à fournir les documents médicaux appropriés, si nécessaire. Voir [Listes de vérification pour les AUT](#) pour les affections médicales appropriées.



### EXEMPLE DE CAS 4.1 (e) - SCÉNARIO 1

#### Contexte

Le sportif est un homme de 33 ans qui pratique le basket-ball en fauteuil roulant.

Une semaine avant les championnats d'Europe, on lui diagnostique une bronchite.

Son médecin lui prescrit des antibiotiques et une cure de prednisone qui doit se terminer la veille de la compétition.

#### Médicament

Amoxicilline 500 mg trois fois par jour pendant 7 jours

Prednisolone 30 mg le matin pendant 5 jours

#### Scénario du cas

Il est contrôlé en compétition et reçoit un RAA pour la prednisolone.

#### Résumé

Le sportif peut demander une AUT en vertu de l'Article 4.1(e) du SIAUT.



## EXEMPLE DE CAS 4.1 (e) - SCÉNARIO 2

### Contexte

Sportif masculin de rugby de 27 ans souffrant d'une entorse de l'articulation acromio-claviculaire de stade 2 (luxation de l'épaule).

Le sportif est traité par des séances de physiothérapie, applique de la glace et prend des AINS.

Il arrête l'entraînement et manque deux matchs.

Il veut jouer au prochain match, mais il a encore mal.

Le médecin de l'équipe l'envoie chez un chirurgien orthopédique qui lui injecte un GC dans l'articulation acromio-claviculaire 36 heures avant le prochain match.

Le sportif demande une note médicale à l'orthopédiste, qu'il remet à son médecin, pour qu'il l'inscrive dans son dossier.

### Médicament

Bétaméthasone (Celestone) 1 ml dans l'articulation acromio-claviculaire

Paracétamol 500 mg (deux prises quatre fois par jour)

### Scénario du cas

Le sportif joue et est ensuite soumis à un contrôle antidopage et reçoit un RAA pour la bétaméthasone.

### Résumé

Il peut demander une AUT en vertu de l'Article 4.1(e) du SIAUT.

### Pour les AUT rétroactives 4.1 c-e :

Il est conseillé au sportif de rassembler à l'avance les rapports médicaux pertinents, dans le cas où il serait nécessaire de demander une AUT rétroactive.

L'AMA encourage tout sportif à contacter son OAD pour discuter du processus rétroactif afin de mieux comprendre ses droits et responsabilités.

CHAPITRE 12 :

# Critères pour l'octroi d'une AUT (Article 4.2 du SIAUT)

	<b>LA LISTE DES INTERDICTIONS</b>				
<b>SECTION 1</b>	La Liste des interdictions				
	<b>DEMANDE D'AUT</b>				
<b>SECTION 2</b>	La procédure de demande	Quand faire une demande d'AUT	À qui s'adresser pour faire une demande d'AUT	Responsabilités dans le cadre d'une demande d'AUT	Après qu'un sportif a soumis une demande d'AUT
	Que se passe-t-il après qu'une AUT est accordée	Que se passe-t-il si une AUT est refusée	Comment faire appel d'une décision d'AUT	Informations personnelles des sportifs	
	<b>OBTENTION D'UNE AUT</b>				
<b>SECTION 3</b>	Critères pour une demande d'AUT rétroactive	<b>Critères pour l'octroi d'une AUT</b>	Quand serait-il manifestement injuste de refuser une AUT rétroactive		
	<b>RESPONSABILITÉS DES OAD</b>				
<b>SECTION 4</b>	Comment les OAD doivent-elles traiter les demandes d'AUT	OAD impliquées dans le processus d'AUT	Comment les OAD devraient-elles guider les sportifs	Comment les OAD doivent-elles traiter les informations confidentielles	
	<b>COMITÉS AUT (CAUT)</b>				
<b>SECTION 5</b>	Mise en place d'un CAUT	Comment fonctionne un CAUT			
	<b>PROCESSUS DE RECONNAISSANCE</b>				
<b>SECTION 6</b>	Principes généraux de la reconnaissance des AUT		Types de reconnaissance		
	<b>EXAMENS D'AUT PAR L'AMA</b>				
<b>SECTION 7</b>	Qu'est-ce qu'un examen de l'AMA	Demander un examen d'une AUT par l'AMA	Statut des AUT lors d'un examen par l'AMA		
	<b>AUT ET ADAMS</b>				
<b>SECTION 8</b>	Qu'est-ce qu'ADAMS				

**L'un des deux principaux objectifs du Code est :**

*Protéger le droit fondamental des sportifs de participer à un sport sans dopage et promouvoir ainsi la santé, l'équité et l'égalité des sportifs dans le monde entier.*

L'Article 4.2 du SIAUT définit les critères clés qui doivent être satisfaits pour la délivrance d'une AUT. Les CAUT évalueront les informations médicales fournies par le sportif et son médecin afin de déterminer s'ils ont, selon la prépondérance des probabilités, satisfait à la charge de la preuve pour remplir les quatre critères. L'AUT ne sera accordée que si toutes les conditions énumérées à l'Article 4.2 du SIAUT sont satisfaites.

La « prépondérance des probabilités » est une norme de preuve inférieure à la « satisfaction confortable » et signifie que le CAUT est convaincu qu'il est plus probable qu'improbable que le critère a été satisfait.

Les quatre critères sont examinés plus en détail ci-dessous, suivis d'exemples de cas :

## 1.0 Évaluation des critères 4.2 du SIAUT

- a) La substance ou la méthode interdite est nécessaire pour traiter une affection médicale diagnostiquée, étayée par des preuves cliniques pertinentes.

Afin de satisfaire à cette condition, le sportif doit démontrer, selon la prépondérance des probabilités, qu'il a une véritable affection médicale et, avec l'aide de son médecin, démontrer que cet état de santé nécessite le traitement décrit. Il ne suffit pas que le médecin donne simplement le diagnostic. Au contraire, les CAUT qui évaluent les demandes d'AUT doivent être en mesure de comprendre comment le diagnostic a été établi. Les détails de la documentation nécessaire sont décrits dans les [Lignes directrices sur les AUT à l'intention des médecins](#) et [les Listes de vérification pour les AUT](#) pour les différentes affections médicales et peuvent être téléchargées depuis le site de l'AMA.

L'utilisation d'une substance ou d'une méthode interdite peut faire partie d'une investigation diagnostique nécessaire plutôt que d'un traitement. Toutefois, cela devrait être un cas rare et nécessitera toujours une justification médicale solide à l'appui de la demande (commentaire de l'Article 4.2(a) du SIAUT). Un exemple peut être le test de stimulation de l'hormone adrénocorticotrope (ACTH) utilisé pour diagnostiquer une insuffisance surrénale. Il convient de noter que les « investigations diagnostiques » n'incluraient pas les essais ou études de substances interdites, telles que la testostérone.



### EXEMPLE DE CAS 4.2 (a)

#### Contexte

Le sportif est un joueur de football (soccer) qui a fait partie de l'équipe nationale des moins de 17 ans.

Il a des antécédents d'inattention à l'école et de bavardage en classe.

Une consultation avec son médecin de famille suggère qu'il pourrait souffrir d'un trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité (TDAH).

Le médecin prescrit l'Adderall (amphétamine/dextroamphétamine), un médicament stimulant.

Le comportement et les résultats scolaires du sportif s'améliorent considérablement après le début du traitement.

Maintenant sélectionné pour une équipe représentative des moins de 17 ans, il entreprend un cours en ligne d'éducation antidopage, et réalise qu'Adderall est sur la Liste s'il est pris en compétition.

Il fait une demande d'AUT, accompagnée d'une lettre de son médecin faisant état de ses antécédents et de l'efficacité du médicament.

#### Considérations

Pour satisfaire à l'Article 4.2(a) du SIAUT, le sportif doit fournir des informations médicales suffisantes pour justifier le choix du médicament pour traiter une affection médicale correctement diagnostiquée.

Les [Lignes directrices sur les AUT à l'intention des médecins pour le TDAH](#) décrivent les informations nécessaires pour étayer un diagnostic de TDAH.

Dans ce cas, le sportif n'a pas fourni suffisamment d'informations pour satisfaire à l'Article 4.2(a) du SIAUT. Plus précisément, il n'a pas été vu par un médecin spécialiste approprié et il n'a pas été soumis aux tests psychométriques utilisés pour diagnostiquer le TDAH.

Les [Listes de vérification pour les AUT](#) sont spécialement conçues pour les sportifs et leurs médecins traitants afin de les informer des détails cliniques requis pour une demande d'AUT.

Le sportif doit apporter la Liste de vérification à son médecin, qui doit ensuite l'aider à organiser les évaluations nécessaires pour obtenir une AUT.

- b) L'usage thérapeutique de la substance ou de la méthode interdite ne produira, selon la prépondérance des probabilités, aucune amélioration supplémentaire de la performance au-delà de ce qui pourrait être prévu par un retour à l'état de santé normal du sportif après le traitement de son affection médicale.

Il est reconnu que démontrer l'amélioration ou l'absence d'amélioration des performances et déterminer l'état de santé normal d'un sportif peut être une tâche difficile pour les médecins. Cependant, chaque demande doit être évaluée au cas par cas par le CAUT. Bien que tout traitement puisse induire une certaine amélioration des performances, celle-ci ne doit pas dépasser le niveau de performance attendu du sportif avant l'apparition de son affection médicale.

La difficulté d'évaluer cet article souligne l'intérêt pour les CAUT d'inclure des médecins ayant une bonne connaissance de la médecine clinique, sportive et de l'exercice, et pour les cas plus difficiles, au moins un médecin spécialiste du domaine lié à l'affection médicale du sportif.

Un état de santé normal pour un sportif spécifique est son état de santé évalué avant l'affection médicale pour laquelle il demande une AUT.



#### EXEMPLE DE CAS 4.2 (b)

##### Contexte

La sportive est une archère de 29 ans, récemment qualifiée pour une compétition internationale.

Elle prend un bêta-bloquant pour contrôler l'hypertension artérielle et sait que cela est interdit dans le sport du tir à l'arc, elle doit donc demander une AUT.

Elle soumet une demande d'AUT démontrant clairement son diagnostic d'hypertension, avec des relevés de tension artérielle et des médicaments. Sa demande comprend un examen complet visant à exclure les causes secondaires.

Malgré les tentatives d'alternatives, la combinaison de médicaments permettant de mieux contrôler sa tension artérielle est un inhibiteur de l'enzyme de conversion de l'angiotensine (ECA), un alpha-bloquant et un bêta-bloquant.

### Considérations

L'examen de la demande du sportif et les Lignes directrices sur les AUT à l'intention des médecins pour les conditions cardiovasculaires indiquent qu'il y a de bonnes informations pour appuyer le diagnostic, une éventuelle atteinte à la santé si le médicament a été retenu, et qu'aucune alternative non interdite n'a encore été essayée.

Toutefois, pour satisfaire à l'Article 4.2(b) du SIAUT, le sportif doit démontrer que le médicament ne produira, selon la prépondérance des probabilités, aucune amélioration supplémentaire de la performance au-delà de ce qui pourrait être prévu par un retour à l'état de santé normal du sportif après le traitement.

Dans cet exemple précis, les bêta-bloquants ralentissent le rythme cardiaque et peuvent réduire les tremblements, ce qui peut améliorer les performances dans un sport de précision tel que le tir à l'arc. Ce point peut être particulièrement préoccupant lorsque les sportifs participent à des compétitions de niveau relativement élevé.

Notez que dans certains cas, notamment pour certaines affections cardiaques, le passage à une alternative autorisée « raisonnable » n'est pas toujours une option viable. Voir l'Article 4.2(c) du SIAUT suivant.

- c) La substance ou la méthode interdite est un traitement indiqué pour l'affection médicale et il n'y a pas d'alternative thérapeutique raisonnable autorisée.

Il est essentiel que le traitement fourni soit indiqué pour l'affection médicale identifiée avec une justification claire à l'appui de chaque demande d'AUT.

L'AMA encourage l'utilisation de traitements non interdits dans la mesure du possible, bien qu'il ne soit pas toujours nécessaire d'essayer les alternatives et d'échouer avant d'utiliser la substance interdite. Avec l'aide d'experts, l'AMA a créé des documents d'orientation pour plusieurs affections médicales courantes ([Lignes directrices sur les AUT à l'intention des médecins](#)) afin d'aider les médecins traitants et les CAUT.

Si le médecin traitant décide de prescrire une substance ou une méthode interdite, il doit expliquer clairement pourquoi c'était le traitement le plus approprié. Les justifications appropriées peuvent inclure l'expérience clinique personnelle, les profils d'effets secondaires ou, le cas échéant, la pratique médicale spécifique à une région géographique. Dans d'autres cas, l'accessibilité d'un médicament spécifique ou son coût peuvent être des raisons justifiables. Parfois, les opinions concernant les médicaments valides et référencés peuvent varier d'un pays à l'autre. Par exemple, un médicament enregistré dans un pays peut ne pas être disponible ailleurs, ou son approbation peut être en attente. En dépit de ces éléments, un diagnostic médical clairement justifié est essentiel pour le cas en question.

### Exemples mettant l'accent sur le point 4.2 (c)



#### EXEMPLE DE CAS 4.2 (c) - EXEMPLE 1

##### Contexte

Un joueur de basket-ball de 26 ans a été diagnostiqué asthmatique dans son enfance.

Les dossiers médicaux comprennent la spirométrie diagnostique et la preuve de la réversibilité des bêta-2 agonistes. Ces tests effectués dans l'enfance sont répétés à l'âge adulte.

Le joueur est stable sous terbutaline depuis l'enfance [S3. Bêta-2 agonistes, interdits en et hors compétition plus un GC inhalé].

Le joueur demande au CAUT de sa FI une AUT pour la terbutaline.

La terbutaline est un bêta-2 agoniste couramment utilisé dans certains pays.

##### Considérations

Les preuves médicales à l'appui sont-elles suffisantes ? Veuillez-vous référer aux [Lignes directrices sur les AUT à l'intention des médecins sur l'asthme](#) de l'AMA.

Le sportif est-il stable sous l'effet du médicament ; celui-ci permet-il une gestion thérapeutique adéquate de son état ?

Chaque demande doit être évaluée au cas par cas.

La santé du sportif est primordiale et il n'est pas conseillé de renoncer à des traitements à long terme qui ont fait leurs preuves.

- d) La nécessité de l'usage de la substance ou de la méthode interdite n'est pas une conséquence, en tout ou en partie, de l'utilisation antérieure (sans AUT) d'une substance ou d'une méthode qui était interdite au moment de cette utilisation.

L'origine de cette clause était qu'il était considéré comme injuste qu'un sportif demande à utiliser de la testostérone après avoir triché pendant longtemps avec des stéroïdes anabolisants qui ont endommagé son axe hypothalamo-hypophyso-gonadique, ou en d'autres termes, l'abus à long terme arrêtaient la production naturelle de testostérone. Il est très peu probable que ce sportif obtienne une AUT pour la testostérone dans ce cas. Cependant, l'utilisation de la méthadone pourrait être acceptable si le sportif se remettait d'une dépendance aux opiacés.



#### EXEMPLE DE CAS 4.2 (c) - EXEMPLE 2

##### Contexte

Une femme de 38 ans, coureuse de 5000m, se voit diagnostiquer des problèmes de fertilité par un médecin spécialiste.

On lui prescrit du clomifène à raison de cinq jours par mois pendant trois mois.

Elle fait une demande d'AUT auprès de sa FI pour le clomifène.

##### Considérations

Les preuves médicales à l'appui sont-elles suffisantes ? Veuillez vous référer aux [Lignes directrices sur les AUT à l'intention des médecins sur l'infertilité](#) de l'AMA.

Le clomifène est généralement largement accessible et peu coûteux.

Le clomifène n'est généralement pas considéré comme un produit améliorant la performance sportive chez les femmes.

Les traitements de fécondation in vitro (FIV) non interdits sont coûteux et ne sont pas facilement disponibles dans certains pays.

Le bon sens doit prévaloir dans ce cas.

Le CAUT doit considérer l'ensemble de la situation, en se rappelant que le SIAUT et le Code doivent protéger les sportifs et promouvoir un sport équitable et inclusif.

## 2.0 La sécurité et les considérations juridiques ne sont pas prises en compte dans l'octroi d'une AUT

L'octroi d'une AUT repose uniquement sur la prise en compte des conditions énoncées à l'Article 4.2 du SIAUT. Elle permet au sportif de participer à des compétitions sportives tout en utilisant une substance ou une méthode interdite. Elle ne tient pas compte du fait que la substance ou la méthode interdite est la plus appropriée ou la plus sûre sur le plan clinique, ni du fait que son utilisation est légale dans toutes les juridictions.

Par exemple, l'utilisation d'analgésiques narcotiques et de cannabinoïdes peut être acceptable d'un point de vue médical et de l'AUT, mais l'association sportive concernée peut décider que, dans certaines situations, l'utilisation de narcotiques et de cannabinoïdes constitue un risque inacceptable pour la sécurité du sportif et/ou des autres concurrents. Les questions de sécurité dans le sport ne relèvent pas du domaine des AUT et de la lutte contre le dopage.

Il est important de noter que les autorités antidopage ne sont pas des agents de la force publique et n'ont pas le pouvoir d'accorder aux sportifs le droit légal de posséder et de transporter des substances illégales et/ou contrôlées, telles que des stupéfiants et des cannabinoïdes (et rarement certains stimulants) au-delà des frontières juridictionnelles ou internationales. Il est de la responsabilité du sportif de connaître la loi des pays ou juridictions dans lesquels il peut voyager.

### Important à retenir :

Un certificat d'AUT ne donne pas la permission de posséder une substance interdite ou illégale dans un pays ou une région spécifique.

CHAPITRE 13 :

# Quand serait-il manifestement injuste de refuser une AUT rétroactive (Article 4.3 du SIAUT) ?

	<b>LA LISTE DES INTERDICTIONS</b>				
<b>SECTION 1</b>	La Liste des interdictions				
	<b>DEMANDE D'AUT</b>				
<b>SECTION 2</b>	La procédure de demande	Quand faire une demande d'AUT	À qui s'adresser pour faire une demande d'AUT	Responsabilités dans le cadre d'une demande d'AUT	Après qu'un sportif a soumis une demande d'AUT
	Que se passe-t-il après qu'une AUT est accordée	Que se passe-t-il si une AUT est refusée	Comment faire appel d'une décision d'AUT	Informations personnelles des sportifs	
	<b>OBTENTION D'UNE AUT</b>				
<b>SECTION 3</b>	Critères pour une demande d'AUT rétroactive	Critères pour l'octroi d'une AUT	Quand serait-il manifestement injuste de refuser une AUT rétroactive		
	<b>RESPONSABILITÉS DES OAD</b>				
<b>SECTION 4</b>	Comment les OAD doivent-elles traiter les demandes d'AUT	OAD impliquées dans le processus d'AUT	Comment les OAD devraient-elles guider les sportifs	Comment les OAD doivent-elles traiter les informations confidentielles	
	<b>COMITÉS AUT (CAUT)</b>				
<b>SECTION 5</b>	Mise en place d'un CAUT	Comment fonctionne un CAUT			
	<b>PROCESSUS DE RECONNAISSANCE</b>				
<b>SECTION 6</b>	Principes généraux de la reconnaissance des AUT		Types de reconnaissance		
	<b>EXAMENS D'AUT PAR L'AMA</b>				
<b>SECTION 7</b>	Qu'est-ce qu'un examen de l'AMA	Demander un examen d'une AUT par l'AMA		Statut des AUT lors d'un examen par l'AMA	
	<b>AUT ET ADAMS</b>				
	<b>SECTION 8</b>	Qu'est-ce qu'ADAMS			

## 1.0 Évaluation des demandes au titre de l'Article 4.3 du SIAUT

Dans des circonstances exceptionnelles et nonobstant les critères des Articles 4.1 et 4.2 du SIAUT, un sportif peut demander et obtenir une approbation rétroactive de son AUT si, au vu de l'objectif du Code, il serait manifestement injuste de ne pas accorder une AUT rétroactive.

Pour être clair, le sportif peut demander et éventuellement obtenir une AUT en vertu de l'Article 4.3 du SIAUT, même s'il a déjà :

- ❖ rempli tous les critères énoncés à l'Article 4.2 du SIAUT, mais aucune des conditions rétroactives énoncées à l'Article 4.1 du SIAUT ; ou
- ❖ rempli au moins une des conditions rétroactives de l'Article 4.1 du SIAUT, mais pas tous les critères de l'Article 4.2 du SIAUT

L'application de l'Article 4.3 du SIAUT ne devrait être utilisée que dans de très rares cas et les sportifs devraient être conscients du niveau élevé d'examen de ces demandes.

Les OAD doivent évaluer au cas par cas chaque application de l'Article 4.3 du SIAUT. Souvent, les cas peuvent être constitués de facteurs autres que ceux qui sont uniquement médicaux. Pour cette raison, l'AMA recommande que ces décisions soient prises en consultation avec des experts médicaux et le personnel de l'OAD concernée (c'est-à-dire juridique).

Pour éviter tout doute, une approbation rétroactive peut être accordée en vertu de l'Article 4.3 du SIAUT, même si les conditions de l'Article 4.2 du SIAUT ne sont pas remplies (bien que la satisfaction de ces conditions soit un facteur pertinent). D'autres facteurs pertinents peuvent inclure les raisons pour lesquelles le sportif n'a pas fait de demande préalable ; le niveau et l'expérience du sportif ; le fait que le sportif ait déclaré l'usage de la substance ou de la méthode sur le formulaire de contrôle du dopage ; ou l'expiration récente de l'AUT du sportif.

## 2.0 Processus de l'Article 4.3 du SIAUT

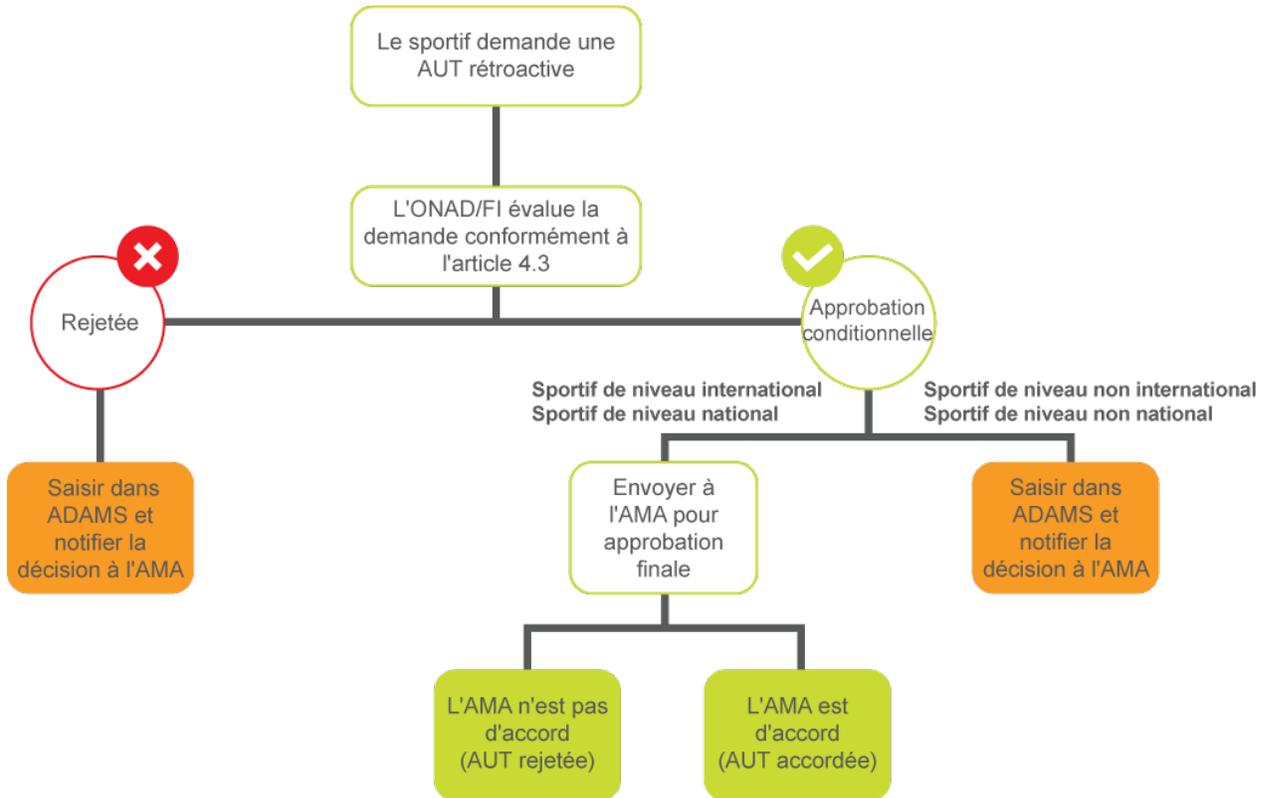
Pour les sportifs de niveau international et les sportifs de niveau national, une OAD peut accorder une AUT à un sportif en vertu de l'Article 4.3 du SIAUT seulement après avoir obtenu l'approbation de l'AMA. L'OAD doit d'abord évaluer le cas, prendre une décision et en informer l'AMA. Si l'AMA est d'accord avec la décision de l'OAD, l'AUT sera accordée ; cependant, si l'AMA n'est pas d'accord, l'AUT ne sera pas accordée. Si l'OAD rejette la demande, elle doit tout de même enregistrer cette décision dans ADAMS et informer l'AMA de sa décision.

Toute décision prise par l'AMA et/ou l'OAD en vertu de l'Article 4.3 du SIAUT ne peut être contestée en tant que défense à une procédure de VRAD ou par voie d'appel ou autrement. En d'autres termes, ces décisions sont définitives et ne peuvent faire l'objet d'un appel.

Pour les sportifs qui ne sont pas des sportifs de niveau international ou des sportifs de niveau national, une OAD peut accorder une AUT à un sportif en vertu de l'Article 4.3 du SIAUT sans consulter l'AMA ; cependant,

l'AMA peut à tout moment revoir toute décision de l'OAD et peut, à son entière discrétion, accepter ou renverser la décision. La décision de l'OAD d'accorder/refuser la demande du sportif doit être enregistrée dans ADAMS.

**Figure 4 : Organigramme du processus de décision au titre de l'Article 4.3 du SIAUT**



### 3.0 Exemples de cas



#### EXEMPLE DE CAS 4.3 - CAS 1

Sportif présentant un déficit en hormone de croissance

##### Contexte

Le sportif est un skieur alpin masculin de 18 ans.

C'est sa première fois sur le circuit après s'être qualifié dans les rangs des jeunes.

Après sa promotion à la tournée, le sportif a parlé avec le médecin de son équipe. Ce médecin a rassuré le sportif en lui disant qu'il lui enverrait les dossiers nécessaires pour obtenir une AUT. Le sportif pensait avoir une AUT valide en place l'autorisant à compléter tout en prenant des médicaments pour son déficit en hormone de croissance.

##### Contrôle antidopage

Le sportif avait alors 17 ans et a subi son premier contrôle antidopage.

Il a fourni un échantillon d'urine, en déclarant l'utilisation de « l'hormone de croissance » sur le formulaire de contrôle du dopage.

Les résultats du laboratoire ont mis en évidence un RAA pour l'hGH (S2), une substance inscrite sur la Liste des interdictions.

##### Antécédents médicaux pertinents et interactions avec son médecin

Le sportif a été diagnostiqué de petite taille par un spécialiste à l'âge de 13 ans et avait de nombreuses raisons médicales justifiant un traitement.

Le traitement a été arrêté après son 18e anniversaire.

Les enquêtes ont révélé qu'il y a eu plusieurs e-mails échangés avec le médecin corroborant les faits décrits par le sportif.

Le médecin a reconnu sa faute de ne pas avoir déposé la demande d'AUT.

### Étendue de l'éducation antidopage préalable

Le sportif affirme n'avoir reçu aucune formation antidopage, que ce soit au niveau des jeunes ou depuis qu'il est devenu professionnel.

Il admet avoir une connaissance limitée du processus d'AUT depuis sa participation aux Jeux mondiaux de la jeunesse.

La FI a confirmé qu'elle n'avait pas dispensé d'éducation antidopage au sportif.

### Considérations

Y avait-il suffisamment de preuves pour corroborer son histoire que son médecin s'occuperait de la demande d'AUT ?

Existe-t-il des éléments prouvant que le sportif a reçu une éducation antidopage, en particulier sur les AUT ?

Bien que le médecin soit fautif, les sportifs restent responsables de ce qu'ils prennent.

Le sportif a-t-il déclaré l'usage de la substance sur son formulaire de contrôle du dopage ?

Le sportif a-t-il fourni des preuves médicales suffisantes pour justifier une AUT ?

Ce sportif a-t-il commis une VRAD méritant une sanction ?

Le médecin de l'équipe doit-il être considéré comme responsable d'une quelconque manière ?

L'ensemble du tableau doit être pris en compte afin de déterminer s'il serait manifestement injuste pour le sportif de se voir refuser une AUT.



## EXEMPLE DE CAS 4.3 - CAS 2

### Sportif voyageant à haute altitude

#### Contexte

Une marathonnienne s'est rendue en Amérique du Sud pour participer à des compétitions.

La ville dans laquelle elle concourrait se trouvait à 239 m d'altitude.

Elle a participé à la compétition et a remporté l'épreuve. Elle est contrôlée en compétition par l'ONAD locale et n'obtient pas de RAA.

Après la compétition, elle a visité un parc national qui se trouve à environ 4000 m d'altitude.

Son médecin lui a prescrit de l'acétazolamide comme prophylaxie du mal d'altitude.

Elle s'inquiète d'une violation d'usage et demande à son ONAD de résidence si elle doit demander une AUT.

L'ONAD demande les informations médicales, mais a indiqué qu'une AUT rétroactive, en vertu de l'Article 4.3 du SIAUT, pourrait être accordée si elle utilisait ou obtenait un RAA pour la substance interdite.

#### Considérations

Le traitement prophylactique du mal aigu des montagnes et de l'œdème cérébral et pulmonaire potentiel est rare et difficile.

Si un plan de montée et de descente intelligent doit être mis en œuvre, des considérations pratiques peuvent faire que cela ne se produise pas toujours.

L'acétazolamide est reconnu comme le seul traitement prophylactique basé sur des preuves pour le mal aigu des montagnes.

Les OAD et les CAUT doivent utiliser leur meilleur jugement et évaluer ces situations au cas par cas.

L'AMA assurera la supervision finale du cas.

### Pourquoi la sportive n'a-t-elle pas fait sa demande à l'avance ?

La demande de la sportive aurait eu du mal à satisfaire à l'Article 4.2(a) du SIAUT - Elle utilisait le médicament pour un traitement prophylactique et n'avait donc pas d'affection médicale diagnostiquée. En vertu de l'Article 4.3 du SIAUT, la sportive peut se voir accorder une AUT même si tous les critères de l'Article 4.2(a-d) du SIAUT ne sont pas remplis, mais ils doivent être pris en considération.



#### EXEMPLE DE CAS 4.3 - CAS 3

##### Sportif atteint de TDAH

###### Contexte

Le sportif est un snowboarder masculin de 20 ans.

Un psychiatre consultant a diagnostiqué chez lui, à l'âge de 17 ans, un trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité (TDAH).

Le diagnostic remplissait les critères du DSM-5 et a été confirmé par des tableaux de diagnostic/échelles de notation et une évaluation psychiatrique.

Il a été traité avec 20 mg de méthylphénidate par jour (S6. Stimulants, interdits en compétition uniquement).

###### Scénario

Le sportif est un sportif de niveau national depuis l'âge de 18 ans.

Il a demandé et a obtenu une AUT pour une période d'un an expirant le 31 janvier.

Le 7 février, le sportif a participé à une épreuve où il était soumis à un contrôle antidopage.

Le sportif a reçu un RAA pour le méthylphénidate.

Le sportif a déclaré l'utilisation du méthylphénidate sur le formulaire de contrôle du dopage.

Le 10 février, le sportif a demandé une AUT rétroactive en vertu de l'Article 4.3 du SIAUT.

Il avait commencé la nouvelle demande d'AUT le 17 janvier, en rencontrant son nouveau médecin, mais avait oublié d'envoyer la demande à l'ONAD, en raison de son calendrier de compétition et de voyage.

L'AUT du sportif a expiré 10 jours avant qu'il n'envoie sa demande d'une nouvelle AUT.

Il n'y a pas eu de changement de dosage dans la nouvelle demande.

### Considérations

La première étape devrait être de répondre aux questions suivantes :

- ❖ « Le sportif devrait-il être autorisé à demander une AUT rétroactive ? »
- ❖ Dans ce cas, le seul article rétroactif applicable possible est l'Article 4.3

L'ONAD doit d'abord procéder à une évaluation des circonstances entourant l'absence de nouvelle demande d'AUT à titre prospectif. Par exemple :

- ❖ L'expiration récente de l'AUT du sportif.
- ❖ Le sportif était relativement nouveau dans le processus antidopage, avait une affection médicale documentée et n'avait pas noté la date limite administrative.
- ❖ Le sportif a déclaré la substance sur le formulaire de contrôle du dopage.

Dans ce cas, tous les critères 4.2 ont été remplis.

Dans l'ensemble, serait-il manifestement injuste que le sportif se voit refuser une AUT et soit sanctionné ?

# SECTION 4 : RESPONSABILITÉS DES OAD

Cette section aidera les OAD en abordant tous les articles du SIAUT pour vous aider à vous assurer que chaque personne de votre organisation comprend et est capable de se conformer aux exigences de votre programme d'AUT. La création d'un processus d'AUT hautement fonctionnel avec un personnel formé est la clé du succès de votre programme d'AUT.



CHAPITRE 14 :

# Comment les OAD doivent-elles traiter les demandes d'AUT ?

	<b>LA LISTE DES INTERDICTIONS</b>				
<b>SECTION 1</b>	La Liste des interdictions				
	<b>DEMANDE D'AUT</b>				
<b>SECTION 2</b>	La procédure de demande	Quand faire une demande d'AUT	À qui s'adresser pour faire une demande d'AUT	Responsabilités dans le cadre d'une demande d'AUT	Après qu'un sportif a soumis une demande d'AUT
	Que se passe-t-il après qu'une AUT est accordée	Que se passe-t-il si une AUT est refusée	Comment faire appel d'une décision d'AUT	Informations personnelles des sportifs	
	<b>OBTENTION D'UNE AUT</b>				
<b>SECTION 3</b>	Critères pour une demande d'AUT rétroactive	Critères pour l'octroi d'une AUT	Quand serait-il manifestement injuste de refuser une AUT rétroactive		
	<b>RESPONSABILITÉS DES OAD</b>				
<b>SECTION 4</b>	Comment les OAD doivent-elles traiter les demandes d'AUT	OAD impliquées dans le processus d'AUT	Comment les OAD devraient-elles guider les sportifs	Comment les OAD doivent-elles traiter les informations confidentielles	
	<b>COMITÉS AUT (CAUT)</b>				
<b>SECTION 5</b>	Mise en place d'un CAUT	Comment fonctionne un CAUT			
	<b>PROCESSUS DE RECONNAISSANCE</b>				
<b>SECTION 6</b>	Principes généraux de la reconnaissance des AUT	Types de reconnaissance			
	<b>EXAMENS D'AUT PAR L'AMA</b>				
<b>SECTION 7</b>	Qu'est-ce qu'un examen de l'AMA	Demander un examen d'une AUT par l'AMA	Statut des AUT lors d'un examen par l'AMA		
	<b>AUT ET ADAMS</b>				
<b>SECTION 8</b>	Qu'est-ce qu'ADAMS				

## 1.0 Mise en place du processus d'AUT

Les OAD doivent établir une procédure pour recevoir et évaluer les AUT. Cela commence par l'information et l'éducation de leurs sportifs sur ce qu'est une AUT et sur la procédure à suivre pour en demander une si nécessaire. Il est du devoir de l'OAD d'aider et de guider le sportif tout au long de la procédure. Les OAD doivent définir clairement dans leurs règles antidopage quels sportifs relèvent de leur compétence afin que les sportifs comprennent à quelle organisation ils doivent demander une AUT et s'ils doivent la demander de manière prospective. Les OAD doivent également publier les détails de cette procédure en affichant (au minimum) les informations dans un endroit bien visible sur leur site web et en les envoyant à l'AMA. L'AMA recommande que ces informations soient mises à jour au moins une fois par an.

## 2.0 Mise en place de procédures internes

L'OAD doit mettre en place un système permettant de recevoir les demandes d'AUT de manière sûre et confidentielle et doit communiquer la procédure à privilégier à ses sportifs. L'OAD doit confier à un ou plusieurs membres du personnel interne la tâche de recevoir les demandes et les questions des sportifs. Une fois la demande reçue, le responsable de l'AUT/le membre du personnel assigné devrait évaluer la demande du sportif pour déterminer si le sportif relève de sa juridiction, s'il a effectivement besoin d'une AUT et s'il est tenu de faire une demande à l'avance. Ensuite, le gestionnaire d'AUT/le membre du personnel assigné doit évaluer la demande d'AUT du sportif, en vérifiant que le sportif a correctement rempli les détails nécessaires et a fourni un dossier médical complet. [Les Listes de vérification d'AUT](#) peuvent être un outil utile pour cette évaluation.

Si la demande est incomplète, l'AMA recommande que l'OAD informe le sportif par écrit et le guide sur ce qui est nécessaire pour compléter la demande. Une fois que le responsable de l'AUT ou le membre du personnel assigné est convaincu que le sportif a fourni une demande complète, celle-ci doit être envoyée à son CAUT pour décision. Le CAUT rend sa décision dès que possible et, en général, sauf circonstances exceptionnelles, dans un délai maximum de 21 jours à compter de la réception d'une demande d'AUT complète (ou d'une demande de reconnaissance, le cas échéant).

Après que le CAUT a pris sa décision, le responsable de l'AUT de l'OAD/le membre du personnel assigné doit informer rapidement le sportif par écrit. Il doit également enregistrer la décision dans ADAMS dans un délai de 21 jours afin qu'elle soit disponible pour l'AMA et les autres OAD.

Si l'AUT a été accordée, la décision doit préciser la substance ou la méthode approuvée, le(s) dosage(s), la fréquence, la voie d'administration, la durée de l'AUT (et, si elle est différente, la durée du traitement prescrit), et toute condition imposée en rapport avec l'AUT.

Si l'AUT n'est pas accordée, le responsable de l'AUT de l'OAD/le membre du personnel assigné doit informer le sportif par écrit des raisons du refus de la demande, y compris les éléments des critères de l'Article 4.2 du SIAUT qui n'ont pas été satisfaits et pourquoi. L'OAD doit également informer le sportif de la procédure d'appel ou d'examen (le cas échéant).

Pour évaluer les demandes d'AUT, les OAD peuvent fonctionner de différentes manières, certaines peuvent avoir un CAUT permanent tandis que d'autres peuvent rapidement mettre en place des CAUT pour chaque cas individuel, en fonction de l'expertise et de la disponibilité des experts de leur pool. Le respect des conditions de rétroactivité (Articles 4.1 et 4.3 du SIAUT) peut être déterminé par l'OAD en consultation avec un ou plusieurs membres du CAUT. Pour de plus amples informations, voir la Section 3.

Bien que les FI/organisations responsable de grande manifestation puissent choisir de reconnaître automatiquement les AUT préexistantes, il doit y avoir un mécanisme permettant aux sportifs participant à une manifestation de la FI ou de l'organisation responsable de grande manifestation d'obtenir une nouvelle AUT si le besoin s'en fait sentir. Il appartient à chaque FI/organisation responsable de grande manifestation de créer son propre CAUT à cette fin ou de sous-traiter la tâche par accord à une tierce partie (telle que l'Agence de contrôles internationale (ACI)).

### 3.0 Mise à jour du formulaire de demande d'AUT

Les OAD sont tenues de mettre à jour leur formulaire de demande d'AUT sur la base du modèle de l'AMA, qui est disponible [ici](#) . Le modèle peut être modifié par les OAD pour inclure des demandes d'informations supplémentaires, mais aucune section ou élément ne peut être supprimé. Le formulaire de demande d'AUT peut être traduit dans d'autres langues par les OAD, mais le texte anglais ou français doit rester sur le formulaire.

### 4.0 Respecter les délais

Un sportif qui n'a pas reçu de réponse concernant sa demande d'AUT dans les 21 jours suivant la date de soumission de la demande complète, ou avant une manifestation, selon le cas, doit contacter l'OAD pour s'enquérir du statut de sa demande d'AUT.

Sauf circonstances exceptionnelles, l'OAD doit rendre une décision dans un délai raisonnable sur une demande d'AUT présentée en bonne et due forme, qui est généralement de 21 jours à compter de la réception d'une demande complète. Si l'OAD n'est pas en mesure de respecter ce délai et que le sportif ne peut recevoir d'informations ou de mise à jour de la part de son OAD, il peut contacter l'AMA pour obtenir de l'aide.

Le fait pour une OAD de ne pas rendre une décision dans un délai raisonnable sur une demande complète est considéré comme un refus de la demande et déclenchera le droit du sportif de demander un examen ou de faire appel, selon les circonstances (Article 4.4.9 du Code).

CHAPITRE 15 :

# OAD impliquées dans le processus d'AUT

	<b>LA LISTE DES INTERDICTIONS</b>				
<b>SECTION 1</b>	La Liste des interdictions				
	<b>DEMANDE D'AUT</b>				
<b>SECTION 2</b>	La procédure de demande	Quand faire une demande d'AUT	À qui s'adresser pour faire une demande d'AUT	Responsabilités dans le cadre d'une demande d'AUT	Après qu'un sportif a soumis une demande d'AUT
	Que se passe-t-il après qu'une AUT est accordée	Que se passe-t-il si une AUT est refusée	Comment faire appel d'une décision d'AUT	Informations personnelles des sportifs	
	<b>OBTENTION D'UNE AUT</b>				
<b>SECTION 3</b>	Critères pour une demande d'AUT rétroactive	Critères pour l'octroi d'une AUT	Quand serait-il manifestement injuste de refuser une AUT rétroactive		
	<b>RESPONSABILITÉS DES OAD</b>				
<b>SECTION 4</b>	Comment les OAD doivent-elles traiter les demandes d'AUT	<b>OAD impliquées dans le processus d'AUT</b>	Comment les OAD devraient-elles guider les sportifs	Comment les OAD doivent-elles traiter les informations confidentielles	
	<b>COMITÉS AUT (CAUT)</b>				
<b>SECTION 5</b>	Mise en place d'un CAUT	Comment fonctionne un CAUT			
	<b>PROCESSUS DE RECONNAISSANCE</b>				
<b>SECTION 6</b>	Principes généraux de la reconnaissance des AUT	Types de reconnaissance			
	<b>EXAMENS D'AUT PAR L'AMA</b>				
<b>SECTION 7</b>	Qu'est-ce qu'un examen de l'AMA	Demander un examen d'une AUT par l'AMA	Statut des AUT lors d'un examen par l'AMA		
	<b>AUT ET ADAMS</b>				
<b>SECTION 8</b>	Qu'est-ce qu'ADAMS				

## 1.0 Les ONAD

Les ONAD sont des organisations désignées par chaque pays comme l'autorité principale chargée d'adopter et de mettre en œuvre les règles nationales antidopage, de mener des actions d'éducation antidopage, de planifier les contrôles et de gérer les résultats au niveau national. Elles peuvent également contrôler les sportifs d'autres pays qui participent à des compétitions ou s'entraînent à l'intérieur des frontières de ce pays.

Pour alléger la charge de travail des ONAD, elles peuvent identifier les sports de faible priorité dans lesquels les sportifs ne sont pas tenus de demander une AUT à l'avance. Toutefois, cela doit être clairement communiqué aux sportifs via le site web de l'ONAD. (Voir le commentaire sur l'Article 5.1 du SIAUT)

Lorsqu'une ONAD accorde une AUT, elle doit en avertir le sportif par écrit :

L'AUT n'est valable qu'au niveau national.

Si le sportif devient un sportif de niveau international ou participe à une manifestation internationale, cette AUT ne sera pas valable à ces fins, sauf si elle est reconnue par la FI ou l'organisation responsable de grande manifestation compétente. L'ONAD devrait aider le sportif à déterminer quand il doit soumettre l'AUT à une FI ou une organisation responsable de grande manifestation pour reconnaissance et devrait guider et soutenir le sportif tout au long du processus de reconnaissance.

Lorsqu'un sportif de niveau national dispose d'une AUT accordée par son ONAD, celle-ci n'est valable qu'au niveau national, tant en compétition que hors compétition. Cependant, cette AUT est valable au niveau national sur une base globale et n'a pas besoin d'être formellement reconnue par d'autres ONAD (voir le cas hypothétique ci-dessous). Si le sportif participe régulièrement à des compétitions sur une longue période dans un autre pays, ou décide de déménager de façon permanente, la nouvelle ONAD peut avoir autorité sur le sportif à des fins de lutte contre le dopage. Une nouvelle demande d'AUT auprès de la nouvelle ONAD ne devrait pas être nécessaire, à moins que le sportif ne se soit installé de façon permanente dans un nouveau pays et que l'AUT ait expiré ou ait été retirée pour une raison quelconque. Les deux ONAD peuvent décider de la juridiction compétente pour l'AUT du sportif. En cas de conflit, c'est l'AMA qui décidera. Pour rappel, afin de comprendre la juridiction, voir les principes dans [Chapitre 3](#) applicables aux cas où les sportifs font une demande pour la première fois.



### Cas hypothétique :

Le sportif est un joueur de cricket sud-africain de 38 ans chez qui on a diagnostiqué une hypertension et qui est traité avec un certain nombre de médicaments antihypertenseurs, dont l'hydrochlorothiazide à 25 mg par jour.

Il a obtenu une AUT de quatre ans de l'ONAD sud-africaine (SAIDS).

Un an après avoir obtenu son AUT, il reçoit un contrat de trois mois pour jouer dans la Premier League Indienne, après quoi il rejoindra une équipe au Royaume-Uni pour trois mois supplémentaires avant de retourner en Afrique du Sud.

### Discussion :

L'AUT d'un sportif au niveau national sera valable sur une base globale pour les événements de niveau national ou inférieur dans n'importe quel pays.

Si le sportif est considéré comme un sportif de niveau international par la FI (tel que défini dans ses règles et sur son site web), il doit alors faire une demande de reconnaissance auprès de la FI.

Et si le sportif déménageait pour participer à des compétitions au Royaume-Uni, sur une base plus permanente, et devait ensuite redemander son AUT parce qu'elle avait expiré ?

À ce stade, le sportif doit suivre les règles sur « À qui les sportifs de niveau national (ou les sportifs de niveau inférieur) doivent-ils s'adresser », au Chapitre 3 (organigramme de la Figure 2).

Cela signifierait que le sportif devrait faire une demande auprès de l'agence nationale antidopage du Royaume-Uni (UKAD)<sup>1</sup>.

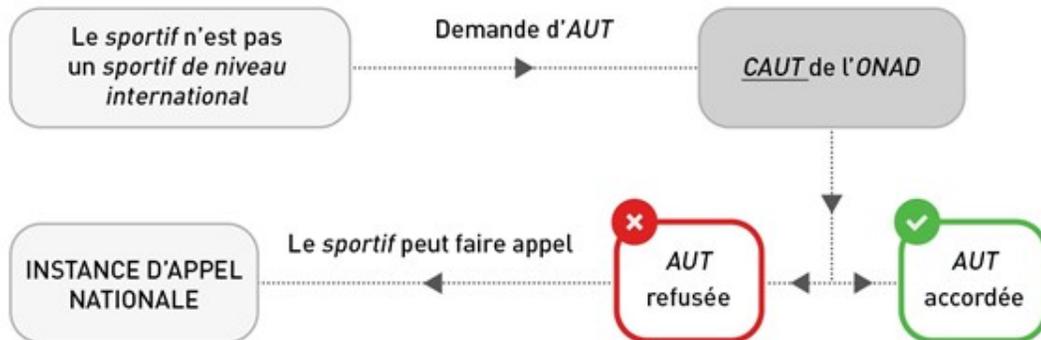
Le sportif pourrait continuer avec SAIDS<sup>1</sup>, si SAIDS accepte d'évaluer l'AUT et si UKAD accepte de le permettre.

En cas de litige sur la question de savoir qui a compétence sur le sportif, l'AMA tranchera.

<sup>1</sup> Tous les exemples inclus dans ces Lignes directrices sont fictifs. Les pays ont été inclus dans cet exemple pour faciliter la compréhension.

### Figure 5 : Organigramme des AUT pour les ONAD

Lorsqu'une AUT est refusée par l'ONAD, le sportif peut faire appel exclusivement auprès de l'instance d'appel nationale.



Les règles relatives à ce recours doivent respecter les principes suivants :

- ❖ une audition en temps utile ;
- ❖ un comité d'audition équitable, impartial et opérationnellement indépendant ;
- ❖ le droit d'être représenté par un avocat aux frais du sportif ; et
- ❖ une décision écrite, motivée et prise en temps utile.

Si aucune instance telle que décrite ci-dessus n'est en place et disponible au moment de l'appel, le sportif a le droit de faire appel devant le TAS

Bien que le Code ne précise pas que les instances nationales de recours doivent être constituées par un groupe de médecins, comme un CAUT, il est conseillé que ces commissions d'examen des AUT incluent des médecins.

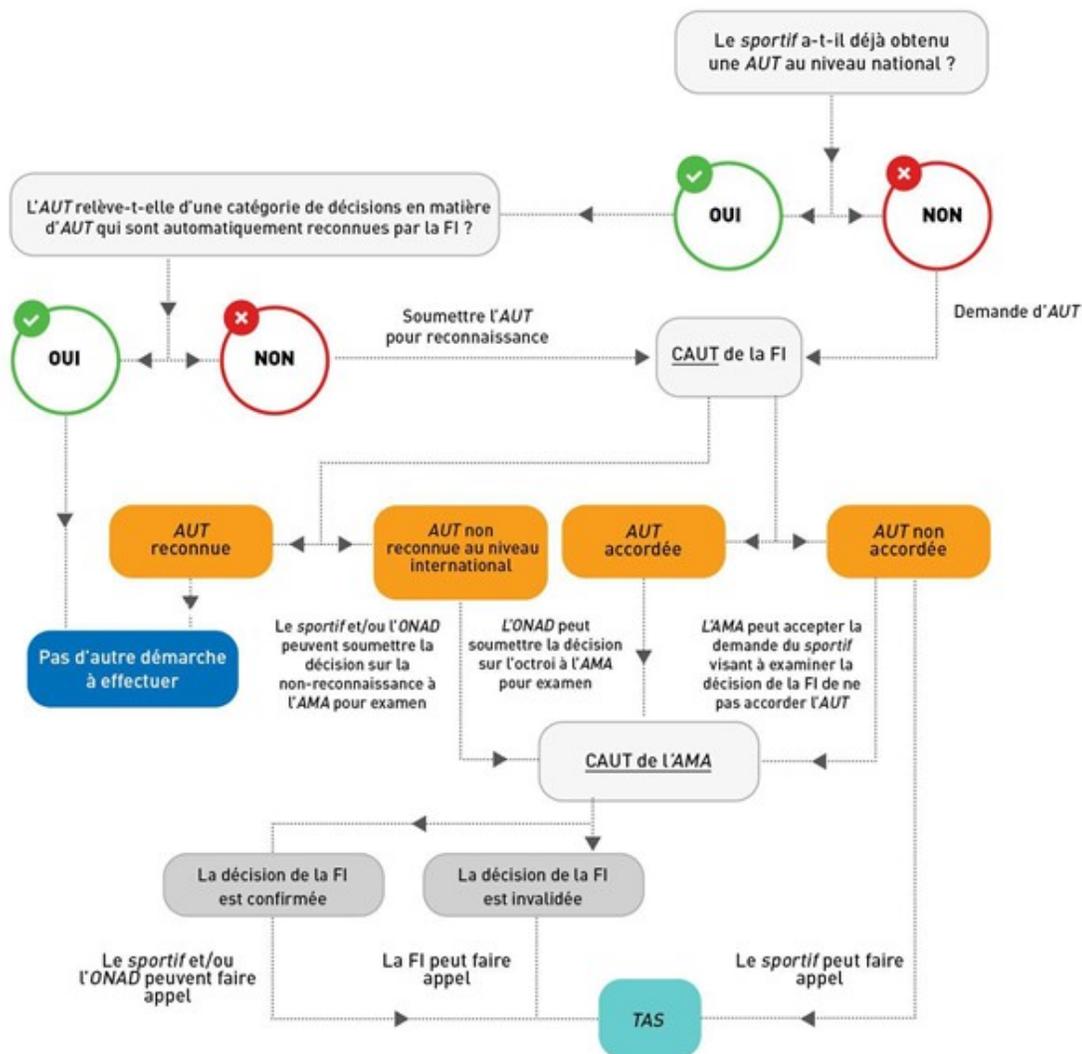
## 2.0 Fédération internationale

Les activités antidopage exigées des FI par le Code comprennent, entre autres, la réalisation de contrôles en compétition et hors compétition, la mise en place de programmes d'éducation et, le cas échéant, la sanction de ceux qui commettent des VRAD.

Les sportifs de niveau international doivent demander directement une AUT à leur FI. Les FI doivent établir une procédure claire permettant aux sportifs de demander une AUT à leur organisation, qui doit être publiée sur leur site web.

La FI devrait également aider un sportif à déterminer quand il doit soumettre une AUT de l'ONAD pour reconnaissance et devrait le guider dans le processus de reconnaissance. Voir la Section 6 pour plus d'informations sur la reconnaissance. Les FI ne devraient pas exiger du sportif qu'il soumette une nouvelle demande si toutes les informations ont déjà été saisies dans ADAMS. Les FI devraient indiquer clairement quels sportifs relevant de leur juridiction (par exemple, pour quelles manifestations internationales) ont besoin d'une reconnaissance de leur AUT.

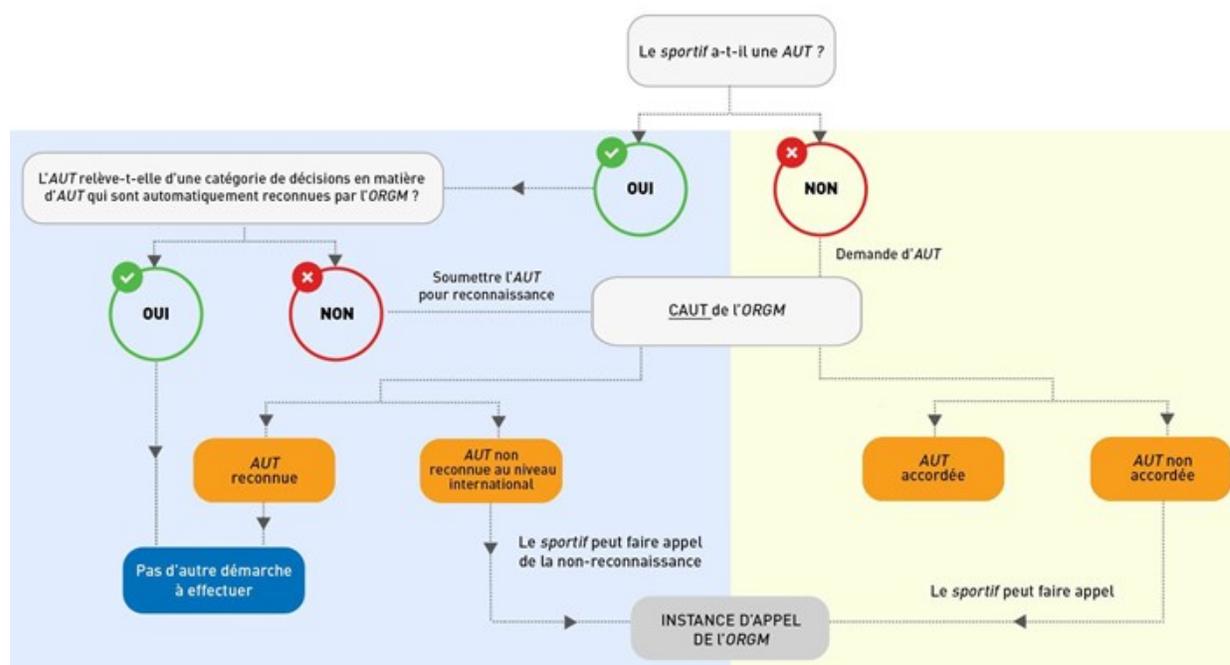
Figure 6 : Organigramme des AUT pour les IF



### 3.0 Organisations responsables de grandes manifestations

Le processus d'AUT des organisations responsables de grandes manifestations fonctionne de nombreuses façons comme celui d'une FI, mais ils accordent ou reconnaissent les AUT uniquement pour la durée de leur événement. L'organisation responsable de grande manifestation peut reconnaître les AUT de la FI ou de l'ONAD. Bien qu'une organisation responsable de grande manifestation puisse choisir de reconnaître automatiquement les AUT préexistantes, il doit y avoir un mécanisme permettant aux sportifs participant à la manifestation d'obtenir une nouvelle AUT si le besoin s'en fait sentir. Il appartient à chaque organisation responsable de grande manifestation de créer son propre CAUT à cette fin ou de sous-traiter la tâche par accord à un tiers délégué. Dans chaque cas, l'objectif devrait être de faire en sorte que les sportifs participant à ces manifestations puissent facilement demander et recevoir rapidement une décision sur leur demande d'AUT.

Figure 7 : Organigramme des AUT pour les organisations responsables de grandes manifestations



## 4.0 Organisations régionales antidopage (ORAD)

L'AMA a créé le programme ORAD afin de renforcer les ONAD et les Comités nationaux olympiques (CNO - agissant en tant qu'ONAD) qui manquent de ressources. Vous trouverez de plus amples informations et des liens vers les différents sites web des ORAD sur le [site web de l'AMA](#) .

Chaque OAD devrait avoir sa procédure d'AUT décrite sur son site web et mettre son formulaire de demande d'AUT à la disposition des sportifs pour téléchargement.

Les AUT des ORAD sont équivalentes aux AUT des NADO et sont :

- ❖ valable uniquement au niveau national ; et
- ❖ si le sportif devient un sportif de niveau international ou participe à une manifestation internationale, l'AUT ne sera pas valable à ces fins, sauf si elle est reconnue par la FI ou l'organisation responsable de grande manifestation compétente.

Si la demande d'un sportif est rejetée par le CAUT d'une ORAD, le sportif peut faire appel de la décision auprès de l'instance d'appel comme décrit dans les règles antidopage applicables.

CHAPITRE 16 :

# Comment les OAD devraient-elles guider les sportifs ?

	<b>LA LISTE DES INTERDICTIONS</b>				
<b>SECTION 1</b>	La Liste des interdictions				
	<b>DEMANDE D'AUT</b>				
<b>SECTION 2</b>	La procédure de demande	Quand faire une demande d'AUT	À qui s'adresser pour faire une demande d'AUT	Responsabilités dans le cadre d'une demande d'AUT	Après qu'un sportif a soumis une demande d'AUT
	Que se passe-t-il après qu'une AUT est accordée	Que se passe-t-il si une AUT est refusée	Comment faire appel d'une décision d'AUT	Informations personnelles des sportifs	
	<b>OBTENTION D'UNE AUT</b>				
<b>SECTION 3</b>	Critères pour une demande d'AUT rétroactive	Critères pour l'octroi d'une AUT	Quand serait-il manifestement injuste de refuser une AUT rétroactive		
	<b>RESPONSABILITÉS DES OAD</b>				
<b>SECTION 4</b>	Comment les OAD doivent-elles traiter les demandes d'AUT	OAD impliquées dans le processus d'AUT	<b>Comment les OAD devraient-elles guider les sportifs</b>	Comment les OAD doivent-elles traiter les informations confidentielles	
	<b>COMITÉS AUT (CAUT)</b>				
<b>SECTION 5</b>	Mise en place d'un CAUT	Comment fonctionne un CAUT			
	<b>PROCESSUS DE RECONNAISSANCE</b>				
<b>SECTION 6</b>	Principes généraux de la reconnaissance des AUT	Types de reconnaissance			
	<b>EXAMENS D'AUT PAR L'AMA</b>				
<b>SECTION 7</b>	Qu'est-ce qu'un examen de l'AMA	Demander un examen d'une AUT par l'AMA	Statut des AUT lors d'un examen par l'AMA		
	<b>AUT ET ADAMS</b>				
<b>SECTION 8</b>	Qu'est-ce qu'ADAMS				

## 1.0 Fournir des informations après un refus d'AUT

Lorsqu'une OAD décide de rejeter la demande d'AUT ou la demande de reconnaissance d'un sportif, elle doit lui fournir le(s) motif(s) du refus. En outre, elle doit également informer le sportif de son droit de faire appel ou de demander un examen et doit le guider tout au long de la procédure.

Si le refus est dû au fait qu'il manque à la demande un élément d'information essentiel, ou de nouvelles informations pertinentes ou des résultats de tests, le dossier doit être complété et soumis à nouveau. Si le refus est dû à d'autres raisons, les sportifs de niveau national peuvent faire appel de la décision auprès de l'instance nationale d'appel compétente et les sportifs de niveau international peuvent demander à l'AMA d'examiner la décision de la FI concernée. Cependant, l'AMA n'est pas obligée d'examiner chaque décision d'AUT. Si l'AMA refuse d'examiner une décision d'AUT en relation avec un sportif de niveau international, ou si elle examine la décision mais ne l'annule pas, le sportif de niveau international peut faire appel devant le TAS (Article 4.4.7 du Code). Les sportifs peuvent également faire appel devant le TAS de toute décision de l'AMA d'annuler une décision d'AUT.

Si une organisation responsable de grande manifestation décide de ne pas reconnaître une AUT accordée par l'ONAD ou la FI du sportif, le sportif peut faire appel de cette décision auprès de l'instance d'appel indépendante établie par l'organisation responsable de grande manifestation. S'il n'y a pas d'appel ou si l'appel est infructueux, l'AUT n'est pas valable pour la manifestation de l'organisation responsable de grande manifestation, mais reste valable en dehors de la manifestation.

Si une FI décide de ne pas reconnaître une AUT délivrée par une ONAD, et si le cas n'est pas soumis à l'AMA pour examen, l'ONAD du sportif doit évaluer si l'AUT originale délivrée par cette ONAD doit néanmoins rester valable pour les compétitions de niveau national et les contrôles hors compétition (à condition que le sportif cesse d'être un sportif de niveau international et ne participe pas à des compétitions de niveau international)

Pour des informations sur les examens de l'AMA, veuillez consulter la Section 7.

## 2.0 Sensibilisation au processus d'AUT

Conformément au Code (Article 18.2) et au [Standard international pour l'éducation](#) (SIE Article 5.2), les OAD doivent établir un programme éducatif incluant « l'utilisation des médicaments et les AUT ». Ce programme doit être accessible au public sur le site web de l'OAD. L'OAD est tenue d'identifier un pool d'éducation, similaire à un groupe cible de sportifs soumis à des contrôles. Il est obligatoire que les sportifs qui font partie d'un groupe cible de sportifs soumis à des contrôles de l'OAD et les sportifs revenant d'une sanction soient inclus dans ce pool d'éducation. L'AMA suggère aux OAD d'envisager l'inclusion de tous les autres sportifs, en particulier ceux qui sont soumis à leurs règles antidopage. Les OAD doivent expliquer pourquoi les sportifs soumis à des règles antidopage ont été exclus de ce groupe de formation et comment cela sera traité à l'avenir. La communication entre les OAD et leurs sportifs concernant l'éducation et les AUT est essentielle pour améliorer les connaissances des sportifs et leur respect de la procédure d'AUT.

CHAPITRE 17 :

# Comment les OAD doivent-elles traiter les informations confidentielles ?

	<b>LA LISTE DES INTERDICTIONS</b>				
<b>SECTION 1</b>	La Liste des interdictions				
	<b>DEMANDE D'AUT</b>				
<b>SECTION 2</b>	La procédure de demande	Quand faire une demande d'AUT	À qui s'adresser pour faire une demande d'AUT	Responsabilités dans le cadre d'une demande d'AUT	Après qu'un sportif a soumis une demande d'AUT
	Que se passe-t-il après qu'une AUT est accordée	Que se passe-t-il si une AUT est refusée	Comment faire appel d'une décision d'AUT	Informations personnelles des sportifs	
	<b>OBTENTION D'UNE AUT</b>				
<b>SECTION 3</b>	Critères pour une demande d'AUT rétroactive	Critères pour l'octroi d'une AUT	Quand serait-il manifestement injuste de refuser une AUT rétroactive		
	<b>RESPONSABILITÉS DES OAD</b>				
<b>SECTION 4</b>	Comment les OAD doivent-elles traiter les demandes d'AUT	OAD impliquées dans le processus d'AUT	Comment les OAD devraient-elles guider les sportifs	Comment les OAD doivent-elles traiter les informations confidentielles	
	<b>COMITÉS AUT (CAUT)</b>				
<b>SECTION 5</b>	Mise en place d'un CAUT	Comment fonctionne un CAUT			
	<b>PROCESSUS DE RECONNAISSANCE</b>				
<b>SECTION 6</b>	Principes généraux de la reconnaissance des AUT	Types de reconnaissance			
	<b>EXAMENS D'AUT PAR L'AMA</b>				
<b>SECTION 7</b>	Qu'est-ce qu'un examen de l'AMA	Demander un examen d'une AUT par l'AMA	Statut des AUT lors d'un examen par l'AMA		
	<b>AUT ET ADAMS</b>				
<b>SECTION 8</b>	Qu'est-ce qu'ADAMS				

## 1.0 Mise en œuvre d'une stricte confidentialité des informations relatives aux AUT

La collecte, le stockage, le traitement, la divulgation et la conservation des informations personnelles par les OAD et l'AMA pendant la procédure d'AUT doivent être conformes aux critères SIRPR. Toutes les informations contenues dans une demande d'AUT, y compris les informations médicales à l'appui, et toute autre information liée à l'évaluation d'une demande d'AUT doivent être traitées conformément aux principes de la confidentialité médicale. Ces informations ne doivent être utilisées que pour évaluer une demande d'AUT ou dans le cadre d'enquêtes et de procédures VRAD.

Le SIRPR exige spécifiquement que les OAD appliquent des niveaux de sécurité plus élevés aux informations sur l'AUT en raison de la sensibilité de ces informations (SIRPR Article 9.2), et qu'elles évaluent régulièrement la proportionnalité et les risques associés au traitement des informations sur l'AUT (SIRPR Article 9.6). Grâce à cette évaluation, les OAD devraient également déterminer si des mesures pourraient atténuer les risques identifiés et mettre en œuvre ces mesures.

En pratique, l'AMA recommande que le(s) gestionnaire(s) d'AUT/le(s) membre(s) du personnel affecté aux OAD formulent une stratégie pour améliorer la gestion de leur processus d'AUT et identifient les éléments suivants :

- ❖ Les types de renseignements personnels collectés ;
- ❖ Comment ces informations sont recueillies et auprès de qui elles le sont ;
- ❖ Comment et quand la personne concernée par les renseignements personnels a été informée du traitement de ses renseignements personnels aux fins de l'AUT ;
- ❖ Pourquoi ce type de renseignements personnels sont-ils nécessaires (c'est-à-dire à quoi servent-ils) ?
- ❖ Avec qui les renseignements personnels seront-ils partagés ?
- ❖ Comment sont-ils partagés ?
- ❖ Où et comment les renseignements personnels sont-ils stockés ?
- ❖ Quand et comment les renseignements personnels sont-ils supprimés lorsqu'ils ne sont plus nécessaires ?
- ❖ Quelles sont les mesures de protection des renseignements personnels ?
- ❖ Tout au long du processus, quels sont les systèmes ou les outils utilisés pour traiter les renseignements personnels ?

Les réponses à ces questions doivent être documentées dans un registre de traitement, comme l'exige le SIRPR (Article 4.4).

Ensuite, le(s) gestionnaire(s) d'AUT/le(s) membre(s) du personnel désigné, idéalement avec l'aide du responsable de la protection de la vie privée de l'OAD, devrait évaluer le processus et déterminer si des mesures supplémentaires doivent être mises en œuvre pour protéger les informations relatives aux AUT.

Réfléchissez aux questions suivantes :

- ❖ Les sportifs reçoivent-ils suffisamment d'informations pour comprendre comment leurs renseignements personnels seront traités par les signataires, AUT, l'AMA et autres experts ?
- ❖ Pour plus d'informations, voir « Fournir un avis de confidentialité aux sportifs » ci-dessous.
- ❖ Les sportifs comprennent-ils les mesures qu'ils doivent prendre pour protéger leur demande d'AUT et les documents justificatifs (par exemple, ne pas envoyer de documents non cryptés par courrier électronique) ?
- ❖ Quel personnel a accès aux renseignements personnels relié aux AUT ? En ont-ils tous besoin pour remplir leurs fonctions ? Certains membres du personnel peuvent-ils remplir leurs fonctions en ne disposant que des informations limitées sur les AUT ?
- ❖ Est-ce que l'accès aux informations sur les AUT est limité et contrôlé dans chaque système où ces informations sont stockées ou traitées (par exemple, documents internes, ADAMS, systèmes internes de gestion des documents, etc.) ?
- ❖ Les renseignements personnels sont-ils supprimés de chacun de ces systèmes conformément à l' [Annexe A \(Module TUE\) du SIRPR](#) ?
- ❖ Quelles exigences d'authentification (par exemple, mots de passe, l'authentification à deux facteurs, etc.) existent pour chacun de ces systèmes ?
- ❖ Lorsque des renseignements personnels sont partagés, sont-ils protégés par cryptage et contrôles d'accès ?

Pour des conseils sur le partage des informations avec les CAUT, voir [Conflit d'intérêts et Confidentialité pour les médecins du CAUT](#).

Tous les destinataires de renseignements personnels ont-ils signé des accords de confidentialité ou sont-ils soumis à des obligations légales de confidentialité ?

Les OAD doivent documenter leur évaluation et mettre en œuvre les mesures d'atténuation identifiées. Ce processus devrait être répété régulièrement pour garantir que les informations relatives à l'AUT restent strictement confidentielles tout au long de la procédure d'AUT.

## 2.0 Fournir un avis de confidentialité aux sportifs

Avant de recueillir des renseignements personnels ou d'obtenir le consentement d'un sportif, l'OAD doit communiquer à ce dernier les informations indiquées dans [l'Article 7.1. du SIRPR](#). Ces informations sont essentiellement les mêmes que celles que les OAD doivent documenter dans le cadre de l'évaluation de leur processus d'AUT décrit ci-dessus.

Un sportif demandant une AUT ou une reconnaissance d'AUT doit être spécifiquement informé par l'OAD que :

- ❖ Toutes les informations relatives à la demande seront transmises à tous les membres du CAUT autorisés à examiner le dossier et, si nécessaire, à d'autres experts médicaux ou scientifiques indépendants, ainsi qu'à tout le personnel nécessaire (y compris le personnel de l'AMA) impliqué dans la gestion, l'examen ou l'appel des demandes d'AUT ;
- ❖ Le sportif doit autoriser son ou ses médecin(s) à communiquer les informations de santé jugées nécessaires pour l'examen de la demande à un CAUT sur demande ;
- ❖ Le sportif peut retirer cette autorisation à tout moment en informant le médecin concerné et l'OAD que le CAUT n'est plus autorisé à obtenir des informations de santé directement auprès de son médecin ;
- ❖ La conséquence du retrait de cette autorisation sera le retrait de la demande sans approbation/reconnaissance ; et
- ❖ La décision relative à la demande sera communiquée à toutes les OAD ayant une autorité de contrôle et/ou de gestion des résultats sur le sportif.

Toutes les OAD doivent fournir cet avis de confidentialité minimum aux sportifs qui demandent une AUT, quel que soit le motif juridique du traitement des informations personnelles correspondantes. Lorsque l'OAD s'appuie sur le consentement du sportif pour le traitement des informations personnelles liées à l'AUT, les OAD doivent obtenir la confirmation écrite et expresse du sportif qu'il consent au traitement décrit dans l'avis de l'OAD. [Le modèle de formulaire de demande d'AUT de l'AMA](#) contient un avis de confidentialité abrégé accompagné d'une déclaration signée, qui est conçu pour permettre aux OAD de remplir cette obligation, y compris les OAD qui s'appuient sur le consentement pour le traitement des renseignements personnels. Comme le formulaire de demande d'AUT offre un espace limité pour décrire tous les traitements d'informations personnelles, les OAD sont encouragées à compléter ce court avis de confidentialité par une description plus complète de leurs activités de traitement. Cela peut être fait en incluant un hyperlien vers la politique générale de confidentialité des OAD, ou vers les FAQ ou autres documents créés pour décrire la procédure d'AUT aux sportifs.

### Où trouver de l'aide ?

Pour des conseils généraux sur le SIPRP, les OAD peuvent consulter les [Lignes directrices sur la protection des renseignements personnels](#) et de nombreuses autres ressources sur ADEL. Pour obtenir de l'aide dans la réalisation d'une évaluation des risques, les OAD sont encouragées à utiliser le modèle [Formulaire d'évaluation des risques](#). Une aide à la rédaction d'un avis de confidentialité pour le formulaire de demande d'AUT et d'autres avis de confidentialité est disponible sous la forme d'un modèle de formulaire de demande d'AUT et d'autres modèles d'avis de confidentialité de l'AMA. Enfin, les OAD peuvent en apprendre davantage sur la mise en œuvre de mesures de sécurité appropriées en écoutant le webinaire sur les « Cyber Essentials » pour les OAD disponible sur ADEL. Pour obtenir de l'aide sur les autorisations d'accès et les processus d'ADAMS, les OAD peuvent s'adresser à l'équipe de soutien d'ADAMS à l'adresse [adams@wada-ama.org](mailto:adams@wada-ama.org) ou à l'un des responsables des AUT de l'AMA.

# SECTION 5 : COMITÉS AUT (CAUT)

Cette section aidera les OAD à appliquer les Articles 4.0 à 9.0 du SIAUT en contribuant à la création de CAUT, en apportant un soutien à vos CAUT et en identifiant les ressources qui peuvent vous aider en cours de route.



CHAPITRE 18 :

# Mise en place d'un CAUT

## LA LISTE DES INTERDICTIONS

SECTION 1

La Liste des interdictions

## DEMANDE D'AUT

SECTION 2

La procédure de demande

Quand faire une demande d'AUT

À qui s'adresser pour faire une demande d'AUT

Responsabilités dans le cadre d'une demande d'AUT

Après qu'un sportif a soumis une demande d'AUT

Que se passe-t-il après qu'une AUT est accordée

Que se passe-t-il si une AUT est refusée

Comment faire appel d'une décision d'AUT

Informations personnelles des sportifs

## OBTENTION D'UNE AUT

SECTION 3

Critères pour une demande d'AUT rétroactive

Critères pour l'octroi d'une AUT

Quand serait-il manifestement injuste de refuser une AUT rétroactive

## RESPONSABILITÉS DES OAD

SECTION 4

Comment les OAD doivent-elles traiter les demandes d'AUT

OAD impliquées dans le processus d'AUT

Comment les OAD devraient-elles guider les sportifs

Comment les OAD doivent-elles traiter les informations confidentielles

## COMITÉS AUT (CAUT)

SECTION 5

Mise en place d'un CAUT

Comment fonctionne un CAUT

## PROCESSUS DE RECONNAISSANCE

SECTION 6

Principes généraux de la reconnaissance des AUT

Types de reconnaissance

## EXAMENS D'AUT PAR L'AMA

SECTION 7

Qu'est-ce qu'un examen de l'AMA

Demander un examen d'une AUT par l'AMA

Statut des AUT lors d'un examen par l'AMA

## AUT ET ADAMS

SECTION 8

Qu'est-ce qu'ADAMS

## 1.0 Composition d'un CAUT

Un CAUT doit être composé d'au moins trois médecins, dont un membre assure la présidence. Les membres doivent avoir une bonne connaissance de la médecine clinique, sportive et de l'exercice. En outre, chaque fois que cela est approprié, le CAUT devrait inclure, ou demander l'avis d'un médecin ayant une expertise liée à l'état du sportif. Par exemple, un cas de testostérone devrait être évalué avec l'aide d'un endocrinologue approprié. Il peut également être nécessaire de demander l'expertise appropriée pour les demandes impliquant des sportifs présentant des déficiences, l'expert devant alors avoir l'expérience des soins et du traitement de ces sportifs.

## 2.0 Composition d'un CAUT d'une organisation responsable de grandes manifestations

Le président du CAUT devrait nommer un CAUT ad hoc composé d'un minimum de trois médecins parmi les membres du CAUT de l'organisation responsable de grande manifestation afin de garantir que les sportifs participant à la manifestation de l'organisation responsable de grande manifestation soient en mesure d'obtenir une AUT rapidement et efficacement avant et pendant la manifestation.

## 3.0 Conflit d'intérêt et confidentialité pour les médecins d'un CAUT

Pour garantir l'impartialité des décisions, les membres du CAUT doivent signer une déclaration de conflit d'intérêts et de confidentialité. Le modèle de [Déclaration de respect de la confidentialité du CAUT](#) est disponible sur le site de l'AMA.

Lorsque les membres du CAUT ont besoin de l'avis d'experts indépendants externes sur un cas particulier, le CAUT doit en informer l'OAD, et l'OAD doit s'assurer que ces experts sont liés par des exigences de confidentialité, soit par leur ordre professionnel, soit par contrat. Il en va de même dans la mesure où l'OAD a besoin de consulter un expert juridique externe concernant un cas particulier.

Les OAD doivent fournir aux membres du CAUT (et à tout autre expert indépendant) le minimum d'informations personnelles (le cas échéant) nécessaires pour évaluer l'AUT.

L'OAD doit également fournir des instructions aux membres du CAUT pour la transmission sécurisée des informations entre l'OAD et le CAUT ou entre le CAUT et d'autres experts. Comme mentionné ci-dessus, l'OAD et les membres du CAUT doivent d'abord supprimer toute information personnelle inutile de leurs communications. En outre, le cryptage et les contrôles d'accès devraient être utilisés pour protéger toute information confidentielle transmise (par exemple, les systèmes de partage de fichiers permettent à l'utilisateur d'exiger que le destinataire s'authentifie - par exemple, avec un mot de passe, de ne mettre les documents à disposition pour téléchargement que pour une période limitée, et d'informer l'utilisateur de tout accès ou téléchargement par le destinataire).

Les membres du CAUT doivent traiter toutes les informations confidentielles reçues comme ils traiteraient les informations médicales de leurs propres patients. Il s'agit notamment de s'assurer que des mesures

de sécurité appropriées ont été mises en place pour protéger ces informations et de veiller à ce que les dossiers cliniques et autres données ne soient conservés qu'aussi longtemps que nécessaire pour mener à bien l'évaluation et respecter les obligations réglementaires et professionnelles. Une fois la période de conservation écoulée, les informations relatives à l'AUT doivent être détruites de manière sécurisée par le membre du CAUT.

CHAPITRE 19 :

# Comment fonctionne un CAUT ?

	<b>LA LISTE DES INTERDICTIONS</b>				
<b>SECTION 1</b>	La Liste des interdictions				
	<b>DEMANDE D'AUT</b>				
<b>SECTION 2</b>	La procédure de demande	Quand faire une demande d'AUT	À qui s'adresser pour faire une demande d'AUT	Responsabilités dans le cadre d'une demande d'AUT	Après qu'un sportif a soumis une demande d'AUT
	Que se passe-t-il après qu'une AUT est accordée	Que se passe-t-il si une AUT est refusée	Comment faire appel d'une décision d'AUT	Informations personnelles des sportifs	
	<b>OBTENTION D'UNE AUT</b>				
<b>SECTION 3</b>	Critères pour une demande d'AUT rétroactive	Critères pour l'octroi d'une AUT	Quand serait-il manifestement injuste de refuser une AUT rétroactive		
	<b>RESPONSABILITÉS DES OAD</b>				
<b>SECTION 4</b>	Comment les OAD doivent-elles traiter les demandes d'AUT	OAD impliquées dans le processus d'AUT	Comment les OAD devraient-elles guider les sportifs	Comment les OAD doivent-elles traiter les informations confidentielles	
	<b>COMITÉS AUT (CAUT)</b>				
<b>SECTION 5</b>	Mise en place d'un CAUT	Comment fonctionne un CAUT			
	<b>PROCESSUS DE RECONNAISSANCE</b>				
<b>SECTION 6</b>	Principes généraux de la reconnaissance des AUT	Types de reconnaissance			
	<b>EXAMENS D'AUT PAR L'AMA</b>				
<b>SECTION 7</b>	Qu'est-ce qu'un examen de l'AMA	Demander un examen d'une AUT par l'AMA	Statut des AUT lors d'un examen par l'AMA		
	<b>AUT ET ADAMS</b>				
<b>SECTION 8</b>	Qu'est-ce qu'ADAMS				

## 1.0 Procédure générale du CAUT

Le CAUT d'une OAD fonctionne normalement sur la base du consensus, sous la direction du président du CAUT. En cas de divergence d'opinion ou de désaccord concernant une décision ou une action de suivi, la majorité prévaut.

Le CAUT doit rendre sa décision le plus rapidement possible et, en général, sauf circonstances exceptionnelles, dans un délai maximum de 21 jours à compter de la réception d'une demande d'AUT complète (ou d'une demande de reconnaissance, le cas échéant). Lorsqu'une demande d'AUT est faite dans un délai raisonnable avant une manifestation, le CAUT doit faire tout son possible pour rendre sa décision avant le début de la manifestation.

## 2.0 Évaluation de l'AUT et rapport à l'OAD

Les CAUT doivent se référer aux [Lignes directrices sur les AUT à l'intention des médecins](#) et [les Listes de vérification](#) pour obtenir des conseils lors de l'examen des demandes d'AUT ou des demandes de reconnaissance et pour prendre des décisions.

Une demande d'AUT est considérée comme complète si elle permet au CAUT de déterminer si les critères énoncés à l'Article 4.2 ou 4.3 du SIAUT sont remplis. Le CAUT peut demander des informations supplémentaires, des examens, des tests, des études d'imagerie, etc., au sportif ou à son médecin, et/ou faire appel à d'autres experts médicaux.

Le CAUT ne peut accorder une AUT rétroactive que si elle répond aux critères énoncés à l'Article 4.0 du SIAUT.

Pour les demandes d'AUT rétroactives en vertu de l'Article 4.3 du SIAUT impliquant des sportifs de niveau international ou des sportifs de niveau national, l'accord de l'AMA doit être demandé avant que l'AUT puisse être accordée.<sup>2</sup> Pour ces demandes, un CAUT de trois membres n'est souvent pas nécessaire ; cependant, l'AMA recommande que l'OAD consulte au moins un expert médical (membre de son groupe de CAUT) lors de l'évaluation de ces demandes.

Le CAUT doit fournir les raisons pour lesquelles la décision de refuser ou de ne pas reconnaître une AUT a été prise.

---

<sup>2</sup> Les OAD peuvent évaluer et accorder des AUT au titre de l'Article 4.3 du SIAUT aux sportifs de niveau sous-national sans consulter l'AMA.

### 3.0 Déterminer la durée de l'AUT

La durée de l'AUT doit être décidée au cas par cas, bien que les [Lignes directrices sur les AUT à l'intention des médecins](#) fournissent des recommandations dans ce domaine. Le tableau ci-dessous est un résumé des recommandations extraites des différents guides pour votre commodité. Notez que la durée de l'AUT n'est **pas** un critère sur lequel une OAD peut refuser de reconnaître une AUT qui est accordée sur la base des critères de l'Article 4.2 du SIAUT.

La durée maximale d'AUT de 10 ans est basée sur les exigences de conservation des données par le SIRPR.

AFFECTION MÉDICALE	SUBSTANCES / MÉTHODE	DURÉES RECOMMANDÉES
<b>TDAH</b>	Stimulants - par exemple, le méthylphénidate	12 mois pour un nouveau diagnostic.  Jusqu'à 4 ans pour ceux dont le diagnostic a été posé plus de 12 mois auparavant avec une dose stable de médicaments.
<b>Insuffisance surrénalienne primaire</b>	Glucocorticoïdes	10 ans en cas d'insuffisance primaire, de maladie hypophysaire ou de chirurgie
<b>Insuffisance surrénalienne secondaire</b>	Glucocorticoïdes	4 à 12 semaines
<b>Anaphylaxie</b>	Stimulants et glucocorticoïdes :  1. Epinéphrine (adrénaline) 2. Glucocorticoïdes systémiques : hydrocortisone ou méthylprednisolone	La plupart des patients répondent à une ou deux doses.  AUT pour l'épinéphrine pour les sportifs présentant un risque d'anaphylaxie future ; jusqu'à 5 ans mais à notifier à chaque usage
<b>Carence en androgène / hypogonadisme masculin - primaire ou secondaire</b>	Testostérone ou gonadotrophine chorionique humaine (hCG)	4 ans mais un suivi régulier par l'OAD est impératif

AFFECTION MÉDICALE	SUBSTANCES / MÉTHODE	DURÉES RECOMMANDÉES
<b>Asthme</b>	1. Les bêta-2 agonistes 2. Glucocorticoïdes	Bêta-2 agonistes : 4 ans Glucocorticoïdes : jusqu'à 12 mois
<b>Conditions cardiovasculaires : Hypertension artérielle</b>	1. Diurétiques 2. Bêta-bloquants	Jusqu'à 4 ans pour l'hypertension artérielle Jusqu'à 10 ans pour les syndromes du QT long congénitaux
<b>Diabète sucré - Type 1</b>	Insuline	La première AUT accordée ne doit pas dépasser une durée d'un an. Toutes les AUT postérieures peuvent avoir une validité allant jusqu'à 10 ans
<b>Athlètes transgenres femme vers homme</b>	Testostérone	10 ans
<b>Déficience de l'hormone de croissance (adulte)</b>	hGH	8 ans en cas d'anomalie structurelle génétique, congénitale ou hypothalamo-hypophysaire 2 ans en cas de traumatisme cérébral ou d'irradiation
<b>Déficience de l'hormone de croissance (enfant &amp; adolescent)</b>	hGH	8 ans en cas d'anomalie structurelle génétique, congénitale ou hypothalamo-hypophysaire 4 ans en cas de traumatisme cérébral ou d'irradiation
<b>Infertilité / Syndrome des ovaires polykystiques (SOPK)</b>	1. Clomifène 2. Spironolactone	Infertilité : 2 ans SOPK : 10 ans
<b>Maladies inflammatoires de l'intestin</b>	Glucocorticoïdes	4 ans
<b>Perfusion intraveineuse</b>	Administration de fluides par voie intraveineuse	Un seul épisode médical
<b>Troubles intrinsèques du sommeil</b>	Stimulants, par exemple le modafinil, le méthylphénidate et la dexamphétamine	4 ans avec révision annuelle par un médecin spécialiste

AFFECTION MÉDICALE	SUBSTANCES / MÉTHODE	DURÉES RECOMMANDÉES
<b>Affections musculosquelettique</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Glucocorticoïdes</li> <li>2. Narcotiques</li> </ol>	<p>La durée des glucocorticoïdes et des narcotiques doit être aussi courte que possible, de quelques jours à quelques semaines.</p> <p>Dans certains cas de douleur chronique, la durée de l'administration de glucocorticoïdes et de narcotiques peut être plus longue.</p>
<b>Gestion de la douleur</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Narcotiques</li> <li>2. Cannabinoïdes</li> </ol>	<p>Douleur aiguë : (par exemple, post-opératoire) une période de quelques jours à une semaine</p> <p>Douleur chronique : 1 à 4 ans</p>
<b>Transplantation rénale</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Glucocorticoïdes</li> <li>2. Bêta-bloquants</li> <li>3. Diurétiques</li> <li>4. Erythropoïétine (EPO)</li> </ol>	<p>10 ans (si sous EPO, contrôle régulier des paramètres sanguins &amp; examen par un spécialiste)</p>
<b>Sinusite</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Glucocorticoïdes</li> <li>2. Pseudoéphédrine</li> </ol>	<p>Quelques jours à quelques semaines</p>

# SECTION 6 : PROCESSUS DE RECONNAISSANCE DES AUT

Cette section aidera les OAD à appliquer l'Article 7.0 du SIAUT en vous guidant dans le processus de reconnaissance, en maximisant vos efforts et en minimisant la répétition des tâches.



CHAPITRE 20 :

# Principes généraux de la reconnaissance des AUT

	<b>LA LISTE DES INTERDICTIONS</b>				
<b>SECTION 1</b>	La Liste des interdictions				
	<b>DEMANDE D'AUT</b>				
<b>SECTION 2</b>	La procédure de demande	Quand faire une demande d'AUT	À qui s'adresser pour faire une demande d'AUT	Responsabilités dans le cadre d'une demande d'AUT	Après qu'un sportif a soumis une demande d'AUT
	Que se passe-t-il après qu'une AUT est accordée	Que se passe-t-il si une AUT est refusée	Comment faire appel d'une décision d'AUT	Informations personnelles des sportifs	
	<b>OBTENTION D'UNE AUT</b>				
<b>SECTION 3</b>	Critères pour une demande d'AUT rétroactive	Critères pour l'octroi d'une AUT	Quand serait-il manifestement injuste de refuser une AUT rétroactive		
	<b>RESPONSABILITÉS DES OAD</b>				
<b>SECTION 4</b>	Comment les OAD doivent-elles traiter les demandes d'AUT	OAD impliquées dans le processus d'AUT	Comment les OAD devraient-elles guider les sportifs	Comment les OAD doivent-elles traiter les informations confidentielles	
	<b>COMITÉS AUT (CAUT)</b>				
<b>SECTION 5</b>	Mise en place d'un CAUT	Comment fonctionne un CAUT			
	<b>PROCESSUS DE RECONNAISSANCE</b>				
<b>SECTION 6</b>	Principes généraux de la reconnaissance des AUT	Types de reconnaissance			
	<b>EXAMENS D'AUT PAR L'AMA</b>				
<b>SECTION 7</b>	Qu'est-ce qu'un examen de l'AMA	Demander un examen d'une AUT par l'AMA	Statut des AUT lors d'un examen par l'AMA		
	<b>AUT ET ADAMS</b>				
<b>SECTION 8</b>	Qu'est-ce qu'ADAMS				

## 1.0 Traitement du processus de reconnaissance

La reconnaissance des AUT vise à réduire la charge et le travail tant pour le sportif que pour l'OAD. Au lieu de demander au sportif de remplir une nouvelle demande d'AUT lorsqu'il change de niveau (c'est-à-dire lorsqu'il passe de sportif de niveau national à sportif de niveau international) ou s'il participe à une manifestation internationale sous l'autorité d'une FI ou d'une organisation responsable de grande manifestation, l'OAD de niveau supérieur peut simplement reconnaître (ou non) l'AUT que le sportif a déjà obtenue.

L'OAD doit évaluer l'AUT en se basant uniquement sur les critères de l'Article 4.2 du SIAUT avant de la reconnaître/ne pas la reconnaître. Pour alléger encore la charge, les organisations responsables de grandes manifestations ou les FI peuvent décider de reconnaître automatiquement certaines décisions d'AUT (voir ci-dessous : reconnaissance automatique).

En général, les sportifs de niveau national ou les organismes de niveau inférieur demandent directement à leur ONAD une AUT et les sportifs de niveau international s'adressent directement à leur FI. Si un sportif de niveau national participe à une manifestation sanctionnée par la FI pour laquelle une AUT est requise (telle que déterminé et communiqué par la FI), le sportif devra demander la reconnaissance de l'AUT accordée par son ONAD à la FI. Dans les cas où une telle reconnaissance n'est pas requise, et où la FI choisit de contrôler un sportif qui n'est pas un sportif de niveau international, elle doit reconnaître une AUT accordée par l'ONAD de ce sportif.

Un sportif qui a besoin d'une nouvelle AUT alors qu'il participe à un événement majeur doit en faire la demande directement auprès de l'organisation responsable de grande manifestation. Cependant, si un sportif a déjà une AUT accordée par l'ONAD ou la FI, il demandera à l'organisation responsable de grande manifestation de reconnaître l'AUT, à moins qu'il n'y ait une reconnaissance automatique. Il est important de noter que les AUT reconnues ou accordées par les organisations responsables de grandes manifestations ne sont valables que pour la durée de la manifestation de l'organisation responsable de grande manifestation.

L'OAD doit déterminer si le sportif est sous sa juridiction avant de reconnaître l'AUT. Si la FI reconnaît une AUT parce que le sportif est passé au niveau international (et répond à la définition de sportif de niveau international), l'AUT du sportif devient une AUT de FI et restera valable pour les manifestations internationales jusqu'à son expiration.

CHAPITRE 21 :

# Types de reconnaissance

## LA LISTE DES INTERDICTIONS

SECTION 1 La Liste des interdictions

## DEMANDE D'AUT

SECTION 2

- La procédure de demande
- Quand faire une demande d'AUT
- À qui s'adresser pour faire une demande d'AUT
- Responsabilités dans le cadre d'une demande d'AUT
- Après qu'un sportif a soumis une demande d'AUT
- Que se passe-t-il après qu'une AUT est accordée
- Que se passe-t-il si une AUT est refusée
- Comment faire appel d'une décision d'AUT
- Informations personnelles des sportifs

## OBTENTION D'UNE AUT

SECTION 3

- Critères pour une demande d'AUT rétroactive
- Critères pour l'octroi d'une AUT
- Quand serait-il manifestement injuste de refuser une AUT rétroactive

## RESPONSABILITÉS DES OAD

SECTION 4

- Comment les OAD doivent-elles traiter les demandes d'AUT
- OAD impliquées dans le processus d'AUT
- Comment les OAD devraient-elles guider les sportifs
- Comment les OAD doivent-elles traiter les informations confidentielles

## COMITÉS AUT (CAUT)

SECTION 5

- Mise en place d'un CAUT
- Comment fonctionne un CAUT

## PROCESSUS DE RECONNAISSANCE

SECTION 6

- Principes généraux de la reconnaissance des AUT
- Types de reconnaissance

## EXAMENS D'AUT PAR L'AMA

SECTION 7

- Qu'est-ce qu'un examen de l'AMA
- Demander un examen d'une AUT par l'AMA
- Statut des AUT lors d'un examen par l'AMA

## AUT ET ADAMS

SECTION 8

- Qu'est-ce qu'ADAMS

## 1.0 Processus de reconnaissance standard

Si nécessaire, le sportif est responsable de demander à sa FI et/ou son organisation responsable de grande manifestation de reconnaître son AUT approuvée par l'ONAD. Cependant, l'ONAD doit assister le sportif dans ce processus. Une fois que la demande est faite à la FI ou à l'organisation responsable de grande manifestation, celle-ci contactera l'ONAD ou la FI (selon le cas) pour obtenir l'accès aux dossiers médicaux du sportif dans ADAMS afin de déterminer si l'AUT satisfait à tous les critères de l'Article 4.2 du SIAUT.<sup>3</sup>

La FI ou l'organisation responsable de grande manifestation doit rendre une décision dès que possible et, sauf circonstances exceptionnelles, dans les 21 jours suivant la réception de la demande de reconnaissance complète. La FI ou l'organisation responsable de grande manifestation doit informer rapidement le sportif dès qu'une décision est prise et doit enregistrer la décision dans ADAMS dans les 21 jours suivant la réception de la décision. Si la FI ne parvient pas à une décision dans le délai approprié ou décide de rejeter la demande de reconnaissance, son accès aux informations médicales du sportif dans ADAMS sera supprimé. Ce contrôle d'accès sert à protéger les informations médicales du sportif en minimisant l'accès à ce qui est nécessaire pour le processus de reconnaissance d'AUT, conformément à l'Article 5 de la SIRPR. Par conséquent, l'accès ne devrait être accordé à une OAD que si la reconnaissance est nécessaire.

En faisant une demande de reconnaissance auprès de sa FI ou de son organisation responsable de grande manifestation, le sportif soumet essentiellement une nouvelle fois sa demande d'AUT auprès de l'ONAD ou de la FI. La FI ou l'organisation responsable de grande manifestation doit donc mettre en place un CAUT pour évaluer la demande comme décrit précédemment dans les Sections 4 et 5. Bien que le SIAUT recommande un groupe d'au moins trois médecins, la FI ou l'organisation responsable de grande manifestation peut, à sa discrétion, faire appel à un CAUT composé d'un seul membre pour certaines évaluations de reconnaissance. Ces décisions doivent être prises au cas par cas et uniquement pour les substances à faible risque dans le sport concerné.

Par exemple, une joueuse de badminton demande à faire reconnaître sa AUT pour l'insuline par sa FI. Elle a été diagnostiquée avec un diabète de type 1 dans sa petite enfance. Le Président du groupe de médecins du CAUT de la FI examine son dossier médical détaillé et décide que ce cas ne justifie pas un examen complet par un groupe de trois membres. Ils en prennent note lors de la reconnaissance officielle de l'AUT dans ADAMS.

Si la FI décide de ne pas reconnaître une AUT accordée par l'ONAD, elle doit fournir les raisons de sa décision par écrit au sportif et à son ONAD. Il convient de noter que la durée d'une AUT n'est pas un critère du SIAUT et qu'un CAUT ne devrait donc **pas** refuser de reconnaître une AUT en raison d'un désaccord sur la durée. Le sportif ou son ONAD disposera de 21 jours à compter de la notification de la décision pour soumettre le cas à l'AMA pour examen. Pendant l'examen par l'AMA, l'AUT de l'ONAD n'est valable que pour les compétitions de niveau national et les contrôles hors compétition.

---

<sup>3</sup> Un sportif peut également être tenu de soumettre une AUT accordée par sa FI à une organisation responsable de grande manifestation pour reconnaissance en vertu de l'Article 4.4.4.2 du Code.

Si le sportif et/ou l'ONAD décident de ne pas saisir l'AMA, l'ONAD doit déterminer si l'AUT originale qu'elle a accordée doit rester valable pour les compétitions de niveau national et les contrôles hors compétition. En attendant la décision de l'ONAD, l'AUT reste valable **uniquement** pour les compétitions de niveau national et tous les contrôles hors compétition (Article 4.4.3.1 du Code).

Dans les rares cas où un sportif a besoin d'une AUT de deux FI (par exemple, pour le biathlon et le ski nordique), il doit s'adresser aux deux FI indépendamment. Le refus de l'AUT par une FI n'annulerait pas l'AUT pour d'autres sports ou niveaux. Cependant, le sportif peut demander un examen ou l'AMA peut initier un examen.

Si une organisation responsable de grande manifestation refuse de reconnaître l'AUT d'un sportif, accordée par son ONAD ou sa FI, le sportif peut faire appel de cette décision auprès de l'organisme indépendant établi ou désigné par l'organisation responsable de grande manifestation. L'AUT du sportif reste valable pour toutes les compétitions en dehors de la manifestation majeure.

## 2.0 Processus de reconnaissance automatique

La reconnaissance automatique accélère encore le processus visant à garantir que l'AUT en place est acceptée à mesure qu'un sportif progresse vers des niveaux de compétition plus élevés. À cet égard, les FI et les organisations responsables de grandes manifestations peuvent décider de reconnaître automatiquement les décisions d'AUT (ou certaines catégories de décisions d'AUT, par exemple celles de certaines OAD ou relatives à certaines substances). Les informations concernant une telle reconnaissance automatique doivent être publiées sur le site web de l'OAD et envoyées à l'AMA et aux ONAD (l'AMA recommande que cette liste soit mise à jour chaque année). La reconnaissance automatique est particulièrement utile pour les sportifs qui deviennent soudainement de niveau international ou qui se qualifient pour une manifestation internationale/majeur et qui, autrement, pourraient ne pas voir leur AUT reconnue à temps.

La FI ou l'organisation responsable de grande manifestation aura accès aux informations médicales du sportif dans ADAMS pour toute AUT qu'elle reconnaîtra automatiquement. Le processus de reconnaissance automatique est conditionné par l'utilisation d'ADAMS.

Les FI et les organisations responsables de grandes manifestations doivent vérifier si le sportif relève de leur compétence avant de reconnaître une AUT (c'est-à-dire s'il devient un sportif de niveau international ou se qualifie pour participer à une manifestation internationale). Une fois que le sportif ayant une AUT de l'ONAD tombe sous la juridiction de la FI ou de l'organisation responsable de grande manifestation, la FI ou l'organisation responsable de grande manifestation doit finaliser la reconnaissance dans ADAMS, à condition que l'AUT de l'ONAD tombe dans celles qui sont automatiquement reconnues.

Il reste de la responsabilité du sportif de consulter le site web de la FI/l'organisation responsable de grande manifestation ou de les contacter directement pour savoir si leur AUT entre dans la (ou les) catégorie(s) de décisions automatiquement reconnues.

Les FI et les organisations responsables de grandes manifestations doivent décider avec soin pour quelles OAD et/ou pour quelles substances ou méthodes, ils reconnaîtront automatiquement les décisions d'AUT. Un processus interne devrait être créé pour faciliter ces décisions. L'AMA recommande de créer un bon réseau de communication avec les OAD comme première étape du processus. Décider des catégories de substances ou méthodes interdites qu'une FI ou une organisation responsable de grande manifestation reconnaîtra automatiquement sera très spécifique à chaque sport et à chaque FI ou organisation responsable de grande manifestation. L'AMA recommande de consulter soigneusement les médecins et les experts dans ce domaine avant de prendre une décision finale.

# SECTION 7 :

## EXAMENS D'AUT PAR L'AMA

Cette section vous aidera à appliquer l'Article 8.0 du SIAUT en vous guidant dans le processus d'examen des AUT de l'AMA.



CHAPITRE 22 :

# Qu'est-ce qu'un examen de l'AMA ?

---

	<b>LA LISTE DES INTERDICTIONS</b>				
<b>SECTION 1</b>	La Liste des interdictions				
	<b>DEMANDE D'AUT</b>				
<b>SECTION 2</b>	La procédure de demande	Quand faire une demande d'AUT	À qui s'adresser pour faire une demande d'AUT	Responsabilités dans le cadre d'une demande d'AUT	Après qu'un sportif a soumis une demande d'AUT
	Que se passe-t-il après qu'une AUT est accordée	Que se passe-t-il si une AUT est refusée	Comment faire appel d'une décision d'AUT	Informations personnelles des sportifs	
	<b>OBTENTION D'UNE AUT</b>				
<b>SECTION 3</b>	Critères pour une demande d'AUT rétroactive	Critères pour l'octroi d'une AUT	Quand serait-il manifestement injuste de refuser une AUT rétroactive		
	<b>RESPONSABILITÉS DES OAD</b>				
<b>SECTION 4</b>	Comment les OAD doivent-elles traiter les demandes d'AUT	OAD impliquées dans le processus d'AUT	Comment les OAD devraient-elles guider les sportifs	Comment les OAD doivent-elles traiter les informations confidentielles	
	<b>COMITÉS AUT (CAUT)</b>				
<b>SECTION 5</b>	Mise en place d'un CAUT	Comment fonctionne un CAUT			
	<b>PROCESSUS DE RECONNAISSANCE</b>				
<b>SECTION 6</b>	Principes généraux de la reconnaissance des AUT	Types de reconnaissance			
	<b>EXAMENS D'AUT PAR L'AMA</b>				
<b>SECTION 7</b>	Qu'est-ce qu'un examen de l'AMA	Demander un examen d'une AUT par l'AMA	Statut des AUT lors d'un examen par l'AMA		
	<b>AUT ET ADAMS</b>				
<b>SECTION 8</b>	Qu'est-ce qu'ADAMS				

## 1.0 Description d'un réexamen de l'AUT par l'AMA

Un examen de l'AUT par l'AMA est un processus par lequel l'AMA établit un CAUT pour évaluer une décision d'AUT qui lui est soumise par un sportif ou une OAD. La procédure de demande d'examen d'une AUT par l'AMA est identique pour les sportifs et les OAD. Il existe différents scénarios dans lesquels un sportif ou une OAD peut demander un examen de l'AUT par l'AMA (décrits ci-dessous). L'AMA peut également décider, à sa discrétion, d'examiner toute décision d'une OAD.

## 2.0 Demander un examen d'une AUT par l'AMA

Un sportif peut demander à l'AMA d'examiner une demande d'AUT qui a été refusée par son OAD. L'AMA n'est cependant pas obligée d'examiner toutes les décisions d'AUT, mais peut le faire à sa discrétion (SIAUT 8.3 ; Article 4.4.6 du Code).

Toute décision de l'AMA de ne pas renvoyer une décision d'AUT au CAUT de l'AMA est définitive et ne peut faire l'objet d'un appel. Cependant, la décision initiale d'AUT peut toujours faire l'objet d'un appel auprès de l'instance d'appel désignée dans les règles antidopage applicables.

## 3.0 Examen obligatoire des AUT par l'AMA

Il y a deux situations où l'AMA doit procéder à un examen (examen obligatoire), en supposant que le sportif ou l'ONAD en fasse la demande à l'AMA (Article 4.4.6 du Code) :

- ❖ Si une FI refuse de reconnaître une AUT d'une ONAD

Lorsqu'une FI refuse de reconnaître une AUT, le sportif ou l'ONAD dispose de 21 jours à compter de la notification pour soumettre le cas à l'AMA pour examen.

- ❖ Si une ONAD est en désaccord avec la décision de la FI d'accorder une AUT

Les FI doivent informer l'ONAD du sportif lorsqu'elles accordent une AUT. L'ONAD dispose alors de 21 jours à compter de cette notification pour soumettre la décision à l'AMA pour examen.

L'AMA peut renvoyer la décision à la FI ou à l'ONAD, selon le cas :

- ❖ pour clarification, par exemple si les motifs ne sont pas clairement exposés dans la décision ; et/ou
- ❖ pour un réexamen, par exemple si l'AUT a été refusée uniquement parce que des tests médicaux ou d'autres informations requises pour démontrer la satisfaction des conditions de l'Article 4.2 du SIAUT étaient manquants.

CHAPITRE 23 :

# Demander un examen d'une AUT par l'AMA

## LA LISTE DES INTERDICTIONS

SECTION 1 La Liste des interdictions

## DEMANDE D'AUT

SECTION 2

- La procédure de demande
- Quand faire une demande d'AUT
- À qui s'adresser pour faire une demande d'AUT
- Responsabilités dans le cadre d'une demande d'AUT
- Après qu'un sportif a soumis une demande d'AUT
- Que se passe-t-il après qu'une AUT est accordée
- Que se passe-t-il si une AUT est refusée
- Comment faire appel d'une décision d'AUT
- Informations personnelles des sportifs

## OBTENTION D'UNE AUT

SECTION 3

- Critères pour une demande d'AUT rétroactive
- Critères pour l'octroi d'une AUT
- Quand serait-il manifestement injuste de refuser une AUT rétroactive

## RESPONSABILITÉS DES OAD

SECTION 4

- Comment les OAD doivent-elles traiter les demandes d'AUT
- OAD impliquées dans le processus d'AUT
- Comment les OAD devraient-elles guider les sportifs
- Comment les OAD doivent-elles traiter les informations confidentielles

## COMITÉS AUT (CAUT)

SECTION 5

- Mise en place d'un CAUT
- Comment fonctionne un CAUT

## PROCESSUS DE RECONNAISSANCE

SECTION 6

- Principes généraux de la reconnaissance des AUT
- Types de reconnaissance

## EXAMENS D'AUT PAR L'AMA

SECTION 7

- Qu'est-ce qu'un examen de l'AMA
- Demander un examen d'une AUT par l'AMA**
- Statut des AUT lors d'un examen par l'AMA

## AUT ET ADAMS

SECTION 8

- Qu'est-ce qu'ADAMS

Ce qui suit décrit le processus d'examen par l'AMA d'une décision d'AUT (Article 8 du SIAUT) :

- ❖ Pour les examens obligatoires, l'AMA ne demande généralement pas de frais ; toutefois, l'OAD qui « perd » l'examen peut être invitée à rembourser les frais de demande et/ou le paiement des coûts encourus.
- ❖ Pour les examens non obligatoires, si l'AMA accepte la demande du sportif, il lui sera demandé d'effectuer un paiement de 500 \$ US à titre de frais administratifs.
- ❖ Pour les révisions initiées par l'AMA, l'AMA peut demander à l'OAD qui a pris la décision initiale de payer les frais encourus par l'AMA pour cette révision, si l'AUT est annulée.
- ❖ Les demandes d'examen d'AUT doivent être soumises à l'AMA par écrit et doivent contenir toutes les informations envoyées lors de la soumission initiale (c'est-à-dire le dossier complet), ainsi que la décision initiale rendue et l'explication fournie par l'OAD concernant les raisons pour lesquelles l'AUT n'a pas été accordée ou reconnue. Le sportif ou l'OAD doit confirmer quels documents faisaient partie de sa demande initiale d'AUT.
- ❖ Lorsqu'il soumet une demande d'examen, le sportif doit informer l'OAD dont il fait appel de la décision. Si la demande est faite par une OAD au nom du sportif, le sportif doit également être inclus.
- ❖ Dans les cas où un examen n'est pas obligatoire, l'AMA informera la partie requérante si la décision d'AUT sera examinée ou non par le CAUT de l'AMA.
- ❖ L'AMA commencera son examen dès réception du paiement (le cas échéant) et de tous les documents nécessaires.
- ❖ L'AMA établira un CAUT de l'AMA qui examinera le cas et rendra une décision. L'octroi ou le refus initial de l'AUT restera en vigueur jusqu'à ce que le CAUT de l'AMA prenne une décision.
- ❖ Le CAUT de l'AMA évaluera le cas sur la base des informations fournies dans la demande initiale. Si le sportif dispose de nouvelles informations, telles que des tests médicaux, il doit alors présenter une nouvelle demande à l'OAD compétente.
  - Un CAUT de l'AMA peut, à sa discrétion, demander des informations supplémentaires, qui peuvent être considérées comme faisant partie de l'examen de l'AUT.
- ❖ Le CAUT de l'AMA peut obtenir l'assistance d'autres experts médicaux ou scientifiques s'il le juge approprié.
- ❖ L'AMA communiquera rapidement la décision motivée du CAUT de l'AMA au sportif et à son ONAD, à sa FI et (le cas échéant) à l'organisation responsable de grande manifestation.
- ❖ Si, à la suite de son examen, une AUT est accordée par le CAUT de l'AMA, elle entrera en vigueur conformément aux conditions définies par le CAUT de l'AMA.

- ❖ Si, suite à son examen, une AUT est annulée par le CAUT de l'AMA, l'OAD dont la décision est annulée doit refléter le changement de statut dans ADAMS.

### Commentaires supplémentaires

- ❖ Toute décision d'AUT prise par une FI (ou une ONAD lorsqu'elle a accepté d'examiner la demande au nom d'une FI) qui n'est pas révisée par l'AMA, ou qui est révisée par l'AMA mais n'est pas annulée lors de la révision, peut faire l'objet d'un appel par le sportif et/ou son ONAD, exclusivement devant le TAS.
- ❖ Dans ce cas, la décision faisant l'objet de l'appel est la décision d'AUT de la FI, et non la décision de l'AMA de ne pas examiner la décision d'AUT ou (l'ayant examinée) de ne pas annuler la décision d'AUT
- ❖ Une décision de l'AMA d'annuler une décision d'AUT peut faire l'objet d'un appel par le sportif, l'ONAD et/ou la FI concernée, exclusivement devant le TAS. À moins que le TAS n'en décide autrement, la décision de l'AMA reste en vigueur jusqu'à ce que le TAS rende une décision finale.
- ❖ Le délai d'appel de la décision d'AUT ne commence à courir qu'à partir de la date à laquelle l'AMA communique sa décision (Commentaire sur l'Article 4.4.7 du Code).

**La demande et les informations que l'AMA doit examiner peuvent être envoyées par une méthode en ligne sécurisée ou par courrier recommandé à l'adresse suivante :**

Département médical de l'AMA  
Agence mondiale antidopage  
800, Square Victoria  
Montréal, H4Z 1B7, QC, Canada

**L'adresse du courrier électronique à utiliser pour demander et/ou envoyer la demande d'examen est :**

[medical@wada-ama.org](mailto:medical@wada-ama.org)

CHAPITRE 24 :

# Statut des AUT lors d'un examen par l'AMA

## LA LISTE DES INTERDICTIONS

SECTION 1

La Liste des interdictions

## DEMANDE D'AUT

SECTION 2

La procédure de demande

Quand faire une demande d'AUT

À qui s'adresser pour faire une demande d'AUT

Responsabilités dans le cadre d'une demande d'AUT

Après qu'un sportif a soumis une demande d'AUT

Que se passe-t-il après qu'une AUT est accordée

Que se passe-t-il si une AUT est refusée

Comment faire appel d'une décision d'AUT

Informations personnelles des sportifs

## OBTENTION D'UNE AUT

SECTION 3

Critères pour une demande d'AUT rétroactive

Critères pour l'octroi d'une AUT

Quand serait-il manifestement injuste de refuser une AUT rétroactive

## RESPONSABILITÉS DES OAD

SECTION 4

Comment les OAD doivent-elles traiter les demandes d'AUT

OAD impliquées dans le processus d'AUT

Comment les OAD devraient-elles guider les sportifs

Comment les OAD doivent-elles traiter les informations confidentielles

## COMITÉS AUT (CAUT)

SECTION 5

Mise en place d'un CAUT

Comment fonctionne un CAUT

## PROCESSUS DE RECONNAISSANCE

SECTION 6

Principes généraux de la reconnaissance des AUT

Types de reconnaissance

## EXAMENS D'AUT PAR L'AMA

SECTION 7

Qu'est-ce qu'un examen de l'AMA

Demander un examen d'une AUT par l'AMA

Statut des AUT lors d'un examen par l'AMA

## AUT ET ADAMS

SECTION 8

Qu'est-ce qu'ADAMS

La procédure d'examen ne suspend pas la décision initiale, qui reste en vigueur pendant toute la durée de l'examen jusqu'à ce que le CAUT de l'AMA rende sa décision. Toutefois, si le sportif s'était vu accorder une AUT par une ONAD non reconnue par une FI, l'AUT ne serait valable que pour une compétition de niveau national et pour les contrôles hors compétition, en attendant l'examen de l'AMA, mais pas pour une compétition de niveau international (Article 4.4.3 du Code).

Si l'AUT a été accordée par une FI et transmise à l'AMA pour examen par l'ONAD du sportif, l'AUT reste valable pour les compétitions de niveau international et les contrôles hors compétition, mais n'est pas valable pour les compétitions de niveau national, en attendant l'examen de l'AMA.

Si le CAUT de l'AMA annule la décision initiale et accorde l'AUT, le sportif peut commencer à utiliser la substance ou la méthode conformément à l'AUT accordée par le CAUT de l'AMA. L'AUT sera valable à la fois au niveau national et international. Inversement, si le CAUT considère que l'AUT ne doit pas être accordée, elle ne sera valable à aucun niveau.

# SECTION 8 :

## AUT ET ADAMS

**Cette section vous permettra de prendre connaissance des principales fonctionnalités d'ADAMS associées à la procédure d'AUT.**



## CHAPITRE 25 :

# Qu'est-ce qu'ADAMS ?

---

### LA LISTE DES INTERDICTIONS

#### SECTION 1

La Liste des interdictions

### DEMANDE D'AUT

#### SECTION 2

La procédure de demande

Quand faire une demande d'AUT

À qui s'adresser pour faire une demande d'AUT

Responsabilités dans le cadre d'une demande d'AUT

Après qu'un sportif a soumis une demande d'AUT

Que se passe-t-il après qu'une AUT est accordée

Que se passe-t-il si une AUT est refusée

Comment faire appel d'une décision d'AUT

Informations personnelles des sportifs

### OBTENTION D'UNE AUT

#### SECTION 3

Critères pour une demande d'AUT rétroactive

Critères pour l'octroi d'une AUT

Quand serait-il manifestement injuste de refuser une AUT rétroactive

### RESPONSABILITÉS DES OAD

#### SECTION 4

Comment les OAD doivent-elles traiter les demandes d'AUT

OAD impliquées dans le processus d'AUT

Comment les OAD devraient-elles guider les sportifs

Comment les OAD doivent-elles traiter les informations confidentielles

### COMITÉS AUT (CAUT)

#### SECTION 5

Mise en place d'un CAUT

Comment fonctionne un CAUT

### PROCESSUS DE RECONNAISSANCE

#### SECTION 6

Principes généraux de la reconnaissance des AUT

Types de reconnaissance

### EXAMENS D'AUT PAR L'AMA

#### SECTION 7

Qu'est-ce qu'un examen de l'AMA

Demander un examen d'une AUT par l'AMA

Statut des AUT lors d'un examen par l'AMA

### AUT ET ADAMS

#### SECTION 8

Qu'est-ce qu'ADAMS

ADAMS est un système basé sur le web conçu dans le strict respect du Code pour aider les parties prenantes et l'AMA dans leurs opérations antidopage.

En tant que centre d'information central pour les données relatives aux contrôles antidopage et les décisions de gestion des résultats, ADAMS permet la saisie, la communication, le partage et le stockage des données dans un environnement hautement sécurisé, dont l'accès est limité aux parties autorisées concernées.

**Le module de gestion des AUT d'ADAMS fournit les services suivants :**

- ❖ Soumission en ligne de demandes d'AUT par
  - les sportifs ;
  - les médecins des sportifs ; et
  - OAD aux médecins du CAUT.
- ❖ Gestion en ligne des demandes d'AUT
- ❖ Notification de réception aux sportifs
- ❖ Notification de refus d'accorder une AUT aux sportifs
- ❖ Envoi de certificats d'AUT aux sportifs
- ❖ Notification en ligne de l'expiration/du changement de statut d'une AUT aux parties concernées
- ❖ Partage des informations relatives au AUT avec toutes les parties concernées
- ❖ Reconnaissance par la FI des AUT accordées par les ONAD
- ❖ Lien entre les AUT et les RAA
- ❖ Fonction de recherche et impression des rapports.
- ❖ Un nouveau module AUT est en cours de développement dans ADAMS Next Gen.

# ANNEXE

## **Demandes d'AUT - traduction des informations médicales :**

Les informations relatives aux AUT doivent être saisies dans ADAMS en anglais ou en français conformément à l'Article 5.5 du SIAUT. Il est acceptable de fournir un résumé traduit expliquant le diagnostic, les éléments clés des examens cliniques, les tests médicaux et le plan de traitement. Il ne serait pas suffisant de traduire deux lignes d'un médecin indiquant le diagnostic et le traitement. Le résumé doit être préparé soit par le médecin traitant, soit par un médecin ou un membre du personnel de l'OAD ayant une bonne compréhension du cas/condition. L'AMA peut toutefois demander une traduction supplémentaire de tout ou partie du dossier médical, si nécessaire.

Un résumé complet de la traduction doit fournir suffisamment d'informations pour aider le médecin du CAUT à comprendre comment le diagnostic a été posé.

## **Exemples de bons résumés de traduction :**



### **EXEMPLE 1**

Le sportif est un triathlète masculin de 25 ans qui a besoin de 40 mg d'Andriol (testostérone) par jour, diagnostiqué comme souffrant d'hypogonadisme secondaire. Ses antécédents médicaux comprennent un retard de développement sexuel, un volume testiculaire de 11 ml à l'âge de 20 ans et une échelle de Tanner IV. Pas d'antécédents de lésions testiculaires, de baisse d'énergie, d'humeur et de dépression et pas de gynécomastie.

#### **Voici les résultats les plus récents du laboratoire, le 25 juin 2020 :**

Testostérone totale sérique 1,5 nmol/L (9,9-52,4)

FSH = 14,7 mUI/mL (1,5 - 12,4)

LH = 4,2 mUI/mL (1,7 - 8,6)

TSH = 0,689 mUI/mL (0,45-4,5)

Estradiol = 20,9 pg/mL (7,6-42,6)

Prolactine = 8,5 ng/mL (4,0-15,2)

Analyse de sperme - 0 spermatozoïdes viables

Tous les prélèvements ont été réalisés à 8 heures du matin. Une IRM de l'hypophyse a montré un adénome (voir l'imagerie ci-jointe et la lettre de l'endocrinologue). La pathologie est de nature organique. Les causes fonctionnelles ont été écartées - pas de surentraînement (programme de formation fourni), pas d'obésité.

D'autres documents non traduits ont été téléchargés dans ADAMS.



### EXEMPLE 2

Le sportif est un joueur de tennis masculin de 29 ans qui a été diagnostiqué asthmatique à l'âge de 10 ans. Il a des antécédents de rhinite, d'atopie et d'allergies saisonnières. Le bilan diagnostique a été répété à 21 ans pour confirmer le diagnostic d'asthme posé par un pneumologue. Le sportif a été admis deux fois à l'hôpital cette année pour des exacerbations aiguës lors de séances d'entraînement. À 24 ans, une nouvelle spirométrie a été effectuée, démontrant ce qui suit (voir les graphiques ci-joints joints à cette demande d'AUT) :

	Spirométrie	Interprétation
Base de référence	VE1 = 3,24 (76 % prévu) CVF = 4,82 (91 % prévu) VEM1/VFC ration = 0,67	Normal réduit Légèrement réduit
Post Bronchodilatateur	VEMS = 4,17 (+930 ml et 29%)	Réversibilité importante

La spirométrie révèle un léger degré d'obstruction qui était très sensible (hautement réversible) au salbutamol. Cette réversibilité et les antécédents cliniques sont révélateurs de l'asthme et sont confirmés par la spirométrie. Le test de réactivité des voies aériennes a été effectué par test de provocation à la méthacholine.

Le sportif utilise Advair 250/25 mcg diskus (fluticasone/formotérol) et salbutamol au besoin. Au cours de son match, il a eu de graves symptômes d'essoufflement correspondant à une crise d'asthme. On lui a administré 50 mg de prednisone par voie orale et le sportif a été transporté à l'hôpital où ses symptômes d'asthme (respiration sifflante et essoufflement) se sont atténués.

### Exemples de résumés de traduction inadéquats :



#### EXEMPLE 3

Le sportif est un sauteur en longueur masculin de 25 ans chez qui a été diagnostiqué d'hypogonadisme hypogonadotrope. Il n'existe pas de thérapie alternative autorisée et il a besoin de 40 mg de testostérone par jour. Il a été diagnostiqué par un endocrinologue. Il se porte très bien sous traitement par testostérone.



#### EXEMPLE 4

Diagnostic : TDAH (depuis l'enfance) : La sportive a été diagnostiquée avec un TDAH à l'âge de 11 ans par son pédiatre. Elle est traitée par Concerta (méthylphénidate à libération prolongée) 54-72 mg par jour. Voir l'ordonnance jointe à la présente demande.

# GLOSSAIRE

## A

ACI	l'Agence de contrôles internationale
ACTH	<b>Hormone adrénocorticotrope</b>
ADAMS	Système d'administration et de gestion antidopage
ADEL	Plateforme d'apprentissage en ligne
AMA	Agence mondiale antidopage
AUT	Autorisation d'usage à des fins thérapeutiques

## C

CAUT	Comité pour l'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques
------	--

## F

FI	Fédération internationale
----	---------------------------

## L

Liste	La Liste des interdictions
-------	----------------------------

## O

OAD	Organisation antidopage
OGM	Organisation responsable de grande manifestation
ONAD	Organisation nationale antidopage

## R

RAA	Résultat d'analyse anormal
-----	----------------------------

## S

SIAUT	Standard international pour les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques
SIPRP	Standard international pour la protection des renseignements personnels

## T

TAS	Tribunal arbitral du sport
TDAH	Trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité

## V

VRAD	Violation des règles antidopage
------	---------------------------------